



RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE UMANIS

INFORMATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2015

**COMPTES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 AVRIL 2016**



SOMMAIRE

Les Comptes Sociaux-----	3
Les Comptes Consolidés-----	26
Le Rapport de Gestion-----	73
Le Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale-----	110
Les Attestations des Commissaires Aux Comptes-----	164

LES COMPTES SOCIAUX

Bilan (En euros)

ACTIF	Exercice 2015			Exercice 2014	PASSIF	Exercice 2015	Exercice 2014
	Brut	Amortissements	Net	Net		Net	Net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisation Incorporelles	27 532 462	1 296 374	26 236 088	26 280 699	Capital	2 129 554	2 129 554
Immobilisations Corporelles	3 572 558	2 595 354	977 204	867 972	Prime d'émission	29 872 872	29 872 872
Immobilisations financières	16 666 960	3 376 924	13 290 036	12 526 405	Réserves		
					Réserve légale	7 634	7 634
					Réserves réglementées		
TOTAL Actif immobilisé	47 771 980	7 268 652	40 503 328	39 675 075	Autres	1 414	1 414
Actif Circulant :					Report à nouveau	-11 617 519	-16 424 271
Stocks et encours					Résultat de l'exercice	4 490 759	4 806 751
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés	24 342		24 342	24 342	TOTAL Capitaux Propres	24 884 714	20 393 955
Créances					Provisions pour risques et charges	1 978 079	3 874 079
Client et comptes rattachés	36 734 504	2 992 439	33 742 065	27 050 023	Dettes :		
Créances Fiscales et sociales	11 793 668		11 793 668	6 859 468	Emprunts et dettes assimilées	33 443 231	28 784 355
Autres	11 758 930	2 755 122	9 003 808	10 620 379	Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières de placement	0		0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	12 027 760	9 917 956
Disponibilités	8 092 327		8 092 327	3 497 152	Dettes fiscales et sociales	25 108 979	22 267 285
Caisse	540		540	540	Autres	3 549 599	2 951 065
TOTAL Actif Circulant	68 404 311	5 747 562	62 656 750	48 051 905	TOTAL Dettes	76 107 648	67 794 740
Charges Constatées D'avance	2 544 412	1 933 051	611 361	2 635 487	Produits constatés d'avance	2 842 108	2 294 194
Frais d'émission d'emprunt à étaler	63 030		63 030	120 421			
TOTAL ACTIF	118 783 733	14 949 265	103 834 469	90 482 888		103 834 469	90 482 888

Compte de Résultat (En euros)

	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'Exploitation		
Ventes de Marchandises	0	0
Production vendue (Biens et services)	98 376 226	86 882 314
Montant net du Chiffre d'Affaires	98 376 226	86 882 314
Production stockée		
Production Immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 622	2 000
Reprises de provisions et amortissements	89 700	101 000
Transferts de charges	232 791	232 561
Autres produits	213	-2
TOTAL Produits d'exploitation	98 704 551	87 217 873
Charges d'Exploitation		
Achats de marchandises	262 156	547 493
Variation de stocks de marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres Achats et charges externes	26 175 562	23 062 628
Impôts taxes et versements assimilés	2 443 294	2 177 212
Salaires et traitements	45 543 522	39 551 800
Charges sociales	20 352 146	17 596 087
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	353 340	307 931
Sur immobilisations : dotations aux Provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux Provisions	107 216	23 170
Pour risques et charges : dotations aux provisions	145 700	670 306
Autres Charges	100 289	100 077
TOTAL Charges d'exploitation	95 483 223	84 036 704
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 221 328	3 181 169
Produits Financiers		
De participation	817	0
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	102 417	249 640
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	34 067	11 928
Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	4 728	0
TOTAL Produits financiers	142 030	261 568
Charges Financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	34 005
Intérêts et charges assimilées	613 982	803 991
Différences négatives de change	43	71 051
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	0	0
TOTAL Charges financières	614 026	909 047
RESULTAT FINANCIER	-471 996	-647 479
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 749 332	2 533 691
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	58 602
Sur opérations en capital	11 002	17 046
Reprises sur provisions et transferts de charges	100 000	1 102 982
TOTAL Produits Exceptionnels	111 002	1 178 630
Charges Exceptionnelles		
sur opérations de gestion	678 650	2 432 649
Sur opérations en capital	18 740	6 057
Dotations aux amortissements et provisions	1 990 441	2 762 390
TOTAL Charges Exeptionnelles	2 687 831	5 201 096
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 576 829	-4 022 466
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôt sur les sociétés	-4 318 257	-6 295 527
BENEFICE OU PERTE	4 490 759	4 806 751

L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les comptes sont présentés en Euros.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR 0010949388

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- Faits caractéristiques de l'exercice

- **Contrôle Urssaf**

La société Umanis a fait l'objet d'une vérification de l'application des législations de Sécurité sociale, de l'Assurance Chomage et de la Garantie des Salaires par l'Administration à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Un redressement a été notifié à la société dont elle conteste partiellement le montant.

Une provision d'un montant de 269k€ a été passée dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

- **Création d'une filiale Umanis Academy**

Afin de compléter son offre, Umanis BPO, filiale marocaine de Umanis Sa, a décidé de créer une filiale juridique autonome à Casablanca au Maroc pour développer l'activité « Formation interne et externe ».

La société Umanis Academy Sarl a été constituée le 3 février 2015, son capital est de 10.000 Dirhams et son siège social est situé Rue Soumaya Residence Shehrazade à Casablanca.

- **Transactions entre parties liées**

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 1 150k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2015.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis Sa, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 1 675K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 1 243K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

* Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du Groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (President): 124 463 €
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 49 200 €

* Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales:

- Chiffre d'affaires : 9 783 244€
- Charges financières : 291 658€ - Produits financiers : 99 061€
- Charges externes : 6 913 902€

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 111k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers et des charges de l'année 2015.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 65K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers et des charges de l'année 2015.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 195K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers et des charges de l'année 2015.

- **Cession de participation détenue dans Umanis Kazaksthan et signature d'un contrat de franchise**

La société Umanis a décidé de céder sa participation à hauteur de 51% du capital social de la société Umanis Kazakhstan à Madame Rahmedolovna Zarina Zhakparova, citoyenne casaque.

Le montant de cette cession a été fixé à 5.000€, soit 980.000 tenge. Le contrat de cession a été conclu le 17 avril 2015.

Toutefois, la société Umanis, cédante, a accepté la conclusion d'un contrat de franchise avec la société Umanis Kazakhstan afin qu'elle continue à exploiter et promouvoir la marque Umanis et son savoir faire.

Ce contrat de franchise prévoit une rémunération d'Umanis SA par Umanis Kazakhstan d'un montant de 14% du chiffre d'affaire mensuel réalisé par Umanis Kazakhstan.

- **Cession d'actions Amayas Consulting**

Le 5 octobre 2015, l'assemblée générale des associés de la société Amayas Consulting, après avoir agréé Monsieur Grégory Yenel en qualité de nouvel associé, a autorisé la cession de 668 actions de la société Umanis au profit de Monsieur Yenel pour un prix total de 1 002€ soit 1,5€ l'action.

Le 19 novembre 2015, la société Umanis a cédé 3.333 actions au profit de l'associé Régis Touboul pour un prix total de 5.000€ soit 1,5€ l'action.

Au 31 décembre 2015, Umanis détient 999 actions, soit 1,5% de la société Amayas Consulting.

- **Nouveau Bail entre la SCI Jules Guesde 2 et la société Umanis**

La SCI Jules Guesde 2 a été créée le 8 décembre 2015 et a permis l'acquisition de nouveaux locaux à Levallois Perret situés 110/114 rue Jules Guesde. Ces locaux ont été donnés à bail à la société Umanis. Cette SCI est détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'Umanis SA. Les loyers qui seront perçus par la SCI feront l'objet d'une convention réglementée.

- **Lignes BPI**

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2015 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 10,6m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration Fiscale entraînerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR Umanis 2010 et 2011 (CF paragraphe précédent ci-dessus).

2 – Evénements postérieurs à la clôture

- **Constitution de la société Indemniflight**

La société INDEMNIFLIGHT en cours de formation sera majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret. INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

- **Nouveau Bail entre Umanis et Amayas Consulting**

Après avoir pris à bail les locaux acquis par la SCI Jules Guesde 2, Umanis a sous-loué ces locaux à la société Amayas Consulting au moyen d'un bail de sous-location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui seront perçus par Umanis feront l'objet d'une convention réglementée.

- **Conclusion d'une convention de prêt relais avec les banques palatine et Bnp Paribas**

UMANIS a conclu le 30 mars 2016 avec les banques Palatine et BNP Paribas un prêt relais d'un montant maximum de 4.000.000 d'euros, dans l'attente de la mise en place du crédit à Moyen Terme de 4,2m€ consenti par BPI (voir point 2.9 ci-dessus).

3 - Principes, règles et méthodes comptables

Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 ont été établis en euros sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC 2014-3 et des pratiques comptables généralement admises en France.

Règlement sur les actifs

La société a appliqué au 01/01/2005 les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'impairment.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables. Les estimations du management sont formulées à un instant T au meilleur de sa connaissance, mais l'atterrissage ou les estimations pourraient varier significativement dans un sens comme dans l'autre par suite d'évènements imprévus ou de nouvelles informations disponibles.

Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans.
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie ne sont pas extrapolés par mesure de prudence.

- Un WACC de 9,30 % (Taux déterminé par le Groupe par référence à la pratique observée sur le secteur) ;

A la suite de ces analyses, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée en 2015. Une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 3,1 millions d'euros est notamment comptabilisée depuis le 31 décembre 2005.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

Cessions de créances et emprunts garantis

Umanis a recours à « l'affacturage » auprès de GE Factobail, et dans le cadre du contrat d'affacturage, l'essentiel des risques et avantages associés aux créances sont transférés au factor.

Les créances cédées par ce biais sont sorties de l'actif de la société. Au 31/12/2015, le montant des créances en cours chez le factor est de 21 076k€ contre 15 457k€ au 31/12/2014.

Charges à répartir

Les charges à répartir comprennent des frais d'émission des emprunts souscrits par la société Umanis France (absorbée par Umanis Sa). Ces frais font l'objet d'un amortissement sur la durée des emprunts concernés soit 6 ou 7 années selon les emprunts.

Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 1 023k€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle (comptabilisation de l'engagement au passif) et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Hypothèses de calculs	31/12/2015	31/12/2014
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	2,03%	1,50%
Turn Over	0% pour les salariés de plus de 55 ans	0% pour les salariés de plus de 55 ans
Croissance des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales		
Umanis SA	45%	45%

- Crédit Impôt Recherche

Le Groupe Umanis a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées.

- Sur la période 2008 à 2014, la société Umanis SA a déposé les dossiers suivants :

	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis Sa	Umanis Sa	Umanis Sa
Année d'affectation des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 099	1 010	371	4 055	4 578	4 971	4 968
Montant du CIR demandé (K€) Complémentaire		3 633	3 738				

Les Cir 2008 à 2009 sont totalement prescrits au 31 décembre 2015 ce qui a conduit la société a comptabiliser dans ses comptes, sur l'exercice 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents et des montants préalablement payés par l'administration. Le CIR 2009 ayant déjà été remboursé à hauteur de 3.633k€ par l'administration fiscale en mai 2013, cette opération n'a eu aucun impact sur la trésorerie de la Société en 2015. L'impact en termes de produit pour les CIR prescrits concerne uniquement le CIR 2009.

- Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par Umanis en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

	Aura Ingénierie	Aura Ingénierie	Aura Group
Année d'affectation des dépenses	2009	2010	2011
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 266	869	414

En 2015, l'Administration Fiscale a également poursuivi ses contrôles sur les CIR 2009, 2010 et 2011 des sociétés Aura, les CIR 2010 et 2011 d'Umanis.

Pour Aura et Umanis, une proposition de rectification a été émise avec un taux de validation des CIR de 40% pour Umanis et 0% pour Aura, taux contestés par le Groupe Umanis. Les discussions n'ayant pas abouti, la société a saisi le Tribunal Administratif en date du 26 février 2016.

N'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine, le Groupe Umanis a maintenu les mêmes règles de comptabilisation des CIR mises en place sur l'exercice précédent, définies sur les bases des propositions de rectifications reçues :

- Pour Umanis et Aura : Ajustement d'un niveau de CIR à hauteur des pourcentages d'ores et déjà validés par l'administration fiscale, soit 40% pour Umanis et 0% pour Aura.

Cela a conduit Umanis à enregistrer dans ses comptes au 31 décembre 2015 un produit de 4 238 K€ en « Impôts » au titre des CIR de l'exercice et de l'ajustement des CIR validés par l'administration fiscale.

Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux.

Pour l'établissement des dossiers techniques la société Umanis est accompagnée par un cabinet de conseil rémunéré aux success fees qui ont été comptabilisés en charges externes pour l'année 2015 au prorata des montants des CIR comptabilisés et en charges exceptionnelles pour les CIR antérieurs. Les sommes payées et non passées en charges sont comptabilisées en Charges Constatées d'Avance. Ces CCA ont été provisionnées à 100% au 31/12/2015 en résultat exceptionnel.

- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Umanis a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2015 au titre du CICE un produit d'un montant de 1 343k€ en « Charges d'exploitation » en contrepartie du poste « Créances fiscales et Sociales ».

3 – Tableau de variation des Capitaux propres au 31/12/2015 (en K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2013	2 278 206	2 506	31 757	9	-20 802	4 378	17 848
Affectation résultat 2013	0	0	0	0	4 378	-4 378	0
Résultat net 2014	0	0	0	0	0	4 807	4 807
Réduction de capital 2014	-342 248	-377	-1 885	0	0	0	-2 262
Solde au 31/12/2014	1 935 958	2 129	29 872	9	-16 424	4 807	20 393
Affectation résultat 2014		0	0	0	4 807	-4 807	0
Résultat net 2015	0	0	0	0	0	4 491	4 491
Solde au 31/12/2015	1 935 958	2 129	29 872	9	-11 617	4 491	24 884

La société, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, détient, au 31/12/2015, 35 034 actions propres valorisées à 770K€.

4 – Intégration fiscale

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, UMS Courtage, Umanis Institut et Umanis Computer.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de leurs déficits dans la limite de 1 M€ + 50% du reliquat éventuel.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2015, l'intégration fiscale fait ressortir un bénéfice pour le groupe d'intégration fiscale de 1 841 710 € imputable à hauteur de 1 420 855 € sur les déficits reportables du groupe.

Les déficits reportables du groupe sont les suivants :

Solde au 31/12/2014	Consommation 2015	Solde au 31/12/2015
11 316 125	-1 420 855	9 895 270
11 316 125	-1 420 855	9 895 270

5 - Notes du BILAN

5.1 – IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2015	27 515 905	3 171 260	15 903 329	46 590 494
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts	16 558	401 297	838 235	1 256 090
Diminution par virement de poste a poste	0			0
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	0	0	-74 603	-74 603
Valeur brute à la fin de l'exercice 2015	27 532 462	3 572 558	16 666 960	47 771 980

A) Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **27 532 462 €** Il est principalement constitué par :

- Des fonds de commerce pour 9 939 K€ dont 2058k€ apportés lors de la Fusion de Aura avec Umanis France et 7 881k€ lors de la fusion de Umanis France avec Umanis.
- Des malis de fusion pour 15 995k€ dont 11 986k€ apportés lors de la fusion de Aura avec Umanis France et 1 066k€ lors de la fusion de Umanis France et Umanis SA.
- Des logiciels comptabilisés à leur prix de revient pour un montant de 1 208k€ apportés lors de la Fusion de Umanis France et Umanis SA.

Les malis techniques et les fonds de commerce font l'objet de tests d'impairment.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables aux actifs nets correspondant (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **3 572 558 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport dont 1 399k€ apportés lors de la Fusion de Umanis France avec Umanis SA.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **16 666 960 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation dont 3 598k€ ont été apportés par la fusion de Umanis France avec Umanis SA et 1 174k€ par la Fusion de Aura et Umanis France.

5.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	Brut 2015	Amortissements Provisions 2015	Net 2015	Net 2014
Logiciel	1 375 997	1 290 747	85 251	129 861
Fonds de commerce	9 939 676		9 939 676	9 939 676
Malis de fusion	16 211 162		16 211 162	16 211 162
Frais de constitution	5 628	5 628	0	0
Total à la fin de l'exercice 2015	27 532 462	1 296 374	26 236 087	26 280 698

Immobilisations corporelles	Brut 2015	Amortissements Provisions 2015	Net 2015	Net 2014
Installations générales, agencements, aménagement divers	1 473 829	900 650	573 179	603 791
Matériel de bureau et matériel informatique	1 823 782	1 446 729	377 053	234 538
Mobilier	274 947	247 974	26 972	29 643
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total à la fin de l'exercice 2015	3 572 558	2 595 354	977 205	867 972

5.4 – IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

Immobilisations financières	Brut 2015	Amortissements Provisions 2015	Net 2015	Net 2014
Titres de participation	13 599 103	3 266 924	10 332 179	10 406 775
Cautions et actions propres	3 067 858	110 000	2 957 858	2 119 630
Total à la fin de l'exercice 2015	16 666 961	3 376 924	13 290 037	12 526 406

DETAIL DES PARTICIPATIONS (EN K€)

Exercice clos le 31 /12/2015

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Umanis Institut	1	333 777	100%	1	1	0	913 378	169 699	
Umanis Investissement	8 000	125 988	100%	8 000	8 000	0	4 214 600	11 435	
Umanis Consulting	38 400	1 999 164	99%	4 760 597	1 616 624	0	0	106 617	
Ums Courtage	30 000	56 599	100%	30 000	30 000	0	125 213	5 905	
UMS (ex : Call one)	186 249	1 050 296	100%	214 605	214 605	0	6 698 325	228 159	
Groupe Hélice	5 827 961	-482 297	100%	5 826 730	5 826 730	0	1 252 875	1 291 332	
Téxia	200 000	-333 773	100%	106 000	106 000	0	1 879 621	909 348	
Umanis Luxembourg	31 000	-677 392	100%	31 000	0	0	842 673	-270 570	
Umanis Belgique	18 592	243	100%	19 767	0	0	0	0	
Umanis Italie	10 329	-552 171	100%	10 791	0	0	0	0	
Umanis Allemagne	25 000	-921 469	100%	25 000	0	0	0	0	
Umanis Espagne	3 010	-269 466	100%	3 005	0	0	2 243 696	69 080	
Umanis BPO Maroc	10 000mad	240 323	100%	897	897	0	1 694 047	158 050	
Umanis Pologne	30 000ZT	-800 882	100%	8 390	0	0	0	0	
Umanis Maroc	100 000mad	-109 944	100%	10 356	0	0	0	0	
Umanis Computer	1 174 000	2 779 729	100%	1 174 000	1 174 000	0	8 005 639	192 225	
Filiales (moins de 50 % du capital détenu)									
BEQOM Espagne	1 200	-153 719	40%	3 000	3 000	0	17 328	-47 823	

5.5 – CLIENTS ET AUTRES CREANCES

	31/12/2015					31/12/2014
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Dont Produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur nette
Créances clients	31 949 103	2 992 439	28 956 663		28 497 713	23 466 587
Factures à établir	4 785 401	0	4 785 401	4 785 401	0	3 796 436
Créances et comptes rattachés	36 734 504	2 992 439	33 742 065	4 785 401	28 497 713	27 263 022
Avances et acomptes versés	24 342	0	24 342		0	306 916
Créances fiscales et sociales	11 793 668	0	11 793 668	3 037 870	0	6 859 468
Débiteurs divers	11 758 930	2 755 122	9 003 808	5 000	7 635 703	11 924 379
Charges constatés d'avance/à répartir	2 544 412	1 933 051	611 361		0	2 635 487
Frais d'émission des Emprunts	63 030		63 030			120 621
Autres créances et charges constatées d'avance	26 184 382	4 688 173	21 496 209	3 042 870	7 635 703	21 846 871
TOTAL	62 918 886	7 680 613	55 238 273	7 828 271	36 133 416	49 109 894

Aucune des créances autres que les créances groupe n'est due à plus de 1 an au 31 décembre 2015, ce qui était également le cas au 31 décembre 2014.

Les dépréciations des débiteurs divers sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

Les débiteurs divers sont constitués essentiellement des créances clients non mobilisées auprès du Factor à hauteur de 2 563k€ (dont 1 105k€ de dépôt de garantie).

Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation et principalement les honoraires dus au Cabinet Artimia pour la partie des CIR calculés non reconnus en produits. Ces CCA concernent les honoraires payés et non passés en charge. Ces charges ont été provisionnées à 100% au 31/12/2015 en résultat exceptionnel.

5.6 – Trésorerie

	Exercice 2015	Exercice 2014
Disponibilités	8 092 327	3 497 152
VMP	0	0
Total	8 092 327	3 497 152

Au 31/12/2015 la société Umanis a mobilisé toutes ses créances auprès de la société d'affacturage. Le montant disponible est positionné en « Autres Créances ».

5.7 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2015 de 1 935 958 actions d'une valeur nominale de 1.10 €

5.8 – AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

	31/12/2015				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entrprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 288 689	12 837 502	5 451 187	0	0
Emprunts et dettes financières divers	15 154 542	15 154 542	0	0	14 752 121
Dettes Financières	33 443 231	27 992 044	5 451 187	0	14 752 121

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués principalement des emprunts liés à l'acquisition du groupe Aura (1 042k€) et du droit de tirage (14 652k€) consenti par BPI dans le cadre du préfinancement des CIR.

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués principalement de comptes courants d'associés ou intragroupes.

La Dette Sénior contractée en 2011 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Aura est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers net cash)

R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)

R3 : ratio de cash cover (cashflow libre consolidé/service de la dette consolidée)

Ces covenants prévoient également une clause dite d'« Excess Cash-flow ». Cette clause, si elle est activée, prévoit le remboursement anticipé volontaire par le Groupe de la dette bancaire.

Les résultats des calculs des ratios sont les suivants :

- R1 : 26,38 pour un seuil contractuel minimal de 8
- R2 : 0,322 pour un seuil contractuel maximal de 1,6
- R3 : 6,30 pour un seuil contractuel minimal de 1,1

Au 31 décembre 2015 les résultats des calculs sont donc satisfaisants. Le groupe respecte les covenants.

Ces covenants prévoient également une clause dite d'« excess cash flow ». Cette clause étant activée sur la base des comptes clos au 31 décembre 2015, elle conduit à un remboursement anticipé total de la dette restant due (1 042k€). Ce remboursement sera donc effectué dans un très court délai.

5.9 – PROVISIONS

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Transfert	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0		0
Provisions pour risques	362 250	227 700	-189 700		400 250
Provisions pour charges	2 879 523			-1 934 000	945 523
Provision pour impôts	632 306				632 306
TOTAL	3 874 079	227 700	-189 700	-1 934 000	1 978 079

DOTATIONS

Les dotations de l'exercice sont constituées d'une provision pour risques salariaux. Le montant figurant dans la colonne « Transfert » correspond à une provision de dépréciation de créance avec notre filiale au Luxembourg qui a été reclassée, au 31 décembre 2015, en moins de l'actif circulant, pas d'impact sur le compte de résultat.

REPRISES

Les reprises correspondent à des risques salariaux pour 90K€, des provisions liées à des litiges commerciaux pour 100K€.

5.10 – DETTES NON FINANCIERES

	31/12/2015				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Fournisseurs et comptes rattachés	12 027 760	12 027 760	0	1 447 386	8 343 851
Personnel et comptes rattachés	6 785 315	6 785 315	0	3 865 507	0
Sécurité soc & org socx	8 019 485	8 019 485	0	3 620 286	0
Dettes fiscales	10 304 179	10 304 179	0	378 029	0
Produits constatés d'avance	2 842 108	2 842 108	0	0	0
Autres Dettes	3 549 599	3 549 599	0	0	0
TOTAL	43 528 446	43 528 446	0	9 311 208	8 343 851

6.1 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

Pour les projets au forfait, la méthode utilisée pour la détermination du chiffre d'affaires est celle de l'avancement.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 98 376 226€.

6.2 – AUTRES POSTES D’EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2015 est égal à 98 704 551 € contre 87 217 873 au 31 décembre 2014.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2015 se sont élevées à 95 483 223€ principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 26 175 562€ contre 23 062 628€ au 31 décembre 2014 et « Salaires et traitements » pour 45 543 522€ contre 39 551 800€ au 31 décembre 2014.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ressort à 3 221 328 € contre 3 181 169 € au 31 décembre 2014.

6.3 - Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ressort à <471 996€> € contre <647 479€> au 31 décembre 2014.

6.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Résultat exceptionnel (En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciations	-1 990	-2 705
Litiges commerciaux	100	
Autres produits et charges exceptionnels	-303	-636
Transactions et risques prud'hommes	-115	
Pénalités et amendes	-269	-681
TOTAL	-2 577	-4 022

6.5 - Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 s'établit à un bénéfice net comptable de 2 749 332€ contre 2 533 691€ au 31 décembre 2014.

7.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

7.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les chiffres présentés dans ce tableaux tiennent compte du regroupement des actions détaillé note 1.

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 30/06/2016
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

8 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	213 415 €		0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	213 415 €		0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Eric DELAFONTENELLE (Admi)	109 004 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Claude VIBERT-GUIGUE (Admi)	0 €	0 €	0 €	0 €	exterieur

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (President): 124 463 €
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 49 200 €

9 – Effectif moyen

L'effectif moyen 2015 se compose de 1 075 salariés dont 985 cadres et 90 non cadres contre 1 041 salariés en 2014 dont 952 cadres et 89 non cadres.

11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/2015	31/12/2014
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA	Caution des Dettes Fiscales et sociales au profit du SIE Chaillot et de l'Urssaf, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés Groupe Helice et Helice.	Caution des Dettes Fiscales et sociales au profit du SIE Chaillot et de l'Urssaf, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés Groupe Helice et Helice.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)
Umanis SA (ex Umanis France)	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants
Umanis SA	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
	NEANT	NEANT

12 – INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2015 est mentionné sur l'annexe des comptes consolidés du Groupe Umanis, Umanis SA faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Umanis.

13 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Avant impôts	Impôts*	Résultats après impôts
Résultat courant	2 749		2 749
Résultat exceptionnel	-2 577		-2 577
Impot sur les sociétés		-4 318	-4 318
Total	172	-4 318	4 490

*Le montant figurant dans la colonne « Impôts » correspond à l'économie d'IS liée à l'intégration fiscale. Ce montant comprend également du CIR.

14 – SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE

IMPOT DIFFERE ACTIF	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015	IS DIF N-1	IS DIF N
Activation déficit reportable	11 341 178		-1 420 855	9 920 323	3 780 015	3 306 444
Organic	121 301	109 273	-121 301	109 273	40 430	36 421
Participation	0			0	0	
Provision IDR	973 450	190 786	-140 269	1 023 967	324 451	341 288
Effort construction	325 420		-109 150	216 270	108 462	72 083
Frais acquisition des immobilisations IDA						
Location Financement IDA	-2 697		2 697	0	-899	0
Total IDA	12 758 652	300 059	-1 788 878	11 269 834	4 252 459	3 756 236

IMPOT DIFFERE PASSIF	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015	IS DIF N-1	IS DIF N
Elimination provision IG IDP	1 964 140			1 964 140	654 648	654 648
Elimination provision IG IDP	0			0	0	
Frais acquisition des immobilisations IDP	1 205 876		-295 344	910 532	401 918	303 480
Elimination provision C/C IDP	751 737			751 737	250 554	250 554
	0			0	0	0
Total IDP	3 921 753	0	-295 344	3 626 409	1 307 120	1 208 682
NET	8 836 899	300 059	-1 493 534	7 643 425	2 945 339	2 547 553

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	30
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I	30
ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II	32
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	33
TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	35
NOTES ANNEXES	36
NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES	36
1.1Référentiel comptable.....	36
1.2Présentation des états financiers.....	37
1.3Principes de consolidation	40
1.4Regroupement d’entreprises	41
1.5Information sectorielle.....	41
1.6Méthodes de conversion.....	41
1.7Immobilisations incorporelles	42
1.8Goodwill	43
1.9Immobilisations corporelles	43
1.10 Dépréciation des actifs.....	44
1.11 Contrats de location	45
1.12 Clients et autres débiteurs	45
1.13 Cessions de créances et emprunts garantis.....	45
1.14 Stocks	45
1.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie	45
1.16 Autres actifs financiers.....	46
1.17 Capital potentiel.....	46
1.18 Emprunts portant intérêts	46
1.19 Avantages du personnel.....	46
1.20 Provisions	47
1.21 Fournisseurs et autres créditeurs.....	47
1.22 Impôts différés	47
1.23 Chiffre d’affaires.....	48
1.24 Résultat opérationnel.....	48
1.25 Instruments financiers dérivés.....	48
1.26 Résultat par action	48
1.27 Changement de présentation	49

NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE	49
2.1	Contrôle Urssaf Umanis.....	49
2.2	Contrôle Fiscal Texia.....	49
2.3	Création d'une filiale Umanis Academy	49
2.4	Covenants.....	49
2.5	Extension de l'objet social d'Umanis Managed Services	50
2.6	Cession de la participation detenue dans Umanis Kasaksthan et signature d'un contrat de franchise.....	50
2.7	Cession d'actions Amayas Consulting	50
2.8	Nouveau bail entre la SCI Jules Guesde 2 et la société Umanis.....	50
2.9	Lignes BPI.....	50
NOTE 3	EVENEMENTS POST CLOTURE	51
3.1	Constitution de la société Indemniflight	51
3.2	Nouveau Bail entre Umanis et Amayas Consulting.....	51
3.3	Conclusion d'une convention de prêt relais avec les banques palatine et bnp paribas	51
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	52
NOTE 5	Informations par segment d'activité et par zone géographique	53
5.1	Informations par activité au 31 décembre 2015.....	53
5.2	Informations par activité au 31 décembre 2014.....	53
5.3	Informations par zone géographique au 31 décembre 2015.....	53
5.4	Informations par zone géographique au 31 décembre 2014.....	53
NOTE 6	Goodwills et IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	54
6.1	Détail des goodwills par segment en 2015 et 2014 :	55
6.2	Détail des tests effectués	55
NOTE 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56
NOTE 8	titres disponibles a la vente	56
NOTE 9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS non courants	56
NOTE 10	STOCKS.....	57
NOTE 11	CLIENTS	57
NOTE 12	CREANCES DIVERSES COURANTES	57
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	58
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	58
14.1	Capital social.....	58
14.2	Écarts de conversion	58
14.3	Informations relatives aux Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions.....	59
14.3.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE	59

14.3.2	INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS.....	59
NOTE 15	RÉSULTAT PAR ACTION	60
NOTE 16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS.....	60
NOTE 17	Passifs financiers non courants.....	61
NOTE 18	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	61
NOTE 19	AUTRES PROVISIONS.....	61
NOTE 20	PASSIFS EVENTUELS	62
NOTE 21	dettes fournisseurs, impôts et AUTRES PASSIFS COURANTS	62
NOTE 22	INSTRUMENTS FINANCIERS	62
	22.1 Catégorisation et juste valeur des instruments financiers.....	62
NOTE 23	FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	63
	23.1 Risque de crédit.....	63
	23.2 Risque de liquidité.....	64
	23.3 Risque de Change	65
NOTE 24	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	66
	24.1 Détail des charges de personnel	66
	24.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique	66
	24.3 Effectifs à fin 2015.....	66
NOTE 25	Autres produits et charges opérationnels	67
NOTE 26	resultat financier net	67
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS.....	68
	27.1 Charge d'impôts	68
	27.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt	68
	27.3 Impôts différés	69
	27.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature	69
NOTE 28	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	70
NOTE 29	Informations sur le montant des honoraires des commissaires AUX COMPTES	71
NOTE 30	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	72
a.	Effectif	110
	1.. Répartition par sexe, type de contrat et statut du Groupe Umanis.....	110
	2.. Répartition par zone géographique	111
	3.. Répartition par âge de l'effectif.....	112
	4.. Répartition par ancienneté	115
b.	Embauches	117
	1. Répartition des embauches par type de contrat.....	117
	2.. Répartition par âge des embauches.....	119
c.	Départs.....	122

1.. Répartition par motif des sorties.....	122
d. Chômage	126
1.. Montant des rémunérations	127
2.. Hiérarchie des rémunérations.....	128
3.. Mode des rémunérations.....	130
4.. Charges et accessoires	131
1.. A l'échelle du groupe.....	135
2.. Par zone géographique	136
1.. Elections professionnelles.....	138
2.. Liste des délégués syndicaux et représentants syndicaux	138
3.. Liste des différentes instances	139
E. FORMATION.....	146
SOMMAIRE	159
B. UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES, POUR QUOI FAIRE ?	160
C. NOS ENGAGEMENTS	160
D. LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DES ACHATS :	160
E. LES ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR.....	160
F. RESPECT DE LA CHARTE	161
Note 1 Aux Actionnaires,	165
Note 2 I. Opinion sur les comptes consolidés	165
Note 3 II. Justification des appréciations	166
Note 4 III. Vérification spécifique.....	168
Note 5 I. Opinion sur les comptes annuels	170
Note 6 II. Justification des appréciations	171
Note 7 III. Vérifications et informations spécifiques.....	172
Note 8	172

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

		31/12/14		31/12/14		
ACTIF <i>En milliers d'euros</i>		Note n°	31/12/2015	Retraité (*)	Publié	Ecart
Goodwills	5	29 843	32 897	32 897		
Immobilisations incorporelles	5	5 729	6 084	6 084		
Immobilisations corporelles	6	1 960	1 915	1 915		
Autres participations	7	157	157	157		
Créances et autres actifs financiers à long terme	8	15 514	11 378	11 378		
Impôts différés actifs	26	4 287	4 662	4 662		
Actifs non courants		57 491	57 094	57 094		
Stocks	9	44	94	94		
Clients et comptes rattachés	10	16 252	23 123	23 123		
Autres actifs courants	11	11 020	16 912	11 166	-5 746	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	13 585	8 446	8 446		
Actifs courants		40 901	48 575	42 829	-5 746	
TOTAL ACTIF		98 392	105 669	99 923	-5 746	
PASSIF <i>En milliers d'euros</i>		Note n°	31/12/2015	Retraité (*)	Publié	Ecart
Capital social		2 130	2 130	2 130		
Primes d'émission		29 873	29 873	29 873		
Autres Réserves		-9 801	-12 828	-12 828		
Ecart de conversion		-118	-40	-40		
Résultats de la période		3 068	3 059	3 059		
Capitaux propres part du groupe	13	25 152	22 194	22 194		
Intérêts minoritaires		29	264	264		
Total des Capitaux propres		25 181	22 457	22 457		
Emprunts et Dettes Financières à long terme	16	4 101	1 217	1 217		
Provisions à long terme	17	3 205	3 101	3 101		
Impôts différés passifs	26	646	612	612		
Autres dettes non courantes			180	180		
Passifs non courants		7 952	5 110	5 110		
Autres provisions courantes	18	1 950	2 043	2 043		
Passifs financiers courant	15	15 929	22 106	16 360	-5 746	
Fournisseurs et comptes rattachés	20	6 925	10 019	10 019		
Impôt courant exigible						
Autres dettes courantes	20	40 455	43 933	43 933		
Passifs courants		65 259	78 101	72 355	-5 746	
TOTAL PASSIF		98 392	105 669	99 923	-5 746	

(*) Le passage des états financiers consolidés publiés aux états financiers retraités au 31 décembre 2014 est expliqué dans la note 1.27 – Changement de présentation

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/15	31/12/14
Chiffre d'affaires	4	148 490	138 747
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires		148 490	138 747
Achats consommés		-6 474	-6 535
Charges externes		-28 185	-25 915
Charges de personnel	23	-103 371	-96 694
Impôts & taxes		-2 093	-2 033
Amortissements et dépréciations		-1 733	-1 911
Autres produits et charges d'exploitation		2 423	2 371
Résultat opérationnel courant		9 057	8 030
Autres produits opérationnels	24	3 835	7 199
Autres charges opérationnelles	24	-7 611	-8 961
RESULTAT OPERATIONNEL		5 281	6 268
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	25	-393	-597
Coût de l'endettement financier net		-393	-597
Autres produits et charges financiers	25	87	-126
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-19	-45
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 957	5 500
Charges d'impôt	26	-2 152	-2 342
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 804	3 158
Intérêts minoritaires		-263	99
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		3 068	3 059
Résultat par action - en euros			
avant dilution	14	1,58	1,58
après dilution	14	1,46	1,45

ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note n°</i>	<i>31/12/15</i>	<i>31/12/14</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 068	3 059
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			-112
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	17	267	-263
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		3 335	2 684

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/15	31/12/14
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 804	3 158
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6 278	4 704
Plus et moins-values de cession	773	
Interets minoritaires	263	
Autres flux non cash en résultat	-4 356	-6 595
Coût de l'endettement financier net	393	597
Variation des Impôts Différés	405	368
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 559	2 231
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	493	2 000
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	7 053	4 231
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	7 053	4 231
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-645	-660
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	68	19
Acquisitions d'immobilisations financières	-771	-2 778
Cessions d'immobilisations financières	5	
Variation de périmètre (1)	105	
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-1 238	-3 419
Mouvements de Capital		-2 247
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 079	4 368
Remboursements d'emprunts	-2 009	-5 074
Intérêts financiers nets versés	-393	-597
Flux liés aux opérations de financement garantis	-3 322	-722
Autres flux liés aux opérations de financement	-55	-198
Frais d'émission d'emprunts		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-699	-4 471
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	5 115	-3 659
Différence de change nette		
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 338	11 997
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 453	8 338

Détail de la ligne Variation de périmètre

<i>(1) Variation de périmètre</i>	-105
Cession Umanis Kazaksthan	-105
<i>Variation BFR</i>	336
<i>Variation de Trésorerie</i>	-441

TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31/12/2015	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.13	2 506	31 756	-13 877	-153	1 552	21 784	167	21 952
Affectation du résultat 2013			1 552		-1 552			
Résultat de la période 2014					3 059	3 059	99	3 158
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-376	-1 884				-2 260		-2 260
Variation des actions propres				-163		-163		-163
Variation des écarts de conversion							-3	-3
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			-75			-75		-75
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			-175			-175		-175
Autres			21			21		21
Variation périmètre								
Capitaux propres au 31.12.14	2 130	29 872	-12 554	-316	3 059	22 194	263	22 457
Affectation du résultat 2014			3 059		-3 059			
Résultat de la période 2015					3 068	3 068	-263	2 805
Variations du capital de l'entreprise consolidante								
Variation des actions propres				-454		-454		-454
Variation des écarts de conversion			12			12	29	41
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture								
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			267			267		267
Autres			65			65		65
Variation périmètre								
Capitaux propres au 31.12.2015	2 130	29 872	-9 151	-770	3 068	25 152	29	25 181

NOTES ANNEXES

NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2015 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2015 sont les onzièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2014, ainsi que le bilan au 31 décembre 2014.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces textes sont les suivants :

- IFRIC 21 : Droits ou taxes
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015) ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016).

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.

Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers.

La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 16 –

Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

1.2 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

❑ Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 544 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (à comparer à 1 482 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

❑ Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales,

le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-11, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 29 843 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 32 897 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

❑ **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en provision pour risque.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2015 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

❑ **Provisions pour risques et passifs éventuels**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (à comparer à 1 242 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

❑ **Crédit Impôt Recherche**

Le Groupe Umanis a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées.

- Sur la période 2008 à 2014, la société Umanis SA a déposé les dossiers suivants :

	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis Sa	Umanis Sa	Umanis Sa
Année d'affectation des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 099	1 010	371	4 055	4 578	4 971	4 968
Montant du CIR demandé (K€) Complémentaire		3 633	3 738				

Les Cir 2008 à 2009 sont totalement prescrits au 31 décembre 2015 ce qui a conduit la société à comptabiliser dans ses comptes, sur l'exercice 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents et des montants préalablement payés par l'administration. Le CIR 2009 ayant déjà été remboursé à hauteur de 3.633k€ par l'administration fiscale en mai 2013, cette opération n'a eu aucun impact sur la

trésorerie du Groupe en 2015. Sur les exercices précédents, ce remboursement anticipé était considéré comme une avance de trésorerie et comptabilisé en Dettes Fiscales et Sociales. L'impact en termes de produits pour les CIR prescrits concerne uniquement le CIR 2009.

- Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par Umanis en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

	Aura Ingénierie	Aura Ingénierie	Aura Group
Année d'affectation des dépenses	2009	2010	2011
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 266	869	414

- Sur la période 2010 à 2014, la société Hélice, société acquise par Umanis en avril 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice
Année d'affectation des dépenses	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	504	147	229	1 627	883
Montant du CIR demandé (K€) Complément	1 938	1 690	1 684		

- Sur la période 2010 à 2014, la société Texia, société acquise par Umanis en décembre 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Texia	Texia	Texia	Texia
Année d'affectation des dépenses	2010	2011	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	519	312	255	124

En 2015, l'Administration Fiscale a effectué un contrôle sur les CIR 2010 à 2013 de la société Texia. Ce contrôle, achevé au 31 décembre 2005, a validé 85% des montants des Cerfa déposés ce qui a conduit la société à comptabiliser dans ses comptes, en 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents. Les CIR 2010 à 2013 ont également fait l'objet d'un remboursement total par l'Administration Fiscale, en décembre 2015, pour un montant de 920k€.

En 2015, l'Administration Fiscale a également poursuivi ses contrôles sur les CIR 2009, 2010 et 2011 des sociétés Aura, les CIR 2010 et 2011 d'Umanis et a entamé des contrôles sur les CIR 2011 et 2012 d'Hélice.

Ces contrôles ne sont pas terminés à ce jour pour Hélice.

Pour Aura et Umanis, une proposition de rectification a été émise avec un taux de validation des CIR de 40% pour Umanis et 0% pour Aura, taux contestés par le Groupe Umanis. Les discussions n'ayant pas abouti, la société a saisi le Tribunal Administratif en date du 26 février 2016.

N'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine, le Groupe Umanis a maintenu les mêmes règles de comptabilisation des CIR mises en place sur l'exercice précédent, définies sur les bases des propositions de rectifications reçues :

- Pour Hélice : Estimation d'un niveau de CIR exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, soit 1,65%

- Pour Umanis et Aura : Ajustement d'un niveau de CIR à hauteur des pourcentages d'ores et déjà validés par l'administration fiscale, soit 40% pour Umanis et 0% pour Aura.
- Pour Texia : Comptabilisation de 100% du montant du Cerfa du CIR en cours

Cela a conduit le Groupe à enregistrer dans ses comptes au 31 décembre 2015 un produit de 2 494 K€ en « Autres Produits et Charges d'exploitations » au titre des CIR de l'exercice et 3 063k€ en produit exceptionnels au titre de l'ajustement des CIR validés par l'administration fiscale pour la société Texia et prescrits pour Umanis, en contrepartie d'un montant de 2 440k€ en « Autres actifs Financiers non courants ».

Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux.

	CIR 2014	CIR Antérieurs	TOTAL
Umanis	1 987	2 251	4 238
Texia	124	812	936
Hélice	383		383
TOTAL	2 494	3 063	5 557

Pour l'établissement des dossiers techniques le groupe Umanis est accompagné par un cabinet de conseil rémunéré aux success fees qui ont été comptabilisés en charges externes pour l'année 2015 au prorata des montants des CIR comptabilisés et en charges opérationnelles pour les CIR antérieurs.

□ **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2015, le cumul des impôts différés activés nets est de 3 641 milliers d'euros (à comparer à 4 050 milliers d'euros au 31 décembre 2014). Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale sauf Beqom Spain, détenue à 40% qui est mise en équivalence.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive ou non par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.4 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

□ **Actifs et Passifs**

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

□ **Goodwill**

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.5 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Umanis caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe Umanis sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini six secteurs d'activité distincts (UGT = Unité Génératrice de Trésorerie) (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence
- Consulting
- Clinical Research Organisation (CRO)
- Centre d'appels
- Computer (Achat revente de matériel informatique)
- Infrastructures

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont qualifiés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwills.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe.

1.6 METHODES DE CONVERSION

□ **Transactions libellées en monnaies étrangères**

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

❑ **États financiers libellés en monnaies étrangères**

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

❑ **Frais de développement**

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

❑ **Immobilisations acquises**

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

❑ **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

❑ **Amortissements**

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.8 GOODWILL

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 6), aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

□ Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les éventuelles pertes de valeur Umanis a déterminé 6 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les six secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Infrastructure, Centre d'Appel, Recherche Clinique et Computer. Les goodwills du groupe sont concentrés sur seulement trois de ces branches (BI, Conseil et Infrastructure). Seules ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flows.

1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

□ Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

□ Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

□ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.12 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

❑ Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.10 DEPRECIATION DES ACTIFS

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

❑ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

❑ Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

❑ Taux D'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 9.30 % correspondant au WACC (weighted average cost of capital) déterminé par le groupe. Ce taux est conforme à ceux retenus par les entreprises de notre secteur d'activité.

1.11 CONTRATS DE LOCATION

□ Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

□ Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.12 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.13 CESSIONS DE CREANCES ET EMPRUNTS GARANTIS

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage sont sorties de l'actif du groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

Selon le contrat d'affacturage conclu à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les garanties accordées diffèrent selon la nature de la prestation réalisée, facturée et donc cédée :

- Si la facture concerne une prestation réalisée sans recours à de la sous-traitance les garanties accordées permettent de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est complet et total.

Les créances de cette catégorie ne sont plus conservées à l'actif et il n'y a aucun emprunt garanti au passif pour le montant du financement octroyé.

- Si la facture concerne une prestation réalisée avec recours à de la sous-traitance les garanties accordées ne permettent pas de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est réel.

Les créances de cette catégorie sont conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

1.14 STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.15 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.16 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées, mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation des sociétés non consolidées représente une part marginale des Autres actifs Financiers.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.17 CAPITAL POTENTIEL

Paiements fondés sur des actions.

Le groupe Umanis dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 7 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Le détail des plans d'attribution d'options est présenté en note 14.3.1.

Concernant les décisions d'attribution de Bons de Souscription de Parts et de Créateurs d'Entreprise (BSPCE), Bons de Souscription d'Actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la note 14.3

L'ensemble des plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.

1.18 EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en déduction de la dette et étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.

1.19 AVANTAGES DU PERSONNEL

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19 révisée.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Ces hypothèses sont détaillées Note 18.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.
- La provision d'indemnité de fin de carrière consiste à estimer les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (55 salariés), luxembourgeoise (13 salariés) et marocaine (113 salariés), l'engagement étant peu significatif compte tenu de la taille de ces entités et des obligations légales locales.

❑ **Autres avantages du personnel**

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.20 PROVISIONS

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.21 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.22 IMPOTS DIFFERES

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut, Umanis Computer et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

☐ Prestations de services, Contrats à long terme et Achats Revente (148 490 K€)

- Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

☐ Autres prestations

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.24 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, ces produits et charges étant récurrents.

Le résultat opérationnel inclut le résultat opérationnel courant complété de produits ou charges non usuels qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Cependant, le caractère récurrent d'une année sur l'autre des coûts de restructuration a conduit le groupe à considérer leurs impacts dans le résultat courant à l'exception de ceux relatifs aux sociétés Hélice et Groupe Hélice, dont les restructurations actuelles s'inscrivent dans le cadre d'une démarche ponctuelle de réorganisation post-acquisition.

1.25 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros, hormis celles concernant le Kazakhstan. Il n'y a pas de couverture de change.

Seuls les instruments de couverture de change sont concernés par ce paragraphe.

1.26 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

1.27 CHANGEMENT DE PRESENTATION

Au 31 décembre 2014, les retenues de garantie et réserves de financement disponibles auprès du factor (5 746 k€) venaient réduire à tort le montant des dettes financières court terme représentatives de l'en-cours de factures cédées issues de prestations sous-traitées (7 478 k€), pour une dette financière nette de 1 732 k€ constatée au passif consolidé du groupe à cette date

Au 31 décembre 2015, le montant de ces réserves de financement et de garantie a été réintégré à l'actif du bilan (4 695 k€), tandis que l'intégralité des avances consenties par le factor sur des factures issues de prestations de sous-traitance sont comptabilisées en passif financier court terme pour 3 106 k€.

L'application de ce schéma de présentation sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 aurait conduit à une augmentation des autres actifs courants et des dettes financières court terme pour 5 746 k€.

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1 CONTROLE URSSAF UMANIS

La société Umanis a fait l'objet d'une vérification de l'application des législations de Sécurité sociale, de l'Assurance Chomage et de la Garantie des Salaires par l'Administration à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Un redressement a été notifié à la société dont elle conteste partiellement le montant.

Une provision d'un montant de 269k€ a été passée dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

2.2 CONTROLE FISCAL TEXIA

La société Texia a fait l'objet, en 2015, d'un contrôle fiscal portant sur les CIR des années 2010 à 2013.

Ce contrôle, achevé au 31 décembre 2015, a permis de valider les CIR à hauteur de 85% des Cerfas déposés soit 920k€.

2.3 CREATION D'UNE FILIALE UMANIS ACADEMY

Afin de compléter son offre, Umanis BPO, filiale marocaine de Umanis Sa, a décidé de créer une filiale juridique autonome à Casablanca au Maroc pour développer l'activité « Formation interne et externe ».

La société Umanis Academy Sarl a été constituée le 3 février 2015, son capital est de 10.000 Dirhams et son siège social est situé Rue Soumaya Residence Shehrazade à Casablanca.

2.4 COVENANTS

La Dette Senior contractée en 2011 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Aura est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers net cash)
- R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)
- R3 : ratio de cash cover (cashflow libre consolidé/service de la dette consolidée)

Ces covenants prévoient également une clause dite d'« Excess Cash-flow ». Cette clause, si elle est activée, prévoit le remboursement anticipé volontaire par le Groupe de la dette bancaire.

Les résultats des calculs des ratios sont les suivants :

- R1 : 26,38 pour un seuil contractuel minimal de 8
- R2 : 0,322 pour un seuil contractuel maximal de 1,6
- R3 : 6,30 pour un seuil contractuel minimal de 1,1

Au 31 décembre 2015 les résultats des calculs sont donc satisfaisants. Le groupe respecte les covenants.

Ces covenants prévoient également une clause dite d' « excess cash flow ». Cette clause étant activée sur la base des comptes clos au 31 décembre 2015, elle conduit à un remboursement anticipé total de la dette restant due (1 042k€). Son remboursement sera donc effectué dans un très court délai.

La totalité de la dette bancaire restant due est donc présentée en « Passifs Financiers Courants ».

2.5 EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL D'UMANIS MANAGED SERVICES

Afin de répondre à la demande de clients « Sociétés d'assurances », l'assemblée générale de la société Umanis Managed Services a décidé, le 7 janvier 2015, de modifier son objet social en y insérant la faculté d'exercer la profession de courtier en assurances et réassurances telle que définie par l'article R.511.1 du Code des Assurances, d'exécuter des mandats qui lui seront confiés à ce titre, et des activités qui en découlent directement, d'effectuer des prestations de conseil et d'assistance, d'audit et d'expertise en matière d'assurance et, par conséquent, de modifier les statuts.

2.6 CESSIION DE LA PARTICIPATION DETENUE DANS UMANIS KAZAKSTHAN ET SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FRANCHISE

Le Groupe Umanis a décidé de céder sa participation à hauteur de 51% du capital social de la société Umanis Kazaksthan à Madame Rahmedolovna Zarina Zhakparova, citoyenne casaque.

Le montant de cette cession a été fixé à 5.000€, soit 980.000 tenge. Le contrat de cession a été conclu le 17 avril 2015. L'impact de cette cession de participation sur les comptes consolidés se situe au niveau des charges opérationnelles où une moins value de cession, d'un montant de 766k€, a été comptabilisée.

Toutefois, la société Umanis, cédante, a accepté la conclusion d'un contrat de franchise avec la société Umanis Kazaksthan afin qu'elle continue à exploiter et promouvoir la marque Umanis et son savoir faire.

Ce contrat de franchise prévoit une rémunération d'Umanis SA par Umanis Kazaksthan d'un montant de 14% du chiffre d'affaires mensuel réalisé par Umanis Kazaksthan.

2.7 CESSIION D' ACTIONS AMAYAS CONSULTING

Le 5 octobre 2015, l'assemblée générale des associés de la société Amayas Consulting, après avoir agréé Monsieur Grégoy Yenel en qualité de nouvel associé, a autorisé la cession de 668 actions de la société Umanis au profit de Monsieur Yenel pour un prix total de 999€ soit 1,5€ l'action.

Le 19 novembre 2015, la société Umanis a cédé 3.333 actions au profit de l'associé Régis Toulboul pour un prix total de 5.000€ soit 1,5€ l'action.

Au 31 décembre 2015, Umanis détient 999 actions, soit 1,5% de la société Amayas Consulting.

2.8 NOUVEAU BAIL ENTRE LA SCI JULES GUESDE 2 ET LA SOCIETE UMANIS

La SCI Jules Guesde 2 a été créée le 8 décembre 2015 et a permis l'acquisition de nouveaux locaux à Levallois Perret situés 110/114 rue Jules Guesde. Ces locaux ont été donnés à bail à la société Umanis. Cette SCI est détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'Umanis SA. Les loyers qui seront perçus par la SCI feront l'objet d'une convention règlementée.

2.9 LIGNES BPI

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (4,32% d'intérêts). S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2015 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 10,6m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration

Fiscale entraînerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR Umanis 2010 et 2011 (CF paragraphe précédent ci-dessus).

NOTE 3 **EVENEMENTS POST CLOTURE**

3.1 CONSTITUTION DE LA SOCIETE INDEMNIFLIGHT

La société INDEMNIFLIGHT en cours de formation sera majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

3.2 NOUVEAU BAIL ENTRE UMANIS ET AMAYAS CONSULTING

Après avoir pris à bail les locaux acquis par la SCI Jules Guesde 2, Umanis a sous-loué ces locaux à la société Amayas Consulting au moyen d'un bail de sous-location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui seront perçus par Umanis feront l'objet d'une convention règlementée.

3.3 CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PRET RELAIS AVEC LES BANQUES PALATINE ET BNP PARIBAS

UMANIS a conclu le 30 mars 2016 avec les banques Palatine et BNP Paribas un prêt relais d'un montant maximum de 4.000.000 d'euros, destiné à financer le remboursement intégral du solde des lignes de crédit Avance Plus CIR n°93-352 et 93-353 ouvertes chez BPI France Financement.

NOTE 4 **PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 20 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis Consulting	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique)	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Vincennes - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100.00%	100.00%
Groupe Helice	Paris - France	RCS 419 423 082	Intégration globale	100.00%	100.00%
Helice	Paris - France	RCS 333 634 558	Intégration globale	100.00%	100.00%
Beqom	Madrid-Espagne		Mise en équivalence	40.00%	40.00%
Texia	Aix en Provence-France	RCS 398 846 626	Intégration globale	100.00%	100.00%
Entrée en 2015					
Umanis Academy	Casablanca - Maroc		Intégration globale	95.00%	95.00%
Sortie en 2015					
Umanis Kazakhstan	Astana - Kazakhstan		Intégration globale	51.00%	51.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 5 **INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

5.1 INFORMATIONS PAR ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2015

31/12/2015	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Infrastructure</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	78 335	2 126	6 687	10 299	7 545	43 498	148 490
Résultat Opérationnel	6 193	-511	579	456	227	-1 663	5 281

5.2 INFORMATIONS PAR ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014

31/12/2014	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Infrastructure</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	73 139	3 177	6 251	6 130	7 439	42 618	138 754
Résultat Opérationnel	4 431	-226	609	58	197	1 199	6 268

5.3 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31 DECEMBRE 2015

31/12/2015	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	145 084	2 294	1 113	148 490
Résultat Opérationnel	5 379	-921	823	5 281

5.4 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31 DECEMBRE 2014

31/12/2014	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	134 509	2 406	1 832	138 747
Résultat Opérationnel	6 405	-954	817	6 268

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2015
Valeurs brutes					
Goodwills	39 628				39 628
Frais de développement					
Brevets et licences	1 174	17			1 191
Autres	8 912				8 912
Total	49 714	17			49 731
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(6 731)	(3 054)			(9 785)
Frais de développement					
Brevets et licences	(1 165)	(16)			(1 181)
Autres	(2 836)	(357)			(3 193)
Total	(10 732)	(3 427)			(14 159)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	32 897	(3 054)			29 843
Frais de développement					
Brevets et licences	9	1			10
Autres	6 075	(357)			5 719
Total	38 981	(3 410)			35 572

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

Les tests effectués sur les UGT Conseil et Infrastructure ont conduit par prudence à constater en 2015 une dépréciation, complémentaire à celle passée en 2014, du goodwill « Conseil » à hauteur de 616k€ et du goodwill « Infrastructure » à hauteur de 2 439k€. Ces dépréciations sont comptabilisées en « Autres Charges Opérationnelles » et se traduisent par une valeur nette résiduelle au 31.12.2015 des goodwill à l'actif de 642k€ pour le Conseil et 3 947k€ pour l'Infrastructure.

L'UGT Conseil représente une part non majeure de l'activité du Groupe. La dépréciation opérée est donc proportionnellement peu significative.

L'UGT Infrastructure, bien que connaissant un développement régulier, présente une rentabilité asymétrique qui justifie, par prudence, la constitution d'une provision pour dépréciation en 2015.

6.1 DETAIL DES GOODWILLS PAR SEGMENT EN 2015 ET 2014 :

Goodwill :

31/12/2015	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Infrastructure	Total
Goodwill	25 254	642	0	0	0	3 947	29 843

31/12/2014	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Infrastructure	Total
Goodwill	25 254	1 258	0	0	0	6 385	32 897

6.2 DETAIL DES TESTS EFFECTUES

	Valeur Brute comptable de l'unité en milliers d'Euros à l'ouverture de l'exercice	Dépréciation	Valeur Nette comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini
UGT BI	25 254		25 254	9,3%	5 ans	8,5%	0,0%
UGT Infrastructure	9 778	-5 832	3 946	9,3%	5 ans	3,6%	0,0%
UGT Conseil	2 130	-1 487	643	9,3%	5 ans	17,5%	0,0%

On note que l'UGT Conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis SA et Umanis Consulting et l'UGT BI au regroupement des activités informatique d'Umanis SA et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse ou à la baisse d'un point des hypothèses clés entraîne une dépréciation des actifs testés.

NOTE 7 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2015
Valeurs brutes					
Terrains et constructions	4				4
Installations techniques et machines	498	9			507
Acomptes et immobilisations corporelles					
Autres	8 360	618	(68)	(10)	8 900
Total	8 863	627	(68)	(10)	9 411
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(360)	(7)			(367)
Acomptes et immobilisations corporelles					
Autres	(6 586)	(571)	68	5	(7 084)
Total	(6 946)	(578)	68	5	(7 451)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions	4				4
Installations techniques et machines	138	2			140
Acomptes et immobilisations corporelles					
Autres	1 774	47		(5)	1 816
Total	1 915	49		(5)	1 960

NOTE 8 **TITRES DISPONIBLES A LA VENTE**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres Civipol	152	152
Autres	5	5
TOTAL	157	157

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 9 **AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Prêts	2 139	1 455
Dépôts et cautionnements	721	691
Créances fiscales	12 717	9 272
Beqom (Mise en équivalence)	-63	-40
TOTAL	15 514	11 378

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances fiscales sont composées :

- de la provision des divers CIR dont 9 143k€ pour Umanis et 1 009K€ pour Hélice
- de la provision des divers CICE dont 2 938k€ pour Umanis et 1 275k€ pour Hélice.

Le délai remboursement d'un CIR et d'un CICE, en cas de validation, est de 3 ans après son dépôt.

NOTE 10 **STOCKS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et marchandises	44	94
TOTAL	44	94

NOTE 11 **CLIENTS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	14 690	17 127
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 544	-1 482
Créances cédées	3 106	7 478
TOTAL	16 252	23 123

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 12 **CREANCES DIVERSES COURANTES**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014	
		Retraté (*)	Publié
Créances sur personnel et organismes sociaux	474	482	482
Créances sur l'état	1 612	5 320	5 320
Avances et acomptes reçus sur commandes	690	1 412	1 412
Autres créances	6 684	6 307	561
Charges constatées d'avance	1 560	3 391	3 391
TOTAL	11 020	16 912	11 166

(*) Le passage des états financiers consolidés publiés aux états financiers retraités au 31 décembre 2014 est expliqué dans la note 1.27 – Changement de présentation

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	13 585	8 446
TOTAL	13 585	8 446
Découverts bancaires	-131	-108
TOTAL	13 454	8 338

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capital	2 130	2 130
Primes d'émission	29 873	29 873
Autres réserves	-9 801	-12 828
Écarts de conversion	-118	-40
Résultats de l'exercice	3 068	3 059
TOTAL	25 152	22 194

14.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 1 935 958 actions d'un nominal de 1,10 euro.

14.2 ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact des écarts de conversion correspond principalement aux effets de change des devises polonaise et marocaine.

14.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE ET AUX BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

14.3.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés				0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 30/06/2016
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés				0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

NOTE 15 **RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net Part du Groupe	3 068	3 059
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	1 935 958	1 935 958
Résultat en euros par action	1,58	1,58

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	3 068	3 059
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 105 300	2 105 300
Résultat dilué en euros par action	1,46	1,45

NOTE 16 **PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014	
		Retraité (*)	Publié
Emprunts Divers			
Partie court terme des emprunts divers portant	12 692	14 524	14 524
Emprunt garantis sur créances clients(1)	3 106	7 478	1 732
Total	15 798	22 002	16 256
Découverts bancaires	131	108	108
Total	15 929	22 106	16 360

(*) Le passage des états financiers consolidés publiés aux états financiers retraités au 31 décembre 2014 est expliqué dans la note 1.27 – Changement de présentation

La partie court terme des emprunts comprend la totalité des emprunts relatifs à l'acquisition du groupe Aura (Voir paragraphe 2.4 sur les Covenants) ainsi que la partie court terme de l'avance d'un montant de 14 652k€ accordée par BPI en mars 2013 et mai 2014, dans le cadre du préfinancement des CIR.

NOTE 17 **PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	31/12/2015				
	Valeur brute	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	4 101	117	0	0	3 984

Les emprunts et dettes sont constitués principalement d'une avance d'un montant de 3 984k€ accordée par la BPI, dans le cadre du préfinancement des CIR. Ces 3 984k€ constituent le différentiel entre le montant avancé par BPI sur les CIR 2010 et 2011 et les montants validés par l'administration fiscale sur ces 2 années. Ils sont classés à long terme car ils font l'objet d'un crédit moyen terme.

NOTE 18 **PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Indemnités de départ en retraite	3 205	3 101
TOTAL	3 205	3 101

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Engagement à l'ouverture de l'exercice	3102	2514
Variation de la charge à hypothèses constantes	371	325
Ecart actuariels (révisions des hypothèses de ca)	-267	263
Engagement à la clôture de l'exercice	3 205	3 102

NOTE 19 **AUTRES PROVISIONS**

En milliers d'euros	31/12/2014	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	31/12/2015	Courant au 31/12/2015	Non courant au 31/12/2015
Provisions pour litiges	1 242	752	(760)		1 234	1 234	
Autres provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	801	15	(100)		716	716	
TOTAL	2 043	767	(860)		1 950	1 950	

La provision pour litiges de 1 234k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

NOTE 20 **PASSIFS EVENTUELS**

Néant

NOTE 21 **DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	6 925	10 019
Dettes fiscales et sociales	34 399	38 974
Autres dettes	2 683	2 026
Produits constatés d'avance	3 373	2 933
TOTAL	47 380	53 952

Les Dettes Fiscales et Sociales intègrent la part court terme du moratoire du Groupe Hélice (pour 277k€).

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 22 **INSTRUMENTS FINANCIERS**

22.1 CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		152				152	152
Dépôts et cautionnements, Prêts			15 514			15 514	15 514
Clients			16 252			16 252	16 252
Autres actifs courants			11 020			11 020	11 020
Banques	13 585					13 585	13 585
Valeur mobilière de placement						0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	13 585	152	42 786	0	0	56 523	56 523

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts					19 899	19 899	19 899
Emprunts garantis sur créances clients						0	0
Fournisseurs					6 925	6 925	6 925
Autres dettes courantes					40 455	40 455	40 455
Découverts bancaires	131					131	131
TOTAL PASSIF FINANCIER	131	0	0	0	67 279	67 410	67 410

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.
-

NOTE 23 **FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS**

23.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistrabilité est faible.

Le groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Umanis a en effet un portefeuille clients large et diversifié.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Les 10 premiers clients du groupe représentent :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de clients	884	836	710	750	802
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	60 556	54 452	44 565	33 111	24 313
10 premiers clients(en %)	40,51%	39,24%	38,34%	37,62%	29,95%

En 2015, le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (Banque de France, EDF, ERDF, LA POSTE, ENGIE, SAUR, Keolis, CNOSF, CCI RHONE ALPES, ARTE, AEROPORT de Bordeaux, Ministère du Travail, Radio France, GTT, BUT, BUT, HUMANIS, etc.).

L'analyse du solde client est le suivant :

En milliers d'euros	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2015 (Y compris Créances douteuses)	16 252	1 544	14 899	22	7	82	1 305	1 110	482
Créances clients 2014 (Y compris Créances douteuses)	23 123	1 482	21 883	535	14	209	359	1 139	1 224

23.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés lors de l'acquisition du groupe Aura), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe Aura est assortie de covenants (voir note 2.4) vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage sont à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2015, ces fonds disponibles s'élèvent à 4 695 K€.

Pour compléter l'information, l'analyse du solde des dettes fournisseurs est transmise ci-dessous au 31/12/2015 et au 31/12/2014.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2015

En milliers d'euros	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 394	0	0	0	6 394
Dettes échues	0	170	41	320	531
Montant TTC	6 394	170	41	320	6 925

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2014

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	9 826	0	0	0	9 826
Dettes échues	0	6	17	170	193
Montant TTC	9 826	6	17	170	10 019

23.3 RISQUE DE CHANGE

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés marocaine et polonaise.

Le risque sur les opérations commerciales est nul pour une de nos deux sociétés marocaine et notre société polonaise car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a pas eu d'activité dans ces structures dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

NOTE 24 **CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF**

24.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	72 327	67 165
Charges sociales	31 044	29 529
TOTAL	103 371	96 694

Les charges de personnel contiennent un produit de CICE pour 2 033k€ pour l'exercice 2015 contre 1 754k€ pour l'exercice 2014.

24.2 DECOMPOSITION DES CHARGES DE PERSONNEL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

31/12/2015	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Salaires et Traitements	68 643	2 371	1 313	72 327
Charges Sociales	30 203	615	226	31 044

31/12/2014	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Salaires et Traitements	89 011	2 428	986	92 425
Charges Sociales	3 325	649	295	4 269

24.3 EFFECTIFS A FIN 2015

<i>En nombre</i>	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	1 364	1 278
Employés	543	577
TOTAL	1 907	1 855

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits de restructuration	671	1 513
Cessions immobilisations	1	11
Pénalités et Amendes		1 201
Produits sur Litige Commercial	100	63
Autres Produits		139
Produits de CIR sur exercices antérieurs	3 063	4 272
Total Produits Opérationnels	3 835	7 199
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Charges de restructuration	-1 196	-2 015
Cessions immobilisations	-786	-34
Pénalités et Amendes	-311	-1 990
Charges sur Litige Commercial	-30	
Autres Charges	-2 234	-656
Dépréciation GW	-3 054	-4 265
Total Charges Opérationnelles	-7 611	-8 959
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3 776	-1 762

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et non récurrents, dont le classement dans le ROC pourrait altérer la lecture de la performance du Groupe.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'optimisations des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel. Les produits de restructuration concernent exclusivement des reprises de provisions.

Les pénalités et Amendes correspondent à la provision liée au Contrôle Urssaf.

Les autres charges correspondent en totalité à des provisions pour risques.

RESULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-393	-597
Coût de l'endettement financier net	-393	-597
Gains de change	61	21
Pertes de change	-59	-77
Apurements Divers		
Autres	85	-70
Autres produits et charges financiers	87	-126
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-306	-723

NOTE 27 **IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**

27.1 CHARGE D'IMPOTS

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2015, 404k€ d'impôt différé supplémentaire ont été consommés sur 2015.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	-1 748	-1 973
Impôts différés	-404	-368
Crédits d'impôts		
Situation à la clôture	-2 152	-2 342

En 2010, le groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2015, le montant de la charge courante s'élève à 1 498 milliers d'euros.

27.2 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT ET LE RESULTAT AVANT IMPOT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net avant impôt	4 957	5 500
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 652	-1 833
Rapprochement :		
Crédits d'impôts	2 530	2 560
CVAE	-1 498	-1 662
Retraitements (Dépréciations de GW non fiscalisées)	-1 018	-1 422
Différences Permanentes	-794	-347
Elim ID sur Frais d'acquisition		
Résultats non activés	-488	166
Autres	774	220
Déficits activés		
Différentiel de Taux	-6	-25
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-2 152	-2 343
Taux d'impôt effectif	-43,42%	-42,60%

27.3 IMPOTS DIFFERES

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Situation nette à l'ouverture	4 050	4 294
Impôts différés sur activation de déficits	-1 420	-1 742
Impôts différés sur retraitements de co	1 011	1 498
Impôts différés sur différences temporaires		
Autres		
Situation nette à la clôture	3 641	4 050

27.4 DETAIL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS, PAR NATURE

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Autres immobilisations incorporelles			-303	-402	-303	-402
Autres immobilisations financières					0	0
Frais d'acquisition					0	0
Elimination de Prv Intragroupe			-922	-922	-922	-922
Autres actifs						
Provisions :					0	0
<i>dont pensions</i>	534	502			534	502
<i>dont autres provisions</i>					0	0
Autres différences temporaires	76				76	0
Retraitement de Crébit Bail	0	142			0	142
Reports fiscaux déficitaires	4 253	4 727			4 253	4 727
Actifs (passifs) d'impôts différés	4 866	5 374	-1 225	-1 324	3 641	4 050

NOTE 28 **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION
GENERALE**

Prénom,Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Eric DELAFONTENELLE (DGA)	109 004 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Claude VIBERT-GUIGUE (Admin)	0 €	0 €	0 €	0 €	exterieur

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (President): 124 463€
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 49 200€

<i>En milliers d'euros Montants HT</i>	Deloitte et Associés	Exelmans Audit et Conseil	TOTAL
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels consolidés	70	109	179
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	5	5	10
TOTAL	75	114	189

Société	31/12/2015	31/12/2014
Avals, cautions et garanties données		
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis SA	Caution des dettes fiscales et sociales au profit du SIE 16ème CHAILLOT et de l'URSSAF, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés	Caution des dettes fiscales et sociales au profit du SIE 16ème CHAILLOT et de l'URSSAF, en qualité de maison mère pour le compte de ses filiales : les sociétés
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de bail locatif pour un montant global maximum de 16 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans	Cautionnement solidaire des engagements de la société HELICE au titre d'un contrat de location de véhicules pour une période de trois ans
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)		
Umanis SA (ex Umanis France)	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de
Umanis SA	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
Autres engagements donnés		
	NEANT	NEANT

**LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE UMANIS
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE UMANIS SA
PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2016**

Chers actionnaires,

Nous vous avons conviés à la présente assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société (la "Société"), pour vous donner connaissance du rapport de gestion que nous avons établi sur la marche des affaires de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport de gestion du groupe que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe UMANIS (groupe constitué par la société UMANIS SA et l'ensemble de ses filiales, l'ensemble désigné ci-après le "Groupe") arrêtés au 31 décembre 2015.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents ainsi que l'ensemble des pièces et documents prévus par la loi et notamment ceux visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, ont été mis à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée générale, en même temps que les rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

SECTION 1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 148.490 K€.

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2015 est le suivant :

Voir page suivante

UMANIS SA

S.A. - K : 2 129 553,80 €

R.C.S. 403 259 534
L. Piepszownik

FILIALES FRANCAISES

100%

UMANIS MANAGED SERVICES
S.A.R.L. - K : 180.249,03 €
R.C.S 409 719 986
L. Piepszownik

98,6%

UMANIS CONSULTING
S.A.R.L. - K : 38.400 €
R.C.S 434 016 853
L. Piepszownik

100%

UMANIS Institut
S.A.R.L. - K : 1 €
R.C.S 501 080 501
O.Pouigny

100%

UMS COURTAGE
S.A.R.L. - K : 30.000 €
R.C.S 517 573 135
J.Borecki

100%

UMANIS INVESTISSEMENT
S.A.S. - K : 8.000 €
R.C.S 523 432 060
L. Piepszownik

100%

UMANIS COMPUTER
S.A.S. K : 1 174 000 €
RCS 440 475 226
O.Pouigny

99,98%

GROUPE HELICE
S.A.S. - K : 5.827.961,32 €
R.C.S. 119 423 082
O. Pouigny

100%

TEXIA
S.A.S. - K : 200.000 €
R.C.S. 398 846 626
L. Piepszownik

99,99%

HELICE
S.A.S. - K : 2.200.000 €
RCS 333 634 558
O. Pouigny

FILIALES INTERNATIONALES

100%

**UMANIS INNOVATIVES SERVICES
(ESPAGNE)**
S.L. K : 3.010 €
L. Piepszownik

100%

UMANIS LUXEMBOURG
S.A. - K : 31.000 €
L. Piepszownik

100%

UMANIS BPO
K: 10 000 MAD
O. Pouigny

100%

UMANIS ACADEMY
K: 10 000 MAD
O. Pouigny

40%

becom Spain
K: 3 000 €
L. Piepszownik

1 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES METIERS

❑ Activités ESN (Entreprise de Services du Numérique)

L'activité de conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information est structurée autour de quatre principaux pôles d'expertises que sont la **data** (Décisionnel, gouvernance de données, Big Data), la **relation client**, le **digital** et l'**infrastructure & production**.

Umanis offre à ses clients composés de grands comptes et d'entreprises de taille moyenne, pour qui l'IT est stratégique pour leur développement, une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble du cycle de vie de leurs projets, du conseil au développement d'applications et l'intégration de logiciels jusqu'à l'infogérance et la formation selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, en mode forfait, dans un de nos centres de services nearshore ou offshore et en mode cloud (Saas).

a) Le conseil

Le groupe accompagne les entreprises dès la genèse de leur projet en leur proposant des prestations en réponse à leurs besoins spécifiques comme les études (opportunité, faisabilité, risques et impacts), l'audit (actifs IT, SI, architecture technique et applicative), la gouvernance (urbanisation, rationalisation du SI), l'aide au choix d'outils, l'AMOA/AMOE (assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre) ou encore la conduite des plans de changement au sein de l'organisation.

Ces prestations se basent sur l'analyse systématique des processus métiers des organisations afin d'aligner au mieux le système d'information qui les supporte tout en ayant une vision globale de l'architecture du SI afin d'allier innovations technologiques, pérennisation de l'existant et optimisation des ressources.

b) L'Assistance Technique

La part du chiffre d'affaires de l'activité « assistance technique », qui s'élève à 86 392 K€ est en hausse d'un peu moins de 17% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il est à noter que l'Assistance Technique regroupe de forte disparité en mode d'intervention : Régie, ATG et Centre de services. La Régie stagne du fait que ce marché est particulièrement concurrentiel avec la présence de toutes les importantes sociétés de services présentes chez les grands comptes. De plus, il est frappé de plein fouet par la pression sur les coûts qui aurait atteint un « seuil plancher » mais qui reste à son niveau au plus bas d'après les analystes.

En revanche, l'ATG et le Centre de services augmentent, c'est la raison pour laquelle le chiffre d'affaires global de l'Assistance Technique a augmenté.

En effet les prestations en AT depuis ces dernières années se transforment vers des prestations en assistance groupée (ATG) puis mutualisées en centres de services, qui permet d'apporter une réponse en termes d'optimisation des coûts pour ses clients et de maintien de la rentabilité pour le groupe. Une part significative du chiffre d'affaires de cette activité s'est donc naturellement déplacée vers les activités en centre de services qui continuent à enregistrer une forte croissance sur cette même période.

c) Le Forfait

Les activités au forfait représentent un chiffre d'affaires de 47 861 K€ au 31 décembre 2015, en très légère baisse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2014 en raison essentiellement d'un marché du CRM arrivé à maturité qui est en train de passer en phase de renouvellement.

La capacité du groupe à s'engager sur des projets au forfait en termes de résultats, de qualité des livrables et de respect des délais est particulièrement appréciée par ses clients grands comptes. Nos méthodes propriétaires, nos outils de pilotage, les réussites engrangées ces dernières années et la satisfaction des clients nous distingue auprès de nos concurrents.

d) Le Centre de Services

Le Groupe a su anticiper les pressions croissantes sur les coûts IT et préserver ainsi sa compétitivité en proposant des prestations de services mutualisées au niveau des ressources humaines comme des infrastructures. Il a donc été un véritable précurseur en termes de centres de services. Hélice a en effet ouvert le sien dès 2000 et Umanis en 2006.

Ces prestations ont pour particularité d'être contractualisées en unités d'œuvre selon des niveaux de services (SLA), d'offrir de grandes capacités de montée en charge et de flexibilité pour les clients. Les modes de contractualisation sont pluriannuels ce qui permet entre autres de proposer des tarifs compétitifs sur des volumes de prestations mais aussi d'avoir une meilleure visibilité sur l'activité à venir.

Umanis propose plusieurs organisations en centres de services inshore partiel ou total, onshore et nearshore. En complément du centre de services historique de Tours, le groupe a accentué le développement des activités nearshore à Casablanca et celles à proximité sur les centres de services de proximité à Nantes et Lyon. La croissance continue d'être soutenue depuis ces dernières années, tirée notamment par les contrats d'infogérance (TMA et d'infrastructures) et les projets au forfait.

Le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (Banque de France, EDF, ERDF, LA POSTE, ENGIE, SAUR, Keolis, CNOSF, CCI RHONE ALPES, ARTE, AEROPORT de Bordeaux, Ministère du Travail, Radio France, GTT, BUT, BUT, HUMANIS, etc.).

e) L'intégration de logiciels

L'activité intégration de logiciels peut être réalisée en prestation sur site (AT ou régie), en mode forfait ou en centres de services. Il est à noter que les grands comptes, l'essentiel de la clientèle du groupe, achètent en direct leurs licences auprès des éditeurs.

Autres activités

a) La recherche clinique (CRO)

Dans le cadre de ses activités décisionnelles, Umanis a développé dès 1993 une offre sectorielle dédiée au secteur de l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement la recherche clinique et les problématiques propres à la collecte des données, le suivi et l'analyse des essais cliniques.

Le chiffre d'affaires de la CRO s'établit à 10.299 K€ soit 6,94 % du chiffre d'affaires total en 2015, il est en hausse par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse de l'activité est due par l'investissement accrue de l'entreprise dans cette activité en renforçant sa force commerciale et en centre de services on shore à Lyon, 2^{ème} pole français dans le domaine de la santé avec l'implantation de laboratoires majeurs.

Bien que cette activité soit particulièrement concurrencée par les CRO internationales, Umanis a su se positionner au contraire sur une offre de proximité qui lui confère un portefeuille solide de clients fidèles.

b) Le centre de contacts multicanal UMS

Umanis dispose d'un centre de contacts multicanal certifié NF Service « centre de relation client – NF 345 » par l'AFNOR, qui propose la gestion des flux entrants (services et support clients, SAV) comme sortants (conquêtes, télévente, fidélisation, rétention, enquêtes).

Le chiffre d'affaires s'établit à 6.687 K€ en 2015, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

c) Achat/vente matériels informatiques (Umanis Computer)

Umanis dispose également d'une activité de revente de licences et de matériels informatiques via sa filiale Umanis Computer.

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 545 K€ en 2015 en hausse de 1,42% par rapport à l'exercice précédent.

d) Activité en matière de recherche et développement

Depuis 2013, le groupe s'est significativement investi en matière de recherche et développement, notamment sur les sujets suivants :

- les architectures des systèmes d'information ;
- les infrastructures réseau, calcul et stockage ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- les systèmes de communications unifiées ;
- le travail collaboratif ;
- la gestion de la mobilité au sein des applications de l'entreprise ;
- la sécurité des communications numériques ;
- les progiciels de gestion intégrés ;
- la sécurité des échanges dématérialisés ;
- les systèmes de formation à distance ;
- les plateformes de commerce électronique ;
- les systèmes d'aide à la décision ;
- l'acquisition de données en milieu industriel.

Vous trouverez ci-après le détail chiffré de l'activité du Groupe.

2 EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR REGION

La répartition du chiffre d'affaires en K€ par zone géographique est la suivante :

- au 31 décembre 2015

31/12/2015	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	145 084	2 294	1 113	148 490
Résultat Opérationnel	5 379	-921	823	5 281

- au 31 décembre 2014

31/12/2014	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	134 509	2 406	1 832	138 747
Résultat Opérationnel	6 405	-954	817	6 268

3 EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

❑ Taux d'inter contrat

Afin de mesurer ses performances, le Groupe utilise l'indicateur du taux d'inter contrat. Celui-ci est calculé sur la base des consultants facturables des sociétés du Groupe et de ses filiales à l'étranger. Le taux des effectifs facturables au niveau du Groupe représente 91,62 % de l'effectif global (hors la Société UMANIS MANAGED SERVICES) contre 91,21 % au titre de l'exercice 2014.

Le taux d'inter contrat est calculé hors personnel en congé ou maladie et hors personnel en formation et avant-vente. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il s'établit à 3,82 % contre 4,3 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

❑ Taux de Garantie

Dans les métiers du conseil et des services informatiques, les contrats au forfait présentent un risque de dépassement. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'un système ou d'une application fonctionnant parfaitement (et correspondant au cahier des charges initial émis par le client) et ce, dans des délais et pour une somme forfaitaire, négociés lors de la signature du contrat. Si le temps passé est supérieur à celui estimé lors de la signature du contrat, ce type de prestations peut générer des pertes non négligeables. Par ailleurs, si des anomalies ou non conformités apparaissent pendant la période de garantie, prévue contractuellement, les coûts d'intervention sont à la charge de la société du Groupe considérée.

Une analyse des éventuelles pertes à terminaison a été effectuée. Aucune perte à terminaison n'a été constatée au 31 décembre 2015.

4 EVOLUTION DES CLIENTS DU GROUPE

Les 10 premiers clients du Groupe

En milliers d'euros	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de clients	884	836	710	750	802
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	60 556	54 452	44 565	33 111	24 313
10 premiers clients(en %)	40,78%	39,24%	38,34%	37,62%	29,95%

Umanis a un portefeuille clients suffisamment large et diversifié pour lui permettre de réduire sa forte exposition aux risques de marché qui toucheraient un secteur particulier (comme observé dans les secteurs de l'automobile, télécom...).

Le nombre de clients actifs important et la capacité commerciale du Groupe ont permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Un renforcement auprès des grands donneurs d'ordre et une pénétration croissante dans les entreprises de taille moyenne

En 2015, Umanis a renouvelé ses référencements auprès des grands donneurs d'ordre, a ouvert des extensions de domaines et en a conclu de nouveaux tels que

- Pour la BU Energie, Industrie et CRO : SERVIER, CLIMESPACE, BIOMERIEUX, ANFR, GRDF, ERCG, AIR LIQUIDE HEALTHCARE, GTT, TESSI TECHNOLOGIES, BAXALTA, KEOLIS, GFT, LFB, PWC, ADISSEO, MAESA GROUP, NETGEM, SEB, EDF EN, SSINERGIE, SAFT, SANOFI PASTEUR/Reg Ops, SUEZ/ALSI, SNCF/Branche Fret, JANSSEN/Service Pharmacovigilance, SITA FRANCE/Direction Commerce, ORANGE/DIF, PSA/TMI, ORANGE/OBS.
- Pour la BU Banque : BNP Paribas et HUMANIS.
- En région Centre : COVEA (MMA, GMF, MAAF).
- En région Est : Merck Millipore, Euro Information Développement (EID, filiale de Crédit Mutuel), MIEL (Mutuel).
- En région Ouest : MMA, ITGA, ADVENTIEL, ORANGE APPLICATION FOR BUSINESS, BUREAU VERITAS, AG2R LA MONDIALE (Via Atos).
- En région Nord : Nexity, IBM Services Center, Damart, Arcelor Mittal, Orange, Oney - Banque Accord (+ nouveau référencement Groupe), Vilogia, AUCHAN.
- En région Sud : ouverture AGORA.

	2015	2014	2013
Banques/Assurances	38	37%	36%
Industrie	13	13%	16%
Santé	12	12%	10%
Transport	4	5%	3%
Public/Administrations	5	7%	10%
Télécoms	6	4%	5%
Distribution	5	6%	9%
Services	17	16%	11%

5 EVENEMENTS IMPORTANTS

Cession d'actions AMAYAS CONSULTING

- a) Le 5 octobre 2015, l'assemblée générale des associés de la société AMAYAS CONSULTING, après avoir agréé Monsieur Gregory Yenel en qualité de nouvel associé, a autorisé la cession de 668 actions de la Société UMANIS au profit de Monsieur Yenel pour un prix total de 999 euros, soit 1,5 euro l'action.
- b) Le 19 novembre 2015, la société UMANIS a cédé 3333 actions au profit de l'associé Régis Touboul pour un prix total de 5.000 euros, soit 1,5 euro l'action.

Au 31/12/2015, la société UMANIS détient 999 actions, soit 1,5 % du capital de la société AMAYAS CONSULTING.

Nouveau bail entre la SCI JULES GUESDE 2-UMANIS

La « SCI Jules Guesde 2 » a été créée le 8 décembre 2015 et a permis l'acquisition de nouveaux locaux à Levallois-Perret situés 110/114 rue Jules Guesde. Ces locaux ont été donnés à bail à la société Umanis. Cette SCI est détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'Umanis SA. Les loyers qui seront perçus par la SCI feront l'objet d'une convention réglementée.

□ Contrôle Urssaf Umanis

La société Umanis a fait l'objet d'une vérification de l'application des législations de Sécurité sociale, de l'Assurance Chomage et de la Garantie des Salaires par l'Administration à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Un redressement a été notifié à la société dont elle conteste partiellement le montant.

Une provision d'un montant de 269k€ a été passée dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

□ Contrôle fiscal Texia

La société Texia a fait l'objet, en 2015, d'un contrôle fiscal portant sur les CIR des années 2010 à 2013.

Ce contrôle, achevé au 31 décembre 2015, a permis de valider les CIR à hauteur de 85% des Cerfas déposés soit 920k€.

□ Création d'une filiale Umanis Academy

Afin de compléter son offre, Umanis BPO, filiale marocaine d'Umanis SA, a décidé de créer une filiale juridique autonome à Casablanca au Maroc pour développer l'activité « Formation interne et externe ».

La société Umanis Academy SARL a été constituée le 3 février 2015, son capital est de 10.000 Dirhams et son siège social est situé Rue Soumaya Residence Shehrazade à Casablanca.

□ Extension de l'objet social d'Umanis Managed Services

Afin de répondre à la demande de clients « Sociétés d'assurances », l'assemblée générale de la société Umanis Managed Services a décidé, le 7 janvier 2015, de modifier son objet social en y insérant la faculté d'exercer la profession de courtier en assurances et réassurances telle que définie par l'article R.511.1 du Code des Assurances, d'exécuter des mandats qui lui seront confiés à ce titre, et des activités qui en découlent directement, d'effectuer des prestations de conseil et d'assistance, d'audit et d'expertise en matière d'assurance et, par conséquent, de modifier les statuts.

□ Cession de la participation détenue dans Umanis Kazaksthan et signature d'un contrat de franchise

Le Groupe Umanis a décidé de céder sa participation à hauteur de 51% du capital social de la société Umanis Kazaksthan à Madame Rahmedolovna Zarina Zhakparova, citoyenne casaque.

Le montant de cette cession a été fixé à 5.000€, soit 980.000 tenge. Le contrat de cession a été conclu le 17 avril 2015. L'impact de cette cession de participation sur les comptes consolidés se situe au niveau des charges opérationnelles où une moins value de cession, d'un montant de 766k€, a été comptabilisée.

Toutefois, la société Umanis, cédante, a accepté la conclusion d'un contrat de franchise avec la société Umanis Kazaksthan afin qu'elle continue à exploiter et promouvoir la marque Umanis et son savoir faire.

Ce contrat de franchise prévoit une rémunération d'Umanis SA par Umanis Kazaksthan d'un montant de 14% du chiffre d'affaires mensuel réalisé par Umanis Kazaksthan.

□ Covenants

La Dette Senior contractée en 2011 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Aura est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers net cash)
- R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)
- R3 : ratio de cash cover (cashflow libre consolidé/service de la dette consolidée)

Ces covenants prévoient également une clause dite d'« Excess Cash-flow ». Cette clause, si elle est activée, prévoit le remboursement anticipé volontaire par le Groupe de la dette bancaire.

Les résultats des calculs des ratios sont les suivants :

- R1 : 26,38 pour un seuil contractuel minimal de 8
- R2 : 0,322 pour un seuil contractuel maximal de 1,6
- R3 : 6,30 pour un seuil contractuel minimal de 1,1

Au 31 décembre 2015 les résultats des calculs sont donc satisfaisants. Le groupe respecte les covenants.

Le calcul de la clause dite d' « excess cash flow » est impacté par la variation du BFR. Cette situation, conduisant à un remboursement anticipé total de la dette restant due (1 042k€). Ce remboursement sera effectué au plus tard le 30 juin 2016.

La totalité de la dette bancaire restant due est présentée en « Passifs Financiers Courants ».

❑ Crédit Impôt Recherche

Le Groupe Umanis a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées.

- Sur la période 2008 à 2014, la société Umanis SA a déposé les dossiers suivants :

	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis Sa	Umanis Sa	Umanis Sa
Année d'affectation des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 099	1 010	371	4 055	4 578	4 971	4 968
Montant du CIR demandé (K€) Complémentaire		3 633	3 738				

Les Cir 2008 à 2009 sont totalement prescrits au 31 décembre 2015 ce qui a conduit la société à comptabiliser dans ses comptes, sur l'exercice 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents et des montants préalablement payés par l'administration. Le CIR 2009 ayant déjà été remboursé à hauteur de 3.633k€ par l'administration fiscale en mai 2013, cette opération n'a eu aucun impact sur la trésorerie du Groupe en 2015. Sur les exercices précédents, ce remboursement anticipé était considéré comme une avance de trésorerie et comptabilisé en Dettes Fiscales et Sociales. L'impact en termes de produits pour les CIR prescrits concerne uniquement le CIR 2009.

- Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par Umanis en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

	Aura Ingénierie	Aura Ingénierie	Aura Group
Année d'affectation des dépenses	2009	2010	2011
Montant du CIR demandé (K€) Initial	1 266	869	414

- Sur la période 2010 à 2014, la société Hélice, société acquise par Umanis en avril 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice	Hélice
Année d'affectation des dépenses	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	504	147	229	1 627	883
Montant du CIR demandé (K€) Complémentaire	1 938	1 690	1 684		

- Sur la période 2010 à 2014, la société Texia, société acquise par Umanis en décembre 2013, a déposé les dossiers suivants :

	Texia	Texia	Texia	Texia
Année d'affectation des dépenses	2010	2011	2013	2014
Montant du CIR demandé (K€) Initial	519	312	255	124

En 2015, l'Administration Fiscale a effectué un contrôle sur les CIR 2010 à 2013 de la société Texia. Ce contrôle, achevé au 31 décembre 2005, a validé 85% des montants des Cerfa déposés ce qui a conduit la société à comptabiliser dans ses comptes, en 2015, le solde dont elle a bénéficié in fine déduction faite des montants comptabilisés sur les exercices précédents. Les CIR 2010 à 2013 ont également fait l'objet d'un remboursement total par l'Administration Fiscale, en décembre 2015, pour un montant de 920k€.

En 2015, l'Administration Fiscale a également poursuivi ses contrôles sur les CIR 2009, 2010 et 2011 des sociétés Aura, le CIR 2011 d'Umanis et a entamé des contrôles sur les CIR 2011 et 2012 d'Hélice.

Ces contrôles ne sont pas terminés à ce jour pour Hélice.

Pour Aura et Umanis, une proposition de rectification a été émise avec un taux de validation des CIR de 40% pour Umanis et 0% pour Aura, taux contestés par le Groupe Umanis. Les discussions n'ayant pas abouti, la société a saisi le Tribunal Administratif en date du 26 février 2016.

N'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine, le Groupe Umanis a maintenu les mêmes règles de comptabilisation des CIR mises en place sur l'exercice précédent, définies sur les bases des propositions de rectifications reçues :

- Pour Hélice: Estimation d'un niveau de CIR exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, soit 1,65%
- Pour Umanis et Aura : Ajustement d'un niveau de CIR à hauteur des pourcentages d'ores et déjà validés par l'administration fiscale, soit 40% pour Umanis et 0% pour Aura.

Cela a conduit le Groupe à enregistrer dans ses comptes au 31 décembre 2015 une subvention de 2 494 K€ en « Autres Produits et Charges d'exploitations » au titre des CIR de l'exercice et 3 063k€ en produit exceptionnels au titre de l'ajustement des CIR validés par l'administration fiscale pour la société Texia et prescrits pour Umanis, en contrepartie d'un montant de 2 440k€ en « Autres actifs Financiers non courants ».

Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux.

	CIR 2014	CIR Antérieurs	TOTAL
Umanis	1 987	2 251	4 238
Texia	124	812	936
Hélice	383		383
TOTAL	2 494	3 063	5 557

Pour l'établissement des dossiers techniques le groupe Umanis est accompagné par un cabinet de conseil rémunéré aux success fees qui ont été comptabilisés en charges externes pour l'année 2015 au prorata des montants des CIR comptabilisés et en charges opérationnelles pour les CIR antérieurs. Les sommes payées et non passées en charge sont comptabilisées en Charges Constatées d'avance. Ces CCA ont été provisionnées à 100% au 31/12/2015 en résultat exceptionnel.

□ **Lignes BPI**

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence des montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital. S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court terme des dettes financières consolidées.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 compte tenu des éléments suivants :

La société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2015 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 10,6m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables. La logique économique étant de reporter les échéances jusqu'au remboursement par l'administration des demandes de CIR qui intervient à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de l'exercice d'engagement des dépenses éligibles au CIR. La minoration éventuelle du CIR par l'Administration Fiscale entraînerait une demande de mise en place d'un financement à Moyen Terme sur 7 ans pour la partie non remboursée tel que cela a été le cas pour les CIR Umanis 2010 et 2011 (CF paragraphe précédent ci-dessus).

SECTION 2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 148 490 K€, contre 138 747 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2014. Il se décompose comme suit :

- Business Intelligence : 78 335 K€,
- Consulting : 2 126 K€,
- Centres d'Appel : 6 687 K€,
- CRO : 10 299 K€,
- Computer : 7 545 K€
- Infrastructures : 43 498 K€

Charges opérationnelles Courantes

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à <139 433> K€, contre <133 088> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à <103 371> K€, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, représentent 69,61% du chiffre d'affaires contre 69,70 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevait à 1 907 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 1.794 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les achats et charges externes du Groupe représentent <28 185> K€, contre <25 915> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 18,98 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés et la CVAE, telles que les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à <2 093> K€, contre <2.033> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 1,40 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à <1 733> K€, contre <1 911> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 1,17 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle ou Résultat opérationnel courant

La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 9 057K€, contre 8 030K€ au 31 décembre 2014, soit un taux de marge de 6,09% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 5,79 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Autres produits et charges opérationnels

Les charges non récurrentes du Groupe sont de <7 611> K€, au 31 décembre 2015, contre <8 961> K€ au 31 décembre 2014. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, celles-ci sont essentiellement

composées de frais de restructurations à hauteur de <1.196> K€, de pénalités et amendes fiscales liées au contrôle Urssaf, à hauteur de <311> K€, de variation de périmètre à hauteur de <786> K€ de dépréciations d'actifs divers, à hauteur de <2.234>K€ et de dépréciations de Goodwill à hauteur de <3 054>.

Les produits non récurrents du Groupe s'élèvent à 3.835 K€, contre 7.199 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ils sont constitués essentiellement reprises de provisions sur litige commercial pour un montant de 100 K€, de reprises de provisions sur restructurations à hauteur de 671K€ et de produits de Crédits Impôt Recherche sur exercices précédents à hauteur de 3.063k€.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 5 281 K€ au 31 décembre 2015 contre 6.268 K€ au 31 décembre 2014.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <393>K€ contre <597> K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les autres produits et charges financiers sont de 87 K€.

Le résultat financier du Groupe est de <306> K€ au 31 décembre 2015, contre <723>K€ au 31 décembre 2014.

Aussi, le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 2 804K€ au 31 décembre 2015 contre 3.158K€ au 31 décembre 2014.

Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2015, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au 31 décembre 2015, le montant net des impôts différés actifs est de 3 641K€ contre 4 050K€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 la charge d'impôts est de <2 152> K€ (dont impôts courant <1 748> K€, impôts différés <404> K€) contre <2 342> K€ au 31 décembre 2014 (dont impôts courant <1 973> K€, impôts différés <368> K€)

1 LE BILAN CONSOLIDE

Actif

Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 1 960 K€ au 31 décembre 2015, contre une valeur nette comptable de 1 915K€ au 31 décembre 2014.

Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 4 287K€ au 31 décembre 2015, contre 4.662 K€ au 31 décembre 2014.

Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 16 252K€ au 31 décembre 2015, contre 23 123K€ au 31 décembre 2014, après prise en compte de dépréciations à hauteur de <1 544> K€.

Passif

La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 25 152K€ au 31 décembre 2015, contre 22 194 K€ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 13,33 %.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 3 205 K€ au 31 décembre 2015, contre 3 101 K€ au 31 décembre 2014.

Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 65 259K€ au 31 décembre 2015 contre 72.355K€ au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2015, ce passif est principalement constitué de créances cédées au factor à hauteur de 3 106 K€ de la totalité de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe AURA pour un montant de 2 024 K€, de la partie court Terme des lignes de crédit accordées par BPI pour 10 668k€ et de dettes fiscales et sociales pour 34 399k€.

La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 13 454K€ au 31 décembre 2015, contre 8.338K€ au 31 décembre 2014.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2015 par date d'échéance en K€

Date d'échéance contractuelle*

(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 394	0	0	0	6 394
Dettes echues	0	170	41	320	531
Montant TTC	6 394	170	41	320	6 925

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2014 par date d'échéance en K€

Date d'échéance contractuelle*

(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	9 826	0	0	0	9 826
Dettes echues	0	6	17	170	193
Montant TTC	9 826	6	17	170	10 019

*Rappel des dispositions de la loi du 4/08/2008 : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

**Dette dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

***Dette dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

Analyse du solde des créances clients au 31/12/2015 et au 31/12/2014 en K€

En milliers d'euros	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2015 (Y compris Créances douteuses)	16 252	1 544	14 899	22	7	82	1 305	1 110	482
Créances clients 2014 (Y compris Créances douteuses)	23 123	1 482	21 883	535	14	209	359	1 139	1 224

2 ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 107 K€

Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 698 K€

Résultat net : 228 K€

Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 913 K€

Résultat net : 170 K€

Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2015 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 €

Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 244 K€

Résultat net 69 K€

Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2015 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 843 K€

Résultat net : <271> K€

Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement clos le 31 décembre 2015 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 4 215 K€

Résultat net : 11 K€

Société UMANIS Allemagne GmbH

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €

Résultat net : 0 €

Société UMS Courtage Sarl

Les comptes de la société UMS Courtage, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 K€

Résultat net : 1 K€

Société UMANIS COMPUTER

Les comptes de la société UMANIS COMPUTER, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 8 006 K€

Résultat net : 192 K€

Société UMANIS KAZAKHSTAN

Les comptes de la société UMANIS KAZAKHSTAN, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 113 K€

Résultat net : 224 K€

Société UMANIS BPO

Les comptes de la société UMANIS BPO, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 694 K€

Résultat net : 158 K€

Société UMANIS ACADEMY

Les comptes de la société UMANIS ACADEMY, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 50 K€

Résultat net : <6> K€

Société beqom Spain

Les comptes de la société beqom Spain, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 17 K€

Résultat net : <48>K€

Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €

Résultat net : 0 €

Société GROUPE HELICE

Les comptes de la société GROUPE HELICE, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 253 K€

Résultat net : 1 291 K€

Société HELICE

Les comptes de la société HELICE, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 40 503 K€

Résultat net : 0 K€

Société TEXIA

Les comptes de la société TEXIA, clos le 31 décembre 2015, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 880 K€

Résultat net : 909 K€

UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

Ces sociétés ont été mises en sommeil : aucun chiffre d'affaires n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SECTION 3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Le marché des services IT dépend de l'investissement des entreprises qui reste en berne, plombé par les contre-performances de l'économie hexagonale ces dernières années. Le taux d'investissement des entreprises était à 1,5% en 2015 mais, selon l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, il devrait passer à 4% en 2016. Cependant, la reprise est restée timide en 2015 avec 1,1% de croissance. Inflection qui reste à confirmer en 2016 avec des estimations qui oscillent entre 1,5% et 1,8% pour les plus optimistes.

Cependant, la part de dépenses IT / CA ne cesse de croître tirée par les progrès technologiques et le numérique. Pour être encore là demain, aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent se réinventer en permanence et innover pour créer de la valeur. Pour agir sur leurs coûts et gagner en productivité, elles cherchent aussi à automatiser leurs processus opérationnels. Les métiers sont d'ailleurs de plus en plus à l'origine de nouveaux projets IT. En 2015, les directions métiers ont dépensé 38% de la somme totale des dépenses IT et cela devrait encore progresser en proportion (source IDC).

Tout l'enjeu pour les entreprises est de réussir à endiguer la progression des dépenses IT tout en continuant à investir dans le numérique. Elles cherchent à maîtriser au maximum les coûts des prestations informatiques (d'où l'attrait pour les centres de services et l'offshore pour les tâches récurrentes ou banalisées) et celles des infrastructures et du stockage (d'où la croissance du cloud) afin de dégager des ressources pour moderniser en continu les processus et innover sur les nouvelles technologies qui leur permettront demain de faire évoluer leur business model dans un monde qui évolue très vite et où l'adaptabilité est la clé.

Umanis intervient sur un marché mature en phase de consolidation particulièrement concurrentiel, mais qui reste structurellement porteur sur le long terme tiré par l'augmentation des dépenses IT des entreprises à l'heure du tout digital et des nouvelles formes d'exploitation de la Data.

Les dépenses informatiques des entreprises en France ont enregistré une croissance de 1,5% en 2015 (Source Forrester) qui a profité aux ESN, qui ont à leur tour enregistré une croissance de +2% sur cette même période (Source Syntec Numérique). La tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2019 avec des estimations de croissance du marché IT comprises entre 1,5 et 2,5% selon les analystes. Le syntec a revu d'ailleurs ses estimations à la hausse avec une croissance de 2,3% attendue pour le secteur du conseil et des services.

Les dépenses IT sont tirées par :

- La recherche continue de leviers d'optimisation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité par les entreprises sur des marchés toujours plus ouverts et concurrentiels;
- L'externalisation croissante auprès de sociétés de services spécialisées des processus annexes au cœur de métier des organisations, afin de mieux maîtriser les coûts et la qualité
- La nécessaire transformation digitale à mener pour dématérialiser les processus opérationnels d'une part et s'adapter aux nouveaux modes de distribution et de consommations des produits et des services
- Des cycles de mise sur le marché des produits et des services de plus en plus courts pour répondre à la demande et être toujours plus réactif
- Une prise de conscience généralisée de l'importance de la Data en terme d'analyse pour mieux piloter l'activité, mais aussi en flux entrants pour mieux comprendre, réagir rapidement et capter les nouvelles opportunités de business pour demain

Au niveau concurrentiel, un nouveau paysage s'affirme avec d'un côté quelques très gros acteurs généralistes tels que Capgemini, Atos, Sopra Steria, GFI ou encore Econocom très actifs en fusions-acquisitions ; et de l'autre une multitude de petits acteurs qui éprouvent de fortes difficultés en raison de leurs faibles marges de manœuvre en terme de capacité d'innovation et de compétitivité au niveau des tarifs. En France le Syntec rassemble pas moins de 800 PME du secteur en France. L'année 2014 a notamment encore battu des records en terme de cessions IT en France avec 146 (source baromètre APM) et tous les analystes prévoient que le secteur va être encore très actif en fusions en 2016 car le marché est encore loin d'avoir réalisé sa phase de consolidation, à l'heure où au contraire de nouvelles ESN naissent régulièrement sur des niches technologiques.... Et que d'autres disparaissent tout aussi rapidement.

Le marché IT est le premier recruteur et créateur d'emplois en France et n'est à ce titre pas représentatif du marché français dans son ensemble. Umanis reste confronté à une pénurie des profils qui sont au cœur des domaines d'excellence du groupe, à savoir la data et le digital.

Umanis n'anticipe pas de relâchement de la pression sur les coûts de prestation (TJ).

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et continuer à prendre des parts de marché sur ses concurrents, Umanis a très tôt mis en place une politique qui consiste à agir sur deux leviers principaux :

- Le volume, en industrialisant les prestations récurrentes à plus faible valeur ajoutée pour les entreprises (Infogérance, TMA, MCO, Tests, Services managés, etc.), les développements sur les technologies matures et l'intégration de progiciels éprouvés en centres de services
- La valeur, en restant concentré sur ses domaines d'excellence afin d'être reconnu comme l'acteur de référence spécialisé, et en renouvelant sans cesse ses offres

Ainsi, Umanis continue à réduire progressivement son exposition au mode Assistance Technique, particulièrement concurrentiel, au profit de prestations à engagements renforcés tels que les centres de services aux contrats pluriannuels et les forfaits. Les centres de services et les forfaits portent aujourd'hui la croissance du groupe.

Sur ses domaines de spécialisations historiques que sont la business intelligence (data), la relation client et le digital, Umanis a poursuivi en 2015 sa stratégie d'offres en animant régulièrement celles porteuses comme le big data, la gouvernance des données, les analytics, la data visualisation, le CRM, le service clients, la gestion de campagnes multicanales, les applications mobiles, la digitalisation des processus, etc. Le groupe a également contribué à développer ses offres métiers spécialisées avec des solutions pour les RH (workforce planning, pilotage

de la masse salariale, réseau social d'entreprise), pour la finance (risk management, auditabilité et conformité) et pour le marketing (user experience multi-écrans, marketing automation).

Umanis a également poursuivi sa politique d'innovation en lançant de nouvelles offres telles que le machine learning, la data science, l'IoT avec la voiture connectée ou le compteur intelligent, le smart grid sur le secteur de l'énergie, les Data Management Platforms pour le marketing, le digital listening, etc.

Umanis considère sa stratégie pertinente et en phase avec l'évolution prévisible de son marché. Le groupe compte donc la poursuivre d'autant plus qu'il est positionné sur les segments porteurs qui tirent l'ensemble du marché des services IT.

- Développement de son catalogue de solutions métiers. Les nouveaux projets émanent de plus en plus des métiers en direct qui ont besoin de se moderniser et de mener rapidement leur transformation numérique. D'ailleurs, "selon IDC, 47% des dépenses IT seront engagées par les métiers d'ici 2009". Cette activité croît rapidement conjointement avec celle de la pénétration du cloud. Les métiers souhaitent en effet accéder très rapidement à des services innovants sans investissements IT lourds. Selon Markess, le cloud a enregistré près de 20% de croissance en 2015 et le SaaS (applicatifs métiers et services associés) représente 60% de ce marché. Les services de conseil et d'intégration devraient quant à eux progresser d'environ 20% par an dans les prochaines années.
- Industrialisation des prestations via l'augmentation des capacités de production en centres de services onshore et nearshore. Les analystes s'accordent pour affirmer que l'externalisation devrait encore progresser, même si l'adhésion de la France a été plus longue à se faire que celle observée dans d'autres pays. Environ 8% des prestations sont aujourd'hui réalisées dans des pays à bas coûts.
 - Capitalisation sur l'avance historique de l'Umanis sur les enjeux et les solutions technologiques liées à la Data, offre qui représente encore la plus large part de son activité. Ce marché foisonne de nouvelles technologies fortement consommatrices de services. Selon Markess, le marché français des solutions analytiques, du big data et de la gestion des données va continuer sa croissance sur un rythme de +12% par an entre 2016 et 2018. Ce marché est particulièrement porteur pour Umanis car il connaît de profonds bouleversements influés par la modernisation des systèmes Data avec de nouvelles technologies d'un côté (Big Data, Data science, Data visualisation, Intelligence artificielle, machine learning, internet des objets) et le vieillissement des solutions de BI traditionnelles de l'autre (reporting, tableaux de bord, décisionnel) qu'il convient de maintenir. Selon Markess toujours, l'exploitation et la valorisation des données sont l'enjeu principal en 2015, identifiées comme capital et source de croissance. 82% des décideurs estiment que les fonctions analytiques sont déterminantes pour améliorer fortement leurs activités et processus métiers. Ils sont aussi plus de 30% à avoir mené des initiatives ou avoir des projets en cours liés aux objets connectés d'ici 2017.
- Renforcement des offres sur le digital et l'expérience utilisateur. La numérisation est en marche et 25% de l'économie devrait être digitale d'ici 2020. Selon Hubspot et McKinsey France, le numérique permettrait de gagner 7% en moyenne de productivité et 54% des leads seraient aujourd'hui générés par le digital.

Les principaux objectifs du groupe en 2016 sont donc dans la continuité de ceux de 2015 à savoir : renforcer ses prestations à engagements (forfaits, centres de services), poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses activités, maintenir le taux d'inter-contrat au plus bas, soutenir la croissance organique de ses activités les plus porteuses par une politique de recrutement volontariste et une pression marketing forte.

Les ratios d'endettement fournisseurs du Groupe sont donc les suivants :

- 4,66 % (contre 7,22 % en 2014) pour le ratio dettes fournisseurs/chiffre d'affaires.
- 27,50 % (contre 44,61% en 2014) pour le ratio dettes fournisseurs/fonds propres.

Il est précisé que la Société recourt à l'affacturage pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

SECTION 4 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (La « Société »)

1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR 0010949388.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Cf point V Section 1

3 RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

□ Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à 98 376 226 € contre 86 882 314 € au 31 décembre 2014

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2015 est égal à 98 704 551 € contre 87 217 873€ au 31 décembre 2014.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2015 se sont élevées à 95 483 223€ principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 26 175 562 € et « salaires et traitements » pour 45 543 522 € contre 39 551 800 € au 31 décembre 2014.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ressort à 3 221 328 € contre 3 181 169 € au 31 décembre 2014.

□ Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ressort à <471 996> € contre <647 479> € au 31 décembre 2014.

□ Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 s'établit à un bénéfice net comptable de 2 749 332€ contre 2 533 691 € au 31 décembre 2014.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de <2 576 829> € et d'un impôt sur les bénéfices de <4 318 257>, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se traduit par un bénéfice net comptable de 4 490 759 € contre 4 806 751 € au 31 décembre 2014.

4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi qu'il suit :

Soit 4 490 759 €

au compte de report à nouveau qui, de : <11 617 520> €
sera ainsi porté à : <7 126 761> €

5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <29 507> euros.

7 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE UMANIS SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014	Exercice N-2 31/12/2013	Exercice N-3 31/12/2012	Exercice N-4 31/12/2011
En Euros					
I. Capital social	2 129 554 €	2 129 554 €	2 506 026 €	2 547 661 €	2 617 01 €
Nombre des actions ordinaires existantes	1 935 958	1 935 958	2 278 205	2 316 055	2 379 655
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	169 342	169 342	169 342	169 342	169 342
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	98 376 226 €	86 882 314 €	74 499 721 €	70 151 214 €	6 32 989 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 216 013 €	11 410 209 €	6 480 440 €	2 958 860 €	399 64 €
Impôt sur les bénéfices	4 318 257 €	6 295 527 €	1 935 791 €	-324 980 €	-261 596€
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	147 142 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	4 490 759 €	4 806 751 €	4 378 342 €	3 002 424 €	661 210€
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	5,79 €	5,89 €	2,84 €	1,28 €	0,17 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,32 €	2,48 €	1,92 €	1,30 €	0,28 €
Dividende attribué par action	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1075	1041	793	663	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	45 543 522 €	39 551 800 €	31 327 393 €	28 135 582 €	749713 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	20 352 146 €	17 596 087 €	14 507 441 €	13 476 454 €	454373 €

8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Nouveau Bail entre UMANIS et AMAYAS CONSULTING

Après avoir pris à bail les nouveaux locaux acquis par la « SCI Jules Guesde 2 » UMANIS a sous-loué ces locaux à la société AMAYAS CONSULTING au moyen d'un bail de sous-location en date du 15 janvier 2016.

Les loyers qui seront perçus par UMANIS feront l'objet d'une convention réglementée.

Constitution de la société INDEMNIFLIGHT

La société INDEMNIFLIGHT en cours de formation sera majoritairement détenue par les dirigeants mandataires sociaux d'UMANIS et par UMANIS à hauteur de 15%.

Son capital social est de 65.000 euros et son siège social est situé au siège social de la société UMANIS à Levallois-Perret.

INDEMNIFLIGHT a pour activité principale d'obtenir auprès de Compagnies aériennes une indemnisation pour le compte de ses clients qui auraient subi un retard ou une annulation de vol.

Transformation de la société UMANIS MANAGED SERVICES en SAS

Dans un souci de simplification du mode de gestion de la Société et de sa gouvernance les actionnaires de la société UMANIS MANAGED SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale le 29 mars 2016 et ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Conclusion d'une convention de prêt relais avec les banques Palatine et BNP

UMANIS a conclu le 30 mars 2016 avec les banques Palatine et BNP Paribas un prêt relais d'un montant maximum de 4.000.000 d'euros, dans l'attente de la mise en place du crédit à Moyen Terme de 4 200 000€ consenti par BPI France Financement.

SECTION 5 DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

1 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2015, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 10,05 € et 21,00 € entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

2 INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition dans les statuts de la Société prévoyant un seuil statutaire déclenchant une obligation d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieure à celle du vingtième ci-dessus.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2015, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société FRISKA qu'il contrôle, et Monsieur Olivier POULIGNY et la société OPY qu'il contrôle, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2015, de 1 935 958 actions, auxquelles sont attachés 2.456.302 droits de vote), détenait 1.137.123 actions de la Société, auxquelles sont attachés 1.578.926 droits de vote, soit 58,74 % du capital et 64,28 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
M. Laurent PIEPSZOWNIK	366 249	18,92	732 498	29,82
Société civile FRISKA	518 276	26,77	593 830	24,17
<i>Concert L Piepszownik / FRISKA</i>	<i>884 525</i>	<i>45,69</i>	<i>1 326328</i>	<i>53,99</i>
M. Olivier POULIGNY	252 498	13,05	252 498	10,23
SC OPY	100	NS	100	NS
Total de concert	1 137 123	58,74	1 578 926	64,28

3 DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

4 AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 23 juin 2015 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aux termes de sa septième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 3 décembre 2015, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 23 décembre 2016.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 35.034 actions UMANIS, représentant 1,81% du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2015, à un cours moyen d'achat de 14,87 euros.

5 COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Aucune attribution de BSA n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription d'actions (stock options)

Aucun plan de souscription d'actions n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.

6 ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2015, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

SECTION 6 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1 MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

<i>Prénom, Nom</i> <i>Mandat social</i>	<i>Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe</i>
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement UMANIS Innovative Services (Espagne) TEXIA Gérant de : UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES Beqom Spain
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : GROUPE HELICE HELICE UMANIS COMPUTER Directeur Général de : UMANIS Investissement

	<p>TEXIA</p> <p>Gérant de :</p> <p>UMANIS INSTITUT</p> <p>UMANIS BPO (Maroc)</p> <p>UMANIS ACADEMY (Maroc)</p>
<p>Claude Vibert-Guigue</p> <p>Administrateur</p>	<p>Non salarié</p> <p>Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe</p>
<p>Eric Delafontenelle</p> <p>Administrateur</p>	<p>Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe</p>

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

<i>Prénom, Nom</i> <i>Mandat social</i>	<i>Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</i>
<p>Laurent Piepszownik</p> <p>Président Directeur Général</p> <p>Administrateur</p>	<p>Liquidateur (liquidation amiable) de :</p> <p>VISPORT (depuis le 27/11/2007)</p> <p>SPORTAIL (depuis le 10/12/2007)</p> <p>Gérant de :</p> <p>Société Civile FRISKA</p> <p>CHANTE A COOK</p> <p>SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER</p> <p>SCI PONT DE L'ARCHE</p> <p>SCI Jules Guesde</p> <p>SCI LOX</p> <p>SCI JULES GUESDE 2</p>
<p>Olivier Pouligny</p> <p>Administrateur</p> <p>Directeur général Délégué</p>	<p>Gérant de :</p> <p>Société Civile OPY</p> <p>SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER</p> <p>SCI PONT DE L'ARCHE</p> <p>SCI Jules Guesde</p> <p>SCI LOX</p> <p>Société LOUCARBOAT (SARL)</p> <p>SCI JULES GUESDE 2</p>
<p>Eric Delafontennelle</p> <p>Administrateur</p>	<p>Néant</p>

Claude Vibert-Guigue Administrateur	Néant
---	--------------

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	213 415 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Eric DELAFONTENELLE (DGA)	109 004 €	0 €	0 €	33 333 €	Umanis Investissement
Claude VIBERT-GUIGUE (Admin)	0 €	0 €	0 €	0 €	exterieur

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

❑ Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 €, au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 01 juillet 2016 et 30 juin 2017.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

❑ Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Néant

❑ Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux :

Néant

❑ Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux :

Néant

❑ Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant

❑ Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société (Société UMANIS MANAGED SERVICES (ex CALL ONE) - Société UMANIS CONSULTING - Société UMANIS Institut – UMS Courtage – UMANIS COMPUTER - GROUPE HELICE – HELICE – TEXIA - Filiales étrangères) :

Néant

❑ Transactions entre parties liées

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un montant de 1 150k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2015.

La société HARRINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est à la fois cliente et fournisseurs d'Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2015 un

montant de 1 675K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 1 243K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

* Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du Groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (President): 124 463 €
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 49 200 €

* Umanis SA a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales :

- Chiffre d'affaires: 9 783 244€
- Charges financières : 205 811€ - Produits financiers : 99 061€
- Charges externes : 6 999 749€

Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant

2 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Société Civile FRISKA (ex LP)	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18- 2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Eric DELAFONTENEL LE	Administrateur de la Société	Néant				
Claude VIBERT- GUIGUE	Administrateur de la Société	Néant				

3 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY arriveront à expiration à la présente assemblée générale. Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat de Monsieur Eric DELAFONTENELLE, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2011, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le mandat de Madame Claude VIBERT-GUIGUE, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2011, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2014 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les mandats de la société Deloitte & Associés co-Commissaire aux comptes titulaire, et le cabinet BEAS, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2010, en conséquence ils arriveront à expiration à l'issue de la présente assemblée générale des actionnaires. Nous vous proposons de ne pas les renouveler et de nommer en remplacement pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- la société KPMG SA dont le siège social est situé Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense, Cedex, en qualité de co commissaire aux comptes titulaire
- La société Salustro Reydel SA dont le siège social est situé Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense, Cedex, en qualité de co commissaire aux comptes suppléant.

SECTION 7 Conventions et engagements réglementés

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

SECTION 8 Rapport DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Il vous sera donné lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SECTION 9 Approbation des comptes sociaux, quitus aux administrateurs

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

SECTION 10 INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

(Cf point VIII, Section 4)

2 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le groupe subit une forte pression sur le prix de vente de ses prestations. La forte concurrence nationale comme internationale avec l'offshore, l'économie en berne qui freine les investissements de ses clients et un marché de l'emploi qui reste tendu sur les profils aux compétences recherchée, demandent à Umanis une extrême rigueur en terme de gestion et de pilotage pour préserver sa rentabilité. Ainsi, la priorité est donnée au contrôle interne en continu afin d'avoir une visibilité constante sur les dépenses et les activités. Umanis a ainsi su maîtriser l'ensemble de ses coûts ainsi que le suivi du taux d'inter-contrats.

Umanis fait aussi évoluer régulièrement ses outils de contrôle de gestion, de pilotage financier et de gestion de la relation clients pour suivre l'activité au plus près. Le groupe dispose de résultats consolidés mensuels et d'indicateurs (KPI) qui permettent à la Direction Générale de prendre rapidement des décisions opérationnelles pour s'adapter au plus juste aux évolutions du marché. La gestion du temps et des notes de frais est également dématérialisée.

Umanis continue également à déployer sa stratégie visant d'une part à développer son activité en centres de services en réponse aux impératifs de maîtrise des dépenses informatiques des grands donneurs d'ordres via la massification des prestations ; et d'autre part, à développer sa part d'engagement au forfait en renforçant le positionnement d'Umanis en phase amont des projets. Le chiffre d'affaires en conseil et expertise continue à progresser régulièrement, il est passé de 6,5 millions d'euros en 2014 à 7,5 millions d'euros en 2015 soit 16% de croissance. Les prestations en centres de services (onshore, inshore et nearshore à Casablanca) ont également contribué à leur croissance, portées notamment par le dynamisme de l'infogérance dont le chiffre d'affaires passe de 48,6 millions en 2014 à 51,5 millions en 2015 (Tierce maintenance application et infogérance d'infrastructures ou de systèmes).

Les forfaits ont aussi contribué à tirer la croissance du groupe via un marketing d'offres offensif sur deux axes : innovations IT et applications métiers. Umanis a donc continué à développer de nouvelles offres de services sur tous ses domaines d'expertises (Data science, machine learning, DMP, digital listening, etc.). Umanis a maintenu le rythme de ses actions de communication et de marketing auprès de ses clients et de ses prospects afin de générer de nouvelles opportunités commerciales, mais aussi continue à améliorer la notoriété et l'image auprès des grands comptes en tant que société leader en France. Le groupe a ainsi conservé une pression marketing forte via les « 5 à 7 » qui ont rassemblé cette année encore de nombreux clients et prospects. Chaque offre a été régulièrement soutenue par un « 5à7 » pour Umanis soit 20 opérations en 2015 qui ont généré plus de 1000 contacts. Umanis a également continué ses actions de lobbying auprès des décideurs via des événements autour du Stade Français et des soirées VIP mensuelles. Umanis a également développé sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, SlideShare).

Les prestations en assistance technique restent les plus concurrencées avec une pression constante sur les coûts et la concurrence « indirecte » des indépendants ou autres nouveaux entrants tels que les brokers d'ingénierie. Pour réduire son exposition, Umanis cherche à se positionner sur des prestations à fortes valeurs ajoutées (Schéma directeur, audits, AMOA, conseil métier, expertise IT haut niveau, etc.) et, sur les compétences plus courantes, à transformer ses prestations en assistance technique groupée afin de mutualiser ses ressources pour gagner en compétitivité. La part assistance technique (régie) continue à baisser et représente maintenant moins d'1/4 de l'activité.

Umanis a également continué sa veille active sur les technologies émergentes en développant par exemple ses compétences sur les nouvelles technologies web comme WebGL ou les technologies open source en datamining telles que R ou Spark en moteur de calcul distribué.

Notre offre cloud s'est également développée en 2015 et a généré un chiffre d'affaire de 4,1 millions d'euros (vs. 3,6 en 2014). Ce mode opératoire est en effet particulièrement apprécié par les métiers qui deviennent de plus en plus donneurs d'ordre en direct et privilégient une mise en œuvre rapide.

Un des principaux enjeux du groupe réside dans sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs profils. Ainsi, dans le cadre de la GPEC, les collaborateurs ont un suivi de carrière en cohérence avec le référentiel commun mis en place. Les Comités Talents permettent également d'identifier les potentiels de demain. Umanis a aujourd'hui une véritable visibilité de son vivier de compétences et est plus apte à les retenir et à les fidéliser. Des sessions de training des intercontrats sont également systématiques et, une fois par mois, les « 13-14 » permettent d'avoir un premier niveau de formation sur les offres porteuses du moment. Plus classiquement, le groupe a une politique de formation soutenue ainsi que des cursus de certifications sur les technologies partenaires. Enfin, le groupe a continué d'investir en termes de communication et d'animation interne. Les rencontres internes mensuelles, les jeudis d'Umanis, sont depuis 2013 déclinées en régions. Sur Hélice, les « Happy Hélice » ont également lieu tous les 3 mois depuis 2014 sur Paris. Notre association sportive (USport) soutient tous les collaborateurs engagés pour les Champion League du « Five » (foot à 5). Nous avons également participé à plusieurs courses comme La Parisienne mais aussi au marathon et au 20km de Tours. Les espaces communautaires (Blog Umanews, Facebook, Twitter) continuent à voir leur nombre de followers augmenter régulièrement

3 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES - INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

La Société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change, à l'exception des prestations exécutées au Kazakhstan. Les prestations intra groupe sont facturées en euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers ayant une influence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur la Société et le Groupe sont les suivants.

❑ Risques liés à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2012 :

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Nombre de Collaborateurs	1 907	1 855	1 607	968

❑ Capacité à fidéliser les collaborateurs

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique ;
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché ;
- des locaux offrant un cadre de travail agréable ;
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de turnover depuis le 31 décembre 2013 :

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Taux de turnover UMANIS ESN (activités business intelligence, consulting et CRO)	27%	22 %	28%
Taux de turnover UMS (activité centres d'appel)	4 %	9,70%	17%
Taux de turnover HELICE	20%	31%	27%

❑ Risques liés au marché

La conjoncture économique et financière reste tendue, le marché volatile et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais surtout optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou informatiques.

Le groupe reste donc engagé dans la rationalisation et l'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'optimiser son efficacité opérationnelle au jour le jour. Umanis a donc mis en place depuis plusieurs années des outils pour améliorer son efficacité au quotidien que ce soit au niveau du contrôle de gestion (EZ Jest), du recrutement (Relation RH), de l'affectation des ressources (Affect), de la gestion des projets pour le compte des clients (APMS) ou du suivi de l'efficacité commerciale et de la relation clients (E-Deal).

❑ Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur ses marchés et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits. Les dirigeants d'Umanis n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Les services R&D, Offres et Marketing suivent avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou d'avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services. Des rencontres sont organisées régulièrement avec les nouveaux entrants et, si un intérêt est détecté, les technologies sont testées et éprouvées par la direction technique afin de juger de leur éventuelle pertinence à entrer dans le catalogue de services du groupe.

Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

Dépendances éventuelles

Néant

Partenariats

Le groupe a conclu des alliances stratégiques avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a donc une politique de certification systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

Umanis est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

Tableau, Qlick, Bime, Biboard, Roambi, MapR, Splunk (...) en Data

Tibco, Talend, Informatica, Orchestra Networks et Semarchy en gouvernance des données

E-Deal, Selligent, Easyware, Salezeo, Coheris pour la partie CRM

Beqom et Anaplan pour la partie RH

Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour l'acquisition du groupe AURA.

Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise ;
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 12.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 5.000.000 € avec une franchise de 15.000 €) ;
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.

Risques liés à la concurrence

Le groupe est positionné sur des marchés très concurrentiels et se retrouve en compétition avec des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement multi-

spécialiste le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés.

Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

❑ Nouveaux entrants sur le marché

Le marché des sociétés de services en France est particulièrement atomisé. Umanis fait partie du Top 30 et est considérée comme le leader français sur son plus fort domaine d'expertise historique, la Data. Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre Data pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/cdg, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà des problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que l'automobile, les télécoms, l'industrie, le retail la banque, l'assurance, les mutuelles, la santé, le secteur public et les services. Enfin, savoir extraire des données (endogènes ou exogènes, structurées ou pas et au volume exponentiel), les collecter, les stocker et les exploiter pour en extraire du sens pour les entreprises ou encore les réinjecter dans des processus opérationnels pour automatiser des traitements en temps réel demandent de fortes compétences techniques sur une pluralité de technologies.

La mise en œuvre d'un système orienté Data est un projet stratégique pour l'entreprise qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts, sa réactivité opérationnelle et d'identifier précocement des risques, des leviers de performances et des opportunités business pour demain. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté. Le groupe, créé en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant sur ces domaines d'expertises spécialisés que sont la Data (Business Intelligence traditionnelle, gouvernance des données, Big Data, IoT, machine learning, datascience, etc.), la Relation Client et le Digital.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis, depuis 25 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants permettant une intégration rapide parmi les salariés du groupe.

La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants. De plus, les éditeurs tendent à réduire drastiquement le nombre des sociétés de services partenaires qui se résume aujourd'hui à une poignée de généralistes et 4 spécialistes dont Umanis fait partie.

❑ Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

❑ Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

❑ Risques clients

UMANIS a un portefeuille clients large et diversifié ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Le nombre de clients actifs important et la capacité commerciale du groupe UMANIS a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Les 10 premiers clients du groupe représentent environ 40,78 % du chiffre d'affaires.

❑ Risques fournisseurs

Néant

❑ Risques financiers

Les risques financiers sont les suivants :

- Risques de crédit : Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendraient à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme qui sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.
- Risque de change : Le groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités. Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change.
- Risque de liquidité : Le groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts à moyen terme le groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients. Par ailleurs BPI (ex Oséo) a consenti en mars 2013 au groupe UMANIS un droit de tirage à hauteur de 6,9 M d'euros complété en mars 2014 d'un droit de tirage à hauteur de 4,367 M d'euros. Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe AURA est assortie de covenants vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

❑ Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement. Concernant l'activité « revente de matériels informatiques » de la filiale UMANIS COMPUTER, le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité dans la mesure où UMANIS COMPUTER n'intervient qu'en qualité de revendeur.

❑ Faits exceptionnels et litiges

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 234 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (à comparer à 1 242 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Les autres provisions pour risques (716 milliers d'euros au 31 décembre 2015) concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Attribution d'actions gratuites</i>	14 juin 2013 (19 ^{ème} résolution)	26 août 2016 (38 mois)	10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation		254.766 actions (sur la base du capital social au 31 décembre 2012)
<i>Augmentation de capital social avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE / plan partenarial d'épargne salariale volontaire</i>	23 juin 2015 (11 ^{ème} résolution)	23 août 2017 (26 mois)	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	/	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation

I. INFORMATIONS SOCIALES

A. Emploi

Préambule :

Les données présentées dans ce document concernent le périmètre France.

A. EFFECTIF

1. Répartition par sexe, type de contrat et statut du Groupe Umanis

Statut des effectifs au 31/12/2015												
Société	Sexe	CDD			CDI			CP/AP		CSU		Total
		Cadre	N.C.	Total	Cadre	N.C.	Total	N.C	Total	Stage	Total	
Umanis SA	Féminin	1	2	3	302	25	327	11	11	1	1	342
	Masculin	2	1	3	679	31	710	17	17	2	2	732
Somme Umanis SA		3	3	6	981	56	1037	28	28	3	3	1074
Umanis Computer	Féminin	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2
	Masculin	0	0	0	1	3	4	0	0	0	0	4
Somme Um Computer		0	0	0	1	5	6	0	0	0	0	6
Umanis Invest	Féminin	0	0	0	5	0	5	0	0	0	0	5
	Masculin	0	0	0	18	0	18	0	0	0	0	18
Somme Umanis Invest		0	0	0	23	0	23	0	0	0	0	23
UMS	Féminin	0	56	56	3	63	66	0	0	0	0	122
	Masculin	0	42	42	7	29	36	0	0	0	0	78
Somme UMS		0	98	98	10	92	102	0	0	0	0	200
Hélice SAS	Féminin	0	0	0	33	12	45	2	2	0	0	47
	Masculin	2	0	2	262	69	331	7	7	0	0	340
Somme Hélice SAS		2	0	2	295	81	376	9	9	0	0	387
Groupe Hélice	Féminin	0	0	0	3	4	7	0	0	0	0	7
	Masculin	0	0	0	3	1	4	0	0	0	0	4
Somme Groupe Hélice		0	0	0	6	5	11	0	0	0	0	11
Texia	Féminin	0	0	0	5	0	5	0	0	0	0	5
	Masculin	0	0	0	19	0	19	0	0	0	0	19
Somme Texia		0	0	0	24	0	24	0	0	0	0	24
TOTAL	<i>Féminin</i>	1	58	59	351	106	457	13	13	1	1	530
	<i>Masculin</i>	4	43	47	989	133	1122	24	24	2	2	1195
TOTAL		5	101	106	1340	239	1579	37	37	3	3	1725

Légende	
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CP/AP	Contrat de professionnalisation/apprentissage
CSU	Contrat stage universitaire
N.C.	Non cadre

2. Répartition par zone géographique

PVC* étant le site rue Paul Vaillant Couturier, le siège social à Levallois

EFFECTIF GROUPE AU 31/12/2015														
Société	Zone géographique	Type de contrat par sexe et par statut										Total		
		Féminin					Masculin							
		CDD		CDI		CP/AP	CS U	CDD		CDI			CP/AP	CS U
		C	N.C	C.	N.C			C	N.C	C.	N.C			
Umanis SA	Clermont	0	0	3	0	0	0	0	0	6	0	0	0	9
	PVC	0	2	170	11	10	0	1	1	321	6	12	2	536
	Jules Guesde	0	0	19	10	0	0	0	0	86	24	0	0	139
	Lille	0	0	3	1	0	0	0	0	19	0	0	0	23
	Lyon	0	0	53	1	1	1	0	0	39	0	1	0	96
	Nantes	0	0	10	0	0	0	0	0	45	0	0	0	55
	Niort	0	0	2	0	0	0	0	0	5	0	0	0	7
	Orléans	0	0	11	1	0	0	1	0	30	0	0	0	43
	Toulouse	0	0	3	0	0	0	0	0	16	0	0	0	19
Tours	1	0	28	1	0	0	0	0	112	1	4	0	147	
Somme Umanis SA		1	2	302	25	11	1	2	1	679	31	17	2	1074
Umanis Computer	Levallois	0	0	0	2	0	0	0	0	1	3	0	0	6
Somme Um Computer		0	0	0	2	0	0	0	0	1	3	0	0	6
Um Invest	Levallois	0	0	5	0	0	0	0	0	18	0	0	0	23
Somme Um Investissement		0	0	5	0	0	0	0	0	18	0	0	0	23
UMS	Pau	0	51	0	49	0	0	0	37	2	22	0	0	161
	Villepinte	0	5	3	14	0	0	0	5	5	7	0	0	39
Somme UMS		0	56	3	63	0	0	0	42	7	29	0	0	200
Hélice SAS	Levallois	0	0	33	12	2	0	2	0	262	69	7	0	387
Somme Hélice SAS		0	0	33	12	2	0	2	0	262	69	7	0	387
Groupe Hélice	Levallois	0	0	3	4	0	0	0	0	3	1	0	0	11
Somme Groupe Hélice		0	0	3	4	0	0	0	0	3	1	0	0	11
Texia	Aix en Provence	0	0	5	0	0	0	0	0	19	0	0	0	24
Somme Texia		0	0	5	0	0	0	0	0	19	0	0	0	24
Total		1	58	351	106	13	1	4	43	989	133	24	2	1725

Légende	
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CP/AP	Contrat de professionnalisation/apprentissage
CSU	Contrat stage universitaire
C.	Cadre
N.C.	Non cadre

3. Répartition par âge de l'effectif

i. Par contrats

Répartition par âge de l'effectif du groupe au 31/12/2015							
Société	Age en années	CDD	CDI	CP/AP	CSU	Total	en %
Umanis SA	De - de 25	1	99	26	2	128	12%
	De 26 à 28	2	212	2	0	216	20%
	De 29 à 32	1	221	0	1	223	21%
	De 33 à 45	2	388	0	0	390	36%
	De 46 à 49	0	47	0	0	47	4%
	De + de 50	0	70	0	0	70	7%
	Total		6	1037	28	3	1074
Umanis Computer	De - de 25	0	1	0	0	1	17%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	3	0	0	3	50%
	De 33 à 45	0	1	0	0	1	17%
	De 46 à 49	0	1	0	0	1	17%
	De + de 50	0	0	0	0	0	0%
	Total		0	6	0	0	6
Umanis Investissement	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	0%
	De 33 à 45	0	16	0	0	16	70%
	De 46 à 49	0	4	0	0	4	17%
	De + de 50	0	3	0	0	3	13%
	Total		0	23	0	0	23
UMS	De - de 25	32	8	0	0	40	20%
	De 26 à 28	31	16	0	0	47	24%
	De 29 à 32	16	10	0	0	26	13%
	De 33 à 45	17	47	0	0	64	32%
	De 46 à 49	0	8	0	0	8	4%
	De + de 50	2	13	0	0	15	8%
	Total		98	102	0	0	200
Hélice SAS	De - de 25	0	10	9	0	19	5%
	De 26 à 28	0	32	0	0	32	8%
	De 29 à 32	1	49	0	0	50	13%
	De 33 à 45	0	173	0	0	173	45%
	De 46 à 49	0	41	0	0	41	11%
	De + de 50	1	71	0	0	72	19%
	Total		2	376	9	0	387
Groupe Hélice	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	1	0	0	1	9%
	De 33 à 45	0	8	0	0	8	73%
	De 46 à 49	0	1	0	0	1	9%
	De + de 50	0	1	0	0	1	9%
	Total		0	11	0	0	11
Texia	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	3	0	0	3	13%
	De 33 à 45	0	11	0	0	11	46%
	De 46 à 49	0	4	0	0	4	17%
	De + de 50	0	6	0	0	6	25%
	Total		0	24	0	0	24
Total Groupe		CDD	CDI	CP/AP	CSU	Total	en %
De - de 25		33	118	35	2	188	11%
De 26 à 28		33	260	2	0	295	17%

De 29 à 32	18	287	0	1	306	18%
De 33 à 45	19	644	0	0	663	38%
De 46 à 49	0	106	0	0	106	6%
De + de 50	3	164	0	0	167	10%
Total	106	1579	37	3	1725	

ii.Par zones géographiques

Répartition par âge de l'effectif par zone géographique au 31/12/2015									
Société	Zone géographique	Age en années						Total	en %
		De - de 25	De 26 à 28	De 29 à 32	De 33 à 45	De 46 à 49	De + de 50		
Umanis SA	Clermont	0	1	2	4	0	2	9	1%
	Levallois	51	101	118	206	27	33	536	50%
	Jules Guesde	7	21	33	64	6	8	139	13%
	Lille	3	4	6	9	0	1	23	2%
	Lyon	15	25	18	28	5	5	96	9%
	Nantes	1	2	9	23	5	15	55	5%
	Niort	0	0	0	7	0	0	7	1%
	Orléans	6	10	6	17	3	1	43	4%
	Toulouse	2	4	4	6	0	3	19	2%
	Tours	43	48	27	26	1	2	147	14%
Somme Umanis SA		128	216	223	390	47	70	1074	
Umanis Computer	Levallois	1	0	3	1	1	0	6	100%
Somme Um Computer		1	0	3	1	1	0	6	
Um Invest	Levallois	0	0	0	16	4	3	23	100%
Somme Um Investissement		0	0	0	16	4	3	23	
UMS	Pau	36	35	22	51	6	11	161	81%
	Villepinte	4	12	4	13	2	4	39	20%
Somme UMS		40	47	26	64	8	15	200	
Hélice SAS	Levallois	19	32	50	173	41	72	387	100%
Somme Hélice SAS		19	32	50	173	41	72	387	
Groupe Hélice	Levallois	0	0	1	8	1	1	11	100%
Somme Groupe Hélice		0	0	1	8	1	1	11	
Texia	Aix en Provence	0	0	3	11	4	6	24	100%
Somme Texia		0	0	3	11	4	6	24	

4. Répartition par ancienneté

i. Par sexe

Répartition par ancienneté au 31/12/2015							
Société	Sexe	NB Inf. à 1 an	NB entre 1 et 2	NB entre 2 et 4	NB entre 4 et 10	NB Sup. à 10	Total
Umanis SA	Féminin	119	96	57	52	18	342
	Masculin	181	187	148	164	52	732
Somme Umanis SA		300	283	205	216	70	1074
Umanis Computer	Féminin	0	1	1	0	0	2
	Masculin	0	0	0	2	2	4
Somme Um Computer		0	1	1	2	2	6
Umanis Invest	Féminin	0	0	0	5	0	5
	Masculin	0	0	1	3	14	18
Somme Umanis Invest		0	0	1	8	14	23
UMS	Féminin	56	7	13	24	22	122
	Masculin	43	4	11	14	6	78
Somme UMS		99	11	24	38	28	200
Hélice SAS	Féminin	17	0	11	11	8	47
	Masculin	86	2	48	95	109	340
Somme Hélice SAS		103	2	59	106	117	387
Groupe Hélice	Féminin	0	0	0	1	6	7
	Masculin	0	0	0	2	2	4
Somme Groupe Hélice		0	0	0	3	8	11
Texia	Féminin	0	0	1	4	0	5
	Masculin	1	1	0	10	7	19
Somme Texia		1	1	1	14	7	24
TOTAL		503	298	291	387	246	1725

ii.Par zone géographique

Répartition par ancienneté des hommes et des femmes par zone géographique au 31/12/2015												
Société	Zone géographique	Inf. à 1 an		Entre 1 et 2		Entre 2 et 4		Entre 4 et 10		Sup. à 10		Total
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Umanis SA	Clermont	0	0	0	1	2	2	3	0	1	0	9
	Levallois	76	66	71	42	75	29	92	40	29	16	536
	Jules Guesde	22	2	60	16	3	4	15	7	10	0	139
	Lille	10	2	7	2	2	0	0	0	0	0	23
	Lyon	21	31	8	15	4	7	4	2	3	1	96
	Nantes	8	1	7	3	11	3	15	2	4	1	55
	Niort	0	0	1	0	3	2	1	0	0	0	7
	Orléans	14	5	5	3	12	4	0	0	0	0	43
	Toulouse	4	2	9	0	1	0	0	1	2	0	19
	Tours	26	10	19	14	35	6	34	0	3	0	147
Somme Umanis SA		181	119	187	96	148	57	164	52	52	18	1074
Umanis Computer	Levallois	0	0	0	1	0	1	2	0	2	0	6
Somme Um Computer		0	0	0	1	0	1	2	0	2	0	6
Um Invest	Levallois	0	0	0	0	1	0	3	5	14	0	23
Somme Um Investissement		0	0	0	0	1	0	3	5	14	0	23
UMS	Pau	37	51	4	6	11	10	5	13	4	20	161
	Villepinte	6	5	0	1	0	3	9	11	2	2	39
Somme UMS		43	56	4	7	11	13	14	24	6	22	200
Hélice SAS	Levallois	86	17	2	0	48	11	95	11	109	8	387
Somme Hélice SAS		86	17	2	0	48	11	95	11	109	8	387
Groupe Hélice	Levallois	0	0	0	0	0	0	2	1	2	6	11
Somme Groupe Hélice		0	0	0	0	0	0	2	1	2	6	3
Texia	Aix en Provence	1	0	1	0	0	1	10	4	7	0	24
Somme Texia		1	0	1	0	0	1	10	4	7	0	24
TOTAL		311	192	194	104	208	83	290	97	192	54	1725

B. EMBAUCHES

1.REPARTITION DES EMBAUCHES PAR TYPE DE CONTRAT

i.Par sexe

Embauches 2015 du Groupe Umanis						
Société	Sexe	Type de contrat				Total
		CDD	CDI	CP/AP	CSU	
Umanis SA	Féminin	20	118	12	20	170
	Masculin	21	206	12	39	278
<i>Somme Umanis SA</i>		41	324	24	59	448
Umanis Computer	Féminin	0	0	0	0	0
	Masculin	2	0	0	0	2
<i>Somme Umanis Computer</i>		2	0	0	0	2
Umanis Investissement	Féminin	0	1	0	0	1
	Masculin	0	3	0	0	3
<i>Somme Umanis Investissement</i>		0	4	0	0	4
UMS	Féminin	158	0	0	0	158
	Masculin	104	1	0	0	105
<i>Somme UMS</i>		262	1	0	0	263
Hélice SAS	Féminin	3	17	2	1	23
	Masculin	4	91	5	1	101
<i>Somme Hélice SAS</i>		7	108	7	2	124
Groupe Hélice	Féminin	0	0	0	0	0
	Masculin	0	0	0	0	0
<i>Somme Groupe Hélice</i>		0	0	0	0	0
Texia	Féminin	0	1	0	0	1
	Masculin	0	2	0	0	2
<i>Somme Texia</i>		0	3	0	0	3
Total		312	440	31	61	844

Légende	
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CP/AP	Contrat de professionnalisation/apprentissage
CSU	Contrat stage universitaire

ii.Par zone géographique

Embauches de 2015 par zone géographique										
Société	Zone géographique	Type de contrat								Total
		CDD		CDI		CP/AP		CSU		
		Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
		e	e	e	e	e	e	e	e	
Umanis SA	Clermont	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Levallois	13	8	63	83	11	9	4	16	207
	Jules Guesde	0	3	4	27	0	0	0	0	34
	Lille	0	0	2	12	0	0	0	0	14
	Lyon	1	3	31	22	1	1	4	3	66
	Nantes	0	0	1	9	0	0	0	1	11
	Niort	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Orléans	2	2	7	20	0	0	1	2	34
	Toulouse	0	0	2	6	0	0	0	0	8
	Tours	4	5	8	26	0	2	11	17	73
Somme Umanis SA		20	21	118	206	12	12	20	39	448
Umanis Computer	Levallois	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Somme Um Computer		0	2	0	0	0	0	0	0	2
Um Invest	Levallois	0	0	1	3	0	0	0	0	4
Somme Um Investissement		0	0	1	3	0	0	0	0	4
UMS	Pau	127	86	0	0	0	0	0	0	213
	Villepinte	31	18	0	1	0	0	0	0	50
Somme UMS		158	104	0	1	0	0	0	0	263
Hélice SAS	Levallois	3	4	17	91	2	5	1	1	124
Somme Hélice SAS		3	4	17	91	2	5	1	1	124
Groupe Hélice	Levallois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Somme Groupe Hélice		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Texia	Aix en Provence	0	0	1	2	0	0	0	0	3
Somme Texia		0	0	1	2	0	0	0	0	3

2.Répartition par âge des embauches

i.Du groupe Umanis

Répartition par âge des embauches 2015							
Société	Age en années	CDD	CDI	CP/AP	CSU	Total	en %
Umanis SA	De - de 25	16	64	23	47	150	33%
	De 26 à 28	13	70	1	5	89	20%
	De 29 à 32	4	67	0	5	76	17%
	De 33 à 45	7	98	0	2	107	24%
	De 46 à 49	0	15	0	0	15	3%
	De + de 50	1	10	0	0	11	2%
	Total		41	324	24	59	448
Umanis Computer	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	0%
	De 33 à 45	0	0	0	0	0	0%
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0%
	De + de 50	2	0	0	0	2	100%
	Total		2	0	0	0	2
Umanis Investissement	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	0%
	De 33 à 45	0	4	0	0	4	100%
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0%
	De + de 50	0	0	0	0	0	0%
	Total		0	4	0	0	4
UMS	De - de 25	103	0	0	0	103	39%
	De 26 à 28	60	0	0	0	60	23%
	De 29 à 32	36	0	0	0	36	14%
	De 33 à 45	51	1	0	0	52	20%
	De 46 à 49	3	0	0	0	3	1%
	De + de 50	9	0	0	0	9	3%
	Total		262	1	0	0	263
Hélice SAS	De - de 25	2	8	7	1	18	15%
	De 26 à 28	1	18	0	1	20	16%
	De 29 à 32	1	24	0	0	25	20%
	De 33 à 45	1	45	0	0	46	37%
	De 46 à 49	0	9	0	0	9	7%
	De + de 50	2	4	0	0	6	5%
	Total		7	108	7	2	124
Groupe Hélice	De - de 25	0	0	0	0	0	0%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	0%
	De 33 à 45	0	0	0	0	0	0%
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0%
	De + de 50	0	0	0	0	0	0%
	Total		0	0	0	0	0

Texia	De - de 25	0	1	0	0	1	33%
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0%
	De 29 à 32	0	1	0	0	1	33%
	De 33 à 45	0	1	0	0	1	33%
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0%
	De + de 50	0	0	0	0	0	0%
	Total	0	3	0	0	3	
Total Groupe		CDD	CDD	CDD	CDD	Total	en %
De - de 25		121	73	30	48	272	32%
De 26 à 28		74	88	1	6	169	20%
De 29 à 32		41	92	0	5	138	16%
De 33 à 45		59	149	0	2	210	25%
De 46 à 49		3	24	0	0	27	3%
De + de 50		14	14	0	0	28	3%
Total		312	440	31	61	844	

Légende	
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CP/AP	Contrat de professionnalisation/apprentissage
CSU	Contrat stage universitaire

ii.Par zone géographique

Répartition par âge des embauches de 2015									
Société	Zone géographique	Age en années						Total	en %
		De - de 25	De 26 à 28	De 29 à 32	De 33 à 45	De 46 à 49	De + de 50		
Umanis SA	Clermont	0	0	1	0	0	0	1	0%
	Levallois	71	39	35	48	8	6	207	46%
	Jules Guesde	4	9	5	12	2	2	34	8%
	Lille	4	1	5	4	0	0	14	3%
	Lyon	17	15	15	16	2	1	66	15%
	Nantes	1	1	3	6	0	0	11	2%
	Niort	0	0	0	0	0	0	0	0%
	Orléans	7	6	4	13	2	2	34	8%
	Toulouse	1	4	1	2	0	0	8	2%
	Tours	45	14	7	6	1	0	73	16%
Somme Umanis SA		150	89	76	107	15	11	448	
Umanis Computer	Levallois	0	0	0	2	0	0	2	100%
Somme Um Computer		0	0	0	2	0	0	2	
Um Invest	Levallois	0	0	0	4	0	0	4	100%
Somme Um Investissement		0	0	0	4	0	0	4	
UMS	Pau	84	47	32	44	1	5	213	81%
	Villepinte	19	13	4	8	2	4	50	19%
Somme UMS		103	60	36	52	3	9	263	
Hélice SAS	Levallois	18	20	25	46	9	6	124	100%
Somme Hélice SAS		18	20	25	46	9	6	124	
Groupe Hélice	Levallois	0	0	0	0	0	0	0	0%
Somme Groupe Hélice		0	0	0	0	0	0	0	
Texia	Aix en Provence	1	0	1	1	0	0	3	5
Somme Texia		1	0	1	1	0	0	3	
Total		272	169	138	212	27	26	844	

C. DEPARTS

1. Répartition par motif des sorties

i. Par sexe

		Motif de sortie															
Société	Sexe	DM	FCD	FCE	FCS	FCP/AP	LI	RC	RAE	RAS	STG	TR	DRV	DC	REV	AUT	Total
Umanis SA	Féminin	47	9	18	13	0	10	2	1	4	19	1	0	0	0	0	124
	Masculin	86	19	49	21	1	44	6	2	1	38	3	0	0	0	0	270
<i>Somme Umanis SA</i>		<i>133</i>	<i>28</i>	<i>67</i>	<i>34</i>	<i>1</i>	<i>54</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>57</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>394</i>
Um Comp	Féminin	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Masculin	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<i>Somme Um Comp</i>		<i>1</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
Um Inv	Féminin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Masculin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Somme Um Inv</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
UMS	Féminin	1	107	7	15	0	3	0	0	15	0	0	1	0	0	0	149
	Masculin	1	60	8	10	0	3	0	0	10	0	0	0	0	0	0	92
<i>Somme UMS</i>		<i>2</i>	<i>167</i>	<i>15</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>241</i>
Hélice SAS	Féminin	3	1	2	2	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
	Masculin	35	3	9	4	1	17	0	0	0	1	1	2	0	0	0	73
<i>Somme Hélice SAS</i>		<i>38</i>	<i>4</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>85</i>
Groupe Hélice	Féminin	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Masculin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Somme Groupe Hél.</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
Texia	Féminin	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
	Masculin	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	6
<i>Somme Texia</i>		<i>3</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10</i>
Total		177	203	93	66	2	85	8	3	30	59	8	3	0	0	0	737

Légende :

DM	Démission
FCD	Fin de CDD
FCE	Rupture période d'essai à l'initiative de l'employeur
FCS	Rupture période d'essai à l'initiative du salarié
FCP/AP	Fin de contrat de professionnalisation/apprentissage
LI	Licenciement
RC	Rupture conventionnelle
RAE	Rupture anticipée à l'initiative de l'employeur
RAS	Rupture anticipée à l'initiative du salarié
STG	Fin de stage
TR	Transfert
DRV	Départ en retraite volontaire
DC	Décès
REV	Révocation
AUT	Autres

ii.Par zone géographique

		Motif de sortie															
Société	Zone géographique	DM	FCD	FCE	FCS	FCP/AP	LI	RC	RAE	RAS	STG	TR	DRV	DC	REV	AUT	Total
Umanis SA	Clermont	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Levallois	75	15	29	16	0	29	6	3	4	20	4	0	0	0	0	201
	Jules Guesde	23	4	15	7	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64
	Lille	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
	Lyon	5	1	4	7	0	1	1	0	0	6	0	0	0	0	0	25
	Nantes	3	0	3	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	10
	Niort	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Orléans	7	2	10	0	0	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	24
	Toulouse	3	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
	Tours	12	6	1	2	1	2	1	0	1	27	0	0	0	0	0	53
<i>Somme Umanis SA</i>		<i>133</i>	<i>28</i>	<i>67</i>	<i>34</i>	<i>16</i>	<i>39</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>57</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>394</i>
Um Comp	Levallois	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Somme Um Comp</i>		<i>1</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
Um Inv	Levallois	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Somme Um Inv</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
UMS	Pau	1	113	14	19	0	5	0	0	18	0	0	1	0	0	0	171
	Villepinte	1	54	1	6	0	1	0	0	7	0	0	0	0	0	0	70
<i>Somme UMS</i>		<i>2</i>	<i>167</i>	<i>15</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>241</i>
Hélice SAS	Levallois	38	4	11	6	1	20	0	0	0	2	1	2	0	0	0	85
<i>Somme Hélice SAS</i>		<i>38</i>	<i>4</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>85</i>
Groupe Hélice	Levallois	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<i>Somme Groupe Hélice</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
Texia	Aix en Provence	3	1	0	1	0	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	10
<i>Somme Texia</i>		<i>3</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10</i>
Total		177	203	93	66	17	70	8	3	30	59	8	3	0	0	0	737

iii.Répartition par âge des sorties

Répartition par âge des sorties 2015 du groupe Umanis																	
Société	Données	Motif de sortie															Total
		DM	FCD	FCE	FCS	FCP/AP	LI	RC	RAE	RAS	STG	TR	DRV	DC	REV	AUT	
Umanis SA	De - de 25	7	12	3	6	1	2	1	0	2	44	0	0	0	0	0	78
	De 26 à 28	38	5	7	5	0	6	1	2	3	7	0	0	0	0	0	74
	De 29 à 32	37	4	14	8	0	14	2	0	0	4	0	0	0	0	0	83
	De 33 à 45	46	6	27	14	0	21	3	1	0	2	4	0	0	0	0	124
	De 46 à 49	4	0	8	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
	De + de 50	1	1	8	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Total		133	28	67	34	1	54	8	3	5	57	4	0	0	0	0	394
Um Comp	De - de 25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 26 à 28	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 29 à 32	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 33 à 45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De + de 50	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total		1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Um Invest	De - de 25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 33 à 45	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De + de 50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
UMS	De - de 25	1	71	5	7	0	1	0	0	11	0	0	0	0	0	0	96
	De 26 à 28	1	29	3	4	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	41
	De 29 à 32	0	31	0	3	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	40
	De 33 à 45	0	31	5	7	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	51
	De 46 à 49	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	De + de 50	0	4	1	3	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10
Total		2	167	15	25	0	6	0	0	25	0	0	1	0	0	0	241
Hélice SAS	De - de 25	2	1	3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	8
	De 26 à 28	7	1	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12
	De 29 à 32	9	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
	De 33 à 45	13	2	4	3	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
	De 46 à 49	5	0	1	1	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	11
	De + de 50	2	0	1	1	0	6	0	0	0	0	0	2	0	0	0	12
Total		38	4	11	6	1	20	0	0	0	2	1	2	0	0	0	85
Groupe Hélice	De - de 25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 26 à 28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De 29 à 32	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 33 à 45	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De + de 50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Texia	De - de 25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	De 26 à 28	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	De 29 à 32	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	De 33 à 45	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	6
	De 46 à 49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	De + de 50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		3	1	0	1	0	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	10
Total Groupe		DM	FCD	FCE	FCS	FCP/	LI	RC	RA	STG	TR	DRV	DC	REV	AUT	Total	
	De - de 25	10	84	11	13	2	3	1	0	13	45	1	0	0	0	183	
	De 26 à 28	46	37	11	10	0	7	1	2	7	8	0	0	0	0	129	
	De 29 à 32	47	35	15	12	0	17	2	0	6	4	0	0	0	0	138	
	De 33 à 45	62	39	36	24	0	37	3	1	4	2	6	0	0	0	214	
	De 46 à 49	9	1	10	3	0	9	0	0	0	0	1	0	0	0	33	
	De + de 50	3	7	10	4	0	12	1	0	0	0	0	3	0	0	40	
Total		177	203	93	66	2	85	8	3	30	59	8	3	0	0	737	

D. CHOMAGE

- Nombre de salarié mis en chômage partiel pendant l'année considérée : 0.
- Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée : 0.

e. Intérim et sous-traitance

- Intérim

L'appel à l'intérim reste une disposition exceptionnelle dans le groupe.

Umanis SA a fait appel à 16 intérimaires en 2015 pour près de 8911 heures sur les fonctions support et ceci dans le cadre de pré embauches.

UMS a fait appel à 26 intérimaires en 2015 pour près de 1529 heures.

- Sous-traitance

Sur la partie SSII, le groupe fait appel à des salariés travaillant en sous-traitance.

Ces derniers peuvent être soit des salariés indépendants, soit des salariés mis à disposition par d'autres SSII. Ils représentent 93 ETP sur l'année 2015 pour l'UES Umanis et 39 ETP pour l'UES Hélice. Pour UMS, les salariés en sous-traitance représentent 1 ETP pour la période de Juillet à Décembre 2015.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le standard téléphonique et le nettoyage des locaux sont sous-traités à des sociétés extérieures.

f. Rémunérations, leur évolution, charges accessoires.

1.Montant des rémunérations

Masse salariale annuelle (base DADS U 2015) / Effectif mensuel moyen

	Umanis SA	Umanis Computer	Umanis Investissement	UMS	Hélice SAS	Groupe Hélice	Texia
Masse Salariale 2014 (A)	44 119 149 €	401 966 €	2 286 228 €	3 471 385 €	15 068 532 €	587 980 €	1 023 154 €
Effectif mensuel moyen (B)	1037,99	7,07	22,08	171,31	350,48	11,34	27,19
Rapport A/B	42 504 €	56 855 €	103 543 €	20 264 €	42 994 €	51 850 €	37 630 €

Rémunération moyenne de base en brut du mois de décembre 2015 *

* Effectif présent sur l'année complète en équivalent temps plein

Rémunération moyenne	Umanis SA	Umanis Computer	Umanis Investissement	UMS	Hélice SAS	Groupe Hélice	Texia
déc-15	3 455,19 €	3 935,09 €	8 049,82 €	1 721,65 €	3 300,03 €	3 276,88 €	3 007,93 €

2. Hiérarchie des rémunérations

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10% des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant au 10% des salariés touchant les rémunérations les moins élevées

Umanis SA

Collaborateurs présents sur l'année complète (ayant travaillé à temps plein)

2014	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	66 608,34 €
10% des rémunérations les - élevées	25 555,03 €
Rapport	2,61

2015	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	64 766,34 €
10% des rémunérations les - élevées	26 182,94 €
Rapport	2,47

Cela signifie que les 10% des salariés ayant les rémunérations les plus élevées perçoivent 2,47 fois plus que les 10% des salariés ayant les rémunérations les moins élevées.

UMS

Collaborateurs présents sur l'année complète (ayant travaillé à temps plein)

2014	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	43 003,35 €
10% des rémunérations les - élevées	17 345,04 €
Rapport	2,48

2015	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	41 352,31 €
10% des rémunérations les - élevées	17 345,00 €
Rapport	2,38

Cela signifie que les 10% des salariés ayant les rémunérations les plus élevées perçoivent 2,38 fois plus que les 10% des salariés ayant les rémunérations les moins élevées.

Hélice SAS

Collaborateurs présents sur l'année complète (ayant travaillé à temps plein)

2014	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	58 871,29 €
10% des rémunérations les - élevées	23 716,87 €
Rapport	2,48

2015	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	56 691,16 €
10% des rémunérations les - élevées	23 970,51 €
Rapport	2,37

Cela signifie que les 10% des salariés ayant les rémunérations les plus élevées perçoivent 2,37 fois plus que les 10% des salariés ayant les rémunérations les moins élevées.

Texia

Collaborateurs présents sur l'année complète (ayant travaillé à temps plein)

2014	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	42 867,00 €
10% des rémunérations les - élevées	22 281,12 €
Rapport	1,92

2015	Moyenne des rémunérations
10% des rémunérations les + élevées	43 560,00 €
10% des rémunérations les - élevées	26 611,20 €
Rapport	1,64

Cela signifie que les 10% des salariés ayant les rémunérations les plus élevées perçoivent 1,64 fois plus que les 10% des salariés ayant les rémunérations les moins élevées.

Les petites structures autour de 20 salariés et moins, telles que Umanis investissement, Umanis Computer et Groupe Hélice, n'ont pas une représentation significative pour figurer dans les données communiquées.

Les données comparatives entre 2014 et 2015 concernant les moyennes de 10 % des salaires les plus bas versus les 10 % des salaires le plus hauts ne mettent pas en exergue des modifications substantielles qui nécessiteraient des explications particulières. Le rapport entre ces extrêmes est tout à fait cohérent d'une année sur l'autre.

3.Mode des rémunérations

Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, tout ou partie, du rendement*

* Primes sur objectifs

	Nb de salariés concernés	Nb de salariés total
Umanis SA	171	1074
Umanis Computer	4	6
Umanis Investissement	15	23
UMS	65	200
Hélice SAS	27	387
Groupe Hélice	2	11
Texia	1	24

Le personnel qui bénéficie d'une part variable concerne principalement les fonctions d'encadrement, le commerce et le recrutement.

Ces données sur 2015 sont sensiblement équivalentes à celles constatées en 2014.

Le nombre de salariés bénéficiant d'une part variable est passé de 260 pour un effectif de 1.690 (en 2014) à 285 pour un effectif de 1725 (en 2015).

4. Charges et accessoires

Délai de carence maladie

Moins d'1 an d'ancienneté dans la société → 3 jours de carence
A partir d'1 an d'ancienneté → Pas de carence

Indemnisation de la maladie

Tout salarié ayant 1 an d'ancienneté dans l'entreprise et qui est dans l'incapacité de travailler du fait de maladie reçoit, à compter du premier jour d'absence justifiée, un maintien de salaire par l'entreprise, celle-ci se faisant rembourser directement les IJSS auprès des centres de Sécurité Sociale.

En 2014, c'est 231 349 euros qui ont fait l'objet d'IJSS réclamées par Umanis auprès des caisses primaires d'assurance maladie pour les sociétés suivantes : Umanis SA, Umanis Investissement, Umanis Computer, Umanis Managed Services et Umanis Investissement.

Il est à noter qu'il n'y a pas de subrogation de l'employeur pour les sociétés suivantes : Hélice et groupe Hélice.

Préavis et indemnités de licenciement

Préavis

En cas de licenciement d'un salarié, la rupture du contrat n'intervient pas immédiatement après la notification du licenciement. Un délai entre la notification du licenciement et la fin du contrat de travail doit être respecté, qui constitue le préavis :

ETAM

La durée du préavis, dite aussi "délai-congé", est de 1 mois. Après 2 ans d'ancienneté, la durée du préavis ne doit pas être inférieure à 2 mois. Le préavis n'est pas dû en cas de faute grave ou lourde du salarié.

Pour les ETAM classés au coefficient hiérarchique conventionnel 400, le préavis réciproque sera de 2 mois, quelle que soit leur ancienneté acquise.

IC

La durée du préavis, dite aussi "délai-congé", est de 3 mois. Le préavis n'est pas dû en cas de faute grave ou lourde du salarié.

L'indemnité de licenciement est celle appliquée par la convention collective, plus favorable que le cadre légal.

Congé de maternité

Le congé maternité comprend un congé prénatal (avant la date présumée de l'accouchement) et un congé postnatal (après l'accouchement). Sa durée varie selon le nombre d'enfants attendus et le nombre d'enfants déjà à charge.

À noter que la durée légale du congé maternité est fixée par le code du travail (article L.1225-17).

Nombre d'enfants à naître	Nombre d'enfants déjà à charge	Durée du congé prénatal	Durée du congé postnatal
1	0 ou 1	6 semaines	10 semaines
1	2 ou plus	8 semaines	18 semaines
2	-	12 semaines	22 semaines
3 ou plus	-	24 semaines	22 semaines

Indemnisation

Les collaboratrices ayant plus de 1 an d'ancienneté dans l'entreprise à la date de leur arrêt de travail pour maternité conserveront le maintien intégral de leurs appointements mensuels pendant la durée du congé légal et ceci dans le cadre de la subrogation.

Congé paternité et d'accueil de l'enfant

Les nouvelles dispositions légales ont accordé un congé dit « paternité et d'accueil de l'enfant » après la naissance de l'enfant ou celui du conjoint ou partenaire de PACS ou la personne avec laquelle le salarié vit maritalement. Ce congé est un droit ouvert à tout salarié qui peut en bénéficier quel que soit son ancienneté ou la nature de son contrat.

Il donne droit, en plus des 3 jours de naissance accordé par le Code du Travail, à :

- 11 jours consécutifs calendaires pour la naissance d'un enfant.
- 18 jours consécutifs calendaires pour une naissance multiple.

Congés payés

Tout salarié ETAM et IC ayant au moins 1 an de présence continue dans l'entreprise à la fin de la période ouvrant droit aux congés payés aura droit à 25 jours ouvrés de congés (correspondant à 30 jours ouvrables).

A cela, s'ajoute éventuellement les jours pour ancienneté.

Indemnité de congés payés

L'indemnité de congés est égale au 1/10 de la rémunération perçue par l'intéressé au cours de la période de référence, ou encore sur la base du maintien de salaire. C'est la règle la plus favorable qui est retenue.

Congés pour évènements familiaux

Les salariés bénéficieront, sur justification, à l'occasion de certains évènements, d'une autorisation d'absence exceptionnelle, accordée dans les conditions suivantes :

Evènement	Autorisation d'absence
Mariage ou PACS du salarié	4 jours ouvrés
Mariage d'un enfant	1 jour ouvré
Congé naissance	3 jours ouvrés
Décès du conjoint ou d'un enfant	2 jours ouvrés
Décès de ses ascendants	2 jours ouvrés

Décès de ses collatéraux jusqu'au 2e degré (frère ou sœur)	1 jour ouvré
Décès beau-père, belle-mère	1 jour ouvré

Indemnité de départ en retraite

Le montant de cette indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté acquise à la date du départ en retraite:

- à 5 ans révolus, 1 mois, plus, à partir de la 6e année, 1/5 de mois par année d'ancienneté supplémentaire.

Aucune modification à relever entre 2014 et 2015.

B. Organisation du travail

a. L'organisation du temps de travail

UES UMANIS/UES HELICE/TEXIA : Le groupe applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 1486) (bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil), à savoir l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail.

Plus précisément, les salariés non cadre travaillent sur la base de 35h/semaine (*modalité 1*).

Les cadres de position 1 et 2 sont régis par les dispositions relatives aux modalités « réalisation de missions » (*modalité 2*), soit 35 h/semaine avec des variations de 10 % maximum, soit 38h30 par semaine. La rémunération mensuelle n'est pas affectée par ces variations. Le personnel ainsi autorisé à dépasser l'horaire habituel dans la limite de 10% bénéficie d'une rémunération annuelle au moins égale à 115% du minimum conventionnel de sa catégorie. Ces mêmes salariés ne peuvent travailler plus de 220 jours (journée de solidarité incluse).

Pour Hélice et Groupe Hélice, la durée du travail conventionnel incluant des cadres en modalité 2 peut être 218, 219 ou 200 jours.

Les cadres de position 3 sont régis par les dispositions relatives aux cadres en missions avec autonomie complète (*modalité 3*) et régis par un temps de travail défini en jours (218 jours – journée de solidarité incluse). Ces derniers disposent d'une grande autonomie et sont libres et indépendants dans l'organisation et la gestion de leur temps de travail. Ainsi, ils sont autorisés, en raison de l'autonomie dont ils disposent, à dépasser ou à réduire l'horaire habituel, dans le cadre du respect de la législation en vigueur. Leur rémunération annuelle au moins égale à 120% du minimum conventionnel de sa catégorie. Les collaborateurs en modalité 2 et 3 bénéficient du repos quotidien d'une durée minimale de 11h consécutives. Ils bénéficient également du repos hebdomadaire de 24h.

Les collaborateurs relevant de la modalité 3 bénéficient de jours, appelés « RTT ». La période d'acquisition de jours de RTT commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre, le nombre de jours acquis variant chaque année en fonction du nombre de jours fériés ouvrés. L'ensemble des jours devant être pris au fur et à mesure de leur acquisition et au plus tard le dernier jour de la période concernée (31 décembre n). Un éventuel report de RTT sur le 1er trimestre de l'année n+1 (soit, jusqu'au 31 mars n+1) doit être considéré comme exceptionnel et doit être validé au préalable (2 mois avant l'échéance du 31 décembre) par la hiérarchie.

Le groupe dispose d'une application qui permet à chaque collaborateur de poser ses congés/RTT/absences à distance. Ces dernières doivent être validées par le hiérarchique et sont déversées en automatique en paie à N +1.

Pour TEXIA, un accord d'entreprise a été dénoncé et a arrêté de produire ses effets à compter du 1^{er} octobre 2015.

UMS

Il existe un accord sur l'annualisation du temps de travail qui permet de moduler la présence des salariés en fonction de l'activité. Sont concernés tous les téléconseillers.

Dans le même esprit, l'activité des centres d'appels étant limitée durant les mois d'été, il est imposé chaque année 4 semaines de congés payés à prendre obligatoirement entre juillet et août.

Les cadres bénéficient de dispositions conventionnelles plus favorables que les cadres des ESN du groupe.

b. L'absentéisme

1.A l'échelle du groupe

Absentéisme Groupe Umanis – 2015						
Somme Nb jours	Nature de l'arrêt					
Société	Maladie	Maternité	Maladie LD	Paternité	Acc du Travail	Total
Umanis SA	6 547	3 123	1 378	526	405	11 978
Um Computer	0	0	0	0	0	0
Um Investissement	174	0	0	11	0	185
UMS	3231	999	1045	15	779	6 069
Hélice	2269,5	171	637	129,5	627	3 834
Groupe Hélice	426	12	13	0	74	525
Texia	401	331	18	8	0	758
Total	13 048	4 636	3 091	690	1 885	23 349

Nombre moyen d'arrêt maladie par salarié – 2015			
Société	Nombre d'arrêt maladie	Effectif 31/12/2015	Moyenne
Umanis SA	1010	1074	0,94
Um Computer	0	6	0
Um Investissement	26	23	1,13
UMS	453	200	2,27
Hélice	306	387	0,79
Groupe Hélice	9	11	0,82
Texia	43	24	1,79
Total	1 847	1 725	1,07

2. Par zone géographique

Absentéisme Groupe Umanis – 2015							
Somme Nb jours	Zone géographique	Nature de l'arrêt					Total
Société		Maladie	Maternité	Maladie LD	Paternité	Acc du Travail	
Umanis SA	Clermont	82	0	0	0	0	82
	Levallois	3591	1794,5	0	278	193,5	5857
	Jules Guesde	1238	321	723	77	74,5	2433,5
	Lille	63	0	0	33	0	96
	Lyon	462,5	642	365	22	0	1491,5
	Nantes	108	0	0	22	0	130
	Niort	152	0	92	22	91	357
	Orléans	107,5	112	0	11	0	230,5
	Toulouse	144	0	0	14	0	158
Tours	598,5	253	198	47	46	1142,5	
Total		6546,5	3122,5	1378	526	405	11978
Umanis Computer	Levallois	0	0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0	0
Umanis Investissement	Levallois	174			11	0	185
Total		174	0	0	11	0	185
UMS	Pau	2 589	852	833	15	752	5 041
	Villepinte	642	147	212	0	27	1028
Total		3 231	999	1 045	15	779	6 069
Hélice SAS	Levallois	2269,5	171	637	129,5	627	3 834
Total		2269,5	171	637	129,5	627	3834
Groupe Hélice	Levallois	426	12	13		74	525
Total		426	12	13	0	74	525
Texia	Aix en Provence	401	331	18	8	0	758
Total		401	331	18	8	0	758
Total		13 048	4 636	3 091	690	1 885	23 349

Nombre d'arrêt maladie par salarié - 2015				
Société	Zone géographique	Nombre d'arrêt maladie	Effectif au 31/12/2015	Moyenne
Umanis SA	Clermont	5	9	0,56
	Levallois	623	536	1,16
	Jules Guesde	145	139	1,04
	Lille	15	23	0,65
	Lyon	37	96	0,39
	Nantes	31	55	0,56
	Niort	18	7	2,57
	Orléans	15	43	0,35
	Toulouse	20	19	1,05
	Tours	101	147	0,69
Total		1010	1041	0,97
Umanis Computer	Levallois	0	6	0,00
Total		0	9	0,00
Umanis Investissement	Levallois	26	23	1,13
Total		26	20	1,30
UMS	Pau	395	161	2,45
	Villepinte	58	39	1,49
Total		453	200	2,27
Hélice SAS	Levallois	306	387	0,79
Total		306	352	0,87
Groupe Hélice	Levallois	9	11	0,82
Total		9	14	0,64
Texia	Aix en Provence	43	24	1,79
Total		43	33	1,30
Total		1 847	1 669	1,11

C. Relations sociales

a. Les instances représentatives du personnel

1. Elections professionnelles

Le groupe est à jour des élections professionnelles à tenir.

2. Liste des délégués syndicaux et représentants syndicaux

Syndicats	Délégués syndicaux UES Umanis
FO	Céline LAFON
FO	Glwadays KAMDJO
CGC	Jérôme LARRUE
CGC	Remi DELAUNAY
CFDT	Jean-Yves DUMAS
CFDT	Hanane HOUARI

Syndicats	Délégués syndicaux UMS
CFDT	Alexis KIYINDU BAZABIDILA
FO	Chantal SERRELI

Syndicats	Délégués syndicaux UES Hélice
CFE CGC	Laurent DAVID
CFDT	Jean-Luc LAFARGUE
FO	David PRIETO

3. Liste des différentes instances

i. Comités d'entreprise

Comité d'Entreprise UES Umanis		
	Titulaire	Suppléant
Collège cadre	Mahmoud IZADI	KAMDJO Giwadys
	Céline LAFON	Remi DELAUNAY
	Jérôme LARRUE	Anne-Claire GEORGES CHIAREN
	Luc PORTENSEIGNE	Nassim KHALDI
	Thomas RICHARD	David LEROUX
	SALOMON Jean-François	Valérie PERRIN
	Gilbert SERRY	Daniel SIMO MBOBDA
Collège non-cadre	Cedric DE OLIVEIRA	Isabelle PIERRE

Comité d'Entreprise UES Hélice		
	Titulaire	Suppléant
Collège cadre	Yves-Jean ARNOUX	LABAUNE Benoît
	Loutfi DIF	Bruno LE SEC'H
	Fatima DRISSI	Pierre ROSSI
	Arnaud GRUET	Franck SEGURA
Collège non-cadre	Patrick BOUVE	Audrey LUSSIAUD

Pour UMS, les membres ont été élus dans le cadre de la délégation unique du personnel (tableau plus bas) car effectif inférieur à 200.

ii. Délégués du personnel

Les élections des délégués du personnel se sont déroulées le 4 décembre 2015.

UMANIS - Etablissement A		
Centre Levallois Perret et Jules Guesde		
	Titulaire	Suppléant
Collège cadre	Joelle COLOMBIN	Jacques CYTRON
	Jean-Yves DUMAS	Remi DELAUNAY
	Céline LAFON	Youness EL KARKOUBI
	Jérôme LARRUE	Isabelle JOUET
	David LEROUX	Glwadys KAMDJO
	Thomas RICHARD	Jean-François SALOMON
	Gilbert SERRY	Nicolas SANH
	Daniel SIMO MBOBDA	Thuy Margaret TRAN-THU
Collège non cadre	Cedric DE OLIVEIRA	Isabelle PIERRE

UMANIS - Etablissement B		
Centres de Tours		
	Titulaire	Suppléant
Collège Unique	Arnaud CANTIN	Pierre BOURBON
	Aili DONG	Hind BOUTKHIL
	Aurélien LESIEUR	Jean Sébastien DARGES
	Luc PORTENSEIGNE	Romain DELAUNAY
	Martin ROY	Tarik ROUMADNI
UMANIS - Etablissement C		
Centres de Lyon		
	Titulaire	Suppléant
Collège Unique	Mahmoud IZADI	Regis ARTIGES
	Karina NOWAK	Lois LORIOT
	Valérie PERRIN	Céline RIGAUDEAU

UMANIS - Etablissement D	
Centres de Nantes	

	Titulaire	Suppléant
Collège Unique	Anne Claire GEORGES CHIAREN	Joel JELTSCH
	Guy Noel MATHIEU	Jean-Marc TOCQUET

UMANIS - Etablissement E		
Centres d'Orléans, Niort, Toulouse, Clermont et Lille		
	Titulaire	Suppléant
Collège Unique	Mickael BARRAGUE	Francis DARNE
	Alexandra DEBAY	Gilles DE MATOS
	Sébastien FUSEAU	Regis GENDREAU
	Philippe MENAGER	Nassim KHALDI

Délégation unique du personnel pour UMS (soit fonction du CE + DP occupées par les membres élus)			
	Titulaire	Suppléant	Secrétaire CE
Collège non-cadre	Alexis KIYINDU	ABOUELIZZE Christine	KIYINDU Alexis
	Jennifer DA SILVA	Marouane AKASSOU	
	Filifatouma KONATE	Florence MUFLARZ	
	Laure LARRABURE	Fadoua TRABELSI	
	Bernadette LECOUTURIER	/	
	Chantal SERRELI	/	
Collège cadre	Mathieu PORLIER	Aurélien FAMAGOSTA	

Délégués du personnel pour UES Hélice		
	Titulaire	Suppléant
Collège cadre	Yves ARNOUX	Sanae BENALI
	Loutfi DIF	Daniel ELBILIA
	Fatima DRISSI	Benoit LABAUNE
	Jean-Luc LAFARGUE	David ROCHEIL
	Renan PRODHOMME	Eric POUTEAU

Collège non cadre	Patricia VOLLOT /	Laurent RISPOLI Frédéric BEAULIEU
--------------------------	----------------------	--------------------------------------

Délégués du personnel pour TEXIA		
	Titulaire	Suppléant
Collège Unique	Paul CILIOLI	François VILLEPONTOUX
	Patrick DEMADE	/

iii. Membres du CHSCT (central) de l'UES Umanis.

Jérôme LARRUE	Guy-Noël MATHIEU
Céline LAFON	Mahmoud IZADI

Membres du CHSCT d'Umanis Managed Services

Chantal SERRELI	Lionel MOUKOUBOULOU
Mathieu PORLIER	

Membres du CHSCT de l'UES Hélice

Laurent RISPOLI	Rémi SCOGNAMIGLIO
Franck LOVATO	Louffi DIF

Mme Fatima DRISSI et Mr David PRIETO ont été nommés respectivement par leur organisation syndicale comme représentant syndical au CHSCT.

b. Organisation du dialogue social

La Direction rencontre chaque mois les représentants élus dans le cadre des réunions du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel.

Il a été convenu entre les parties que les convocations (DP et CE) soient adressées par mail. Les réponses aux questions des Délégués du Personnel sont adressées par mail aux membres et affichées sur site.

Les PV des réunions des CE sont rédigés par le Secrétaire du Comité d'Entreprise et font l'objet d'une approbation lors de la réunion suivante. Les PV sont affichés sur site ainsi que sur le site du CE (pour l'UES Umanis).

Concernant les réunions des Délégués du Personnel, les Directeurs de Site ont reçu un pouvoir afin animer les réunions mensuelles. Les centres B et C étant constitués à chaque fois de deux sites, les réunions s'effectueront par alternance sur les sites.

Par ailleurs, les Délégués syndicaux rencontrent à minima à trois reprises la Direction à l'occasion des NAO (négociations annuelles obligatoires).

Les Délégués Syndicaux représentatifs dans l'entreprise sont les seuls à pouvoir signer les accords d'entreprise.

Des élections des délégués du personnel ont eu lieu le 4 décembre 2015 au sein d'Umanis, qui compte désormais 5 centres.

c. Bilan des accords collectifs

Les accords d'entreprise en vigueur sont :

- **Sur UMANIS :**

Nom de l'accord	Date de signature	Durée
Accord préélectoral	26/10/2015	/
Accord sur l'élargissement de l'UES Umanis	30/09/2015	indéterminée
Accord sur le temps de travail	17/09/2015	indéterminée
Contrat de génération	09/09/2015	3 ans
Accord relatif à la mobilité des salariés en mission	02/12/2014	indéterminée
Accord de progression et d'augmentation minimale relatif à certains salaires de l'U.E.S Umanis	20/12/2013	3 ans
Accord de participation des salariés aux résultats de l'UES Umanis	27/04/2012	indéterminée
Accord Plan Epargne Entreprise	27/04/2012	1 an (reconduit tous les ans)
accord sur le vote électronique	10/11/2011	indéterminée
Règlement intérieur	28/02/2011	/
Accord portant sur la création d'une UES Umanis + Avenant	27/01/2010	indéterminée
Accord sur le droit syndical au sein de l'UES Umanis	11/01/2006	indéterminée

- **Sur HELICE :**

Nom de l'accord	Date de signature	Durée
NAO 2015	11/12/2015	3 ans
Accord sur le contrat de génération	14/09/2015	3 ans
Accord de participation Groupe Hélice des salariés aux résultats des sociétés	19/04/2010	1 an (tacite reconduction)
Accord d'intéressement	19/04/2010	3 ans

- **Sur UMS :**

Type d'accord	date de signature	Durée
Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	15/12/2015	3 ans
NAO 2015	15/12/2015	3 ans
Accord sur le contrat de génération au sein d'Umanis Management Services	15/09/2015	3 ans
Accord sur l'aménagement du temps de travail	02/12/2012	indéterminée
Accord de participation des salariés aux résultats d'Umanis Management Services	27/04/2012	indéterminée
Accord Plan Epargne Entreprise	27/04/2012	1 an (reconduit tous les ans)
Accord sur le droit syndical au sein d'Umanis Management Services	08/03/2012	indéterminée
Charte informatique	02/11/2011	/
Règlement intérieur	28/02/2011	/
Accord sur la convention collective	01/07/2003	/

La charte informatique a été révisée en 2015 et a fait l'objet d'une consultation et information en CE, DP (Texia) et CHSCT pour l'UES Umanis, l'UES Hélice, Texia et UMS.

Les accords d'entreprise qui feront l'objet du lancement de négociations sur 2016 (connus à date) :

- Accord sur la GPEC.
- Accord sur le temps de travail.

D. Santé et sécurité

a. Conditions de santé et de sécurité au travail

Le groupe est engagé dans une démarche professionnelle active de respect des dispositions relatives aux visites obligatoires auprès de la médecine du travail.

Les visites médicales sont suivies mensuellement par la tenue d'un tableau de reporting et permet ainsi aux ressources humaines d'intervenir le cas échéant dès lors que l'on constate une dégradation sur une agence.

Rappel des règles : Les dispositions relatives aux visites obligatoires auprès du médecin du travail ont été réaménagées par le décret 2012-135 du 30 janvier 2012, lequel est applicable depuis le 1er juillet 2012.

- La visite médicale d'embauche est obligatoire et doit avoir lieu avant l'embauchage ou au plus tard avant l'expiration de la période d'essai. Cet examen médical est notamment destiné à vérifier l'aptitude médicale du salarié au poste envisagé.

- L'employeur doit s'assurer, après l'embauche, du maintien de l'aptitude du salarié à son poste de travail. Autrement dit, le salarié bénéficie, tout au long de sa carrière de visites médicales périodiques. Tout salarié doit bénéficier, dans les 24 mois qui suivent la visite médicale d'embauche, d'un nouvel examen médical. Cet examen doit être renouvelé au moins tous les deux ans.

- La visite de reprise, effectuée par le médecin du travail, est obligatoire après certaines absences pour raison de santé. Cette visite a notamment pour objet d'apprécier l'aptitude du salarié à reprendre le travail ou la nécessité d'une adaptation des conditions de travail ou d'une réadaptation du salarié. Les salariés doivent bénéficier, dans les huit jours suivant la reprise du travail, d'une visite médicale réalisée par le médecin du travail :

- après toute absence pour cause de maladie professionnelle;
- après un congé de maternité;
- après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel.

b. Fréquence et gravité des accidents du travail

Les sociétés du groupe de par leurs activités, ne sont pas à proprement parlé à considérer comme des entreprises où les risques d'accident du travail sont élevés. Toutefois, cela n'empêche pas la Direction et les membres des CHSCT d'être vigilants sur ces accidents.

Ces derniers font l'objet d'une analyse partagée avec les représentants lors des réunions du CSHCT.

Les taux d'accident applicables relevés en 2014 sont pour une très grande majorité à 1,10 %, ce qui représente le taux minimal applicable.

c. Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Dans le cadre du renouvellement des mandats du CHSCT, les délégués syndicaux et le collège désignatif composé des membres élus du Comité d'Entreprise et des délégués du

personnel ont convenu de mettre en place une seule structure centrale pour permettre un meilleur fonctionnement de cette instance et éviter tout problème de coordination.

d. Bilan des accords signés avec les Délégués Syndicaux ou représentants du personnel en matière de santé et sécurité

La direction a entrepris des échanges constructifs au niveau d'UMANIS avec les membres du CHSCT sur le sujet des RPS (risques psychosociaux).

Toutefois, ce dossier a mérité l'aide de professionnels. C'est dans ces conditions que la société s'est orientée vers un accompagnement réalisé par le centre de visite médicale de Tours et prenant comme exemple le site de Tours considéré comme représentatif. Ce dernier porté par le secrétaire du CHSCT n'a pas été mené jusqu'à son terme. Les nouveaux membres issus du renouvellement du CHSCT en 2016 auront à s'approprier le sujet et reprendre le dossier.

Sur Hélice, une expertise a été menée en fin d'année 2014 sur les risques psychosociaux. S'appuyant sur les préconisations, l'entreprise a engagé plusieurs mesures qu'il conviendra de déployer et suivre durant l'année 2015 à travers le document unique d'évaluation des risques.

E. FORMATION

a. Politiques de formation

Le Groupe Umanis a défini une politique de formation basée sur les grands axes de renforcement et de développement des compétences de ses collaborateurs.

Ces grands axes de renforcement des compétences émanent dans la grande majorité des cas de besoins opérationnels réels et analysés comme tels, à savoir : le management de projet, tant sur la partie maîtrise d'œuvre que maîtrise d'ouvrage : l'objectif étant de permettre à chaque collaborateur selon sa fonction soit d'évoluer vers le métier de chef de projet ou directeur de projet soit de mieux comprendre les enjeux et conséquences de sa propre intervention ; le développement des savoir-faire techniques en matière de compétences et d'outils autour de diverses technologies ; le développement des compétences fonctionnelles en matière de ressources humaines, de marketing, d'environnement commercial, de contrôle de gestion/finance et en matière de secteur d'activité (banque, assurance, industrie, télécom ...) ; le développement des compétences techniques, réglementaires et linguistiques liées à la mise en œuvre d'une étude clinique ; les techniques de base du recrutement, la gestion des compétences et de l'emploi des seniors dans le cadre du déploiement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences engagé par le groupe ; le renforcement des compétences commerciales et des connaissances de l'offre du groupe ; le développement des compétences managériales ; le renforcement des compétences liées au management commercial ; une actualisation permanente des compétences liées au développement et à l'évolution des outils de nos partenaires ; formations aux outils internes pour optimiser la gestion de l'entreprise...

Ces grands axes de formation sont parties intégrante du plan de formation 2016 mis en place par le groupe Umanis et auxquels viendront s'ajouter toutes les demandes individuelles de formations émanant des collaborateurs.

Dans ce cadre, il s'agira de recenser les actions de formation pouvant relever d'un intérêt commun au collaborateur et à Umanis et qui peuvent être organisées dans le cadre du CPF, étant entendu que seules les actions de formation reconnues comme éligible peuvent faire l'objet de l'utilisation du CPF.

Pour terminer, le déploiement d'une démarche volontaire de Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences instaurée par le groupe doit permettre de donner une dynamique nouvelle à notre politique de formation dans un but partagé d'augmenter l'employabilité et les compétences de nos collaborateurs en favorisant leur évolution, et ceci dans l'optique constante d'un positionnement d'Umanis comme un acteur performant et fiable auprès de ses clients.

Pour y réussir, la fonction devra se doter d'un outil permettant d'éviter tant la ressaisie des données, d'où des pertes de temps importantes, que pouvoir effectuer des requêtes précises et fines.

b. Nombres d'heures de formation

Société	Formation	Homme	Femme	Cadre	Non Cadre	Nb Jours	Nb Heures
Umanis SA	Continue	166	74	206	34	1122	7854
	Professionnelle	12	5	16	1	170	1190
Umanis Computer	Continue	2	1	1	2	18	126
	Professionnelle	0	0	0	0	0	0
Umanis Invest	Continue	12	5	17	0	177	1239
	Professionnelle	0	0	0	0	0	0
UMS	Continue	9	7	5	11	44	308
	Professionnelle	0	0	0	0	0	0
Hélice SAS	Continue	53	6	47	12	374	2618
	Professionnelle	10	0	8	2	110	770
Groupe Hélice	Continue	3	5	6	2	55	385
	Professionnelle	0	0	0	0	0	0
Texia	Continue	1	0	1	0	27	189
	Professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	Continue	246	98	283	61	1817	12719
	Professionnelle	22	5	24	3	280	1960

F. Egalité de traitement

a. Egalité entre les hommes et les femmes

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle est un droit.

Des négociations ont été engagées au cours de l'année 2015 avec les délégués syndicaux, qui ont permis d'aboutir à un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur Umanis et Umanis Managed Services.

Des négociations vont être engagées au cours de l'année 2016 au sein de l'UES Hélice.

b. Insertion des personnes handicapées

Le groupe s'est engagé dans une démarche volontariste afin de changer la perception du handicap à tous les niveaux de l'entreprise, soit de la Direction en passant par le management mais aussi les collaborateurs du groupe.

En premier, il est important de souligner quelques chiffres qui permettent de comprendre la problématique à laquelle le groupe est confronté.

- Seul 6 % des travailleurs « handicapés » possèdent un Bac+ 2 et plus.
- 80 % des personnes en situation de handicap ne sont pas nées avec ce dernier mais il est apparu au cours de la vie.
- 80 % des salariés en situation de handicap n'est pas visible.
- La définition du handicap au regard des textes législatifs est très éloignée de l'image que chacun d'entre nous peut en avoir (handicap moteur, déficience mentale).
- L'obligation légale qui fixe à 6 % de l'effectif est la même pour toutes les entreprises quel que soit son secteur d'activité.
- En aucun cas l'entreprise n'est en mesure d'imposer à un salarié de se déclarer en tant que travailleur handicapé.
- Pour les salariés éventuellement concernés, il existe une peur bien réelle de se trouver « catalogués » ou encore « mis au placard » dès lors qu'ils déclareraient leur handicap.

Dans ce contexte, la création d'une « Mission Handicap » a trouvé tout son sens.

Celle-ci s'est intégrée à une association des entreprises du 92 gérée par l'Agefiph. Lors des réunions mensuelles, chaque société fait partager son expérience en la matière et a permis à Umanis de déterminer des axes prioritaires.

Si le recrutement de travailleurs handicapés n'est pas apparu comme l'axe qui permettrait de répondre à nos obligations, le groupe a toutefois maintenu ses relations avec le « Cap Emploi » (équivalent au Pôle Emploi mais ne traitant qu'une population de travailleurs handicapés). Des rencontres régulières avec cet organisme ont été tenues mais aucun recrutement n'a été constaté via ce canal.

L'ensemble des consultants RH en charge du recrutement ont été formés à traiter cet aspect avec un candidat.

Différentes actions spécifiques ont été mises en œuvre avec la création sur 2011 et 2012 d'une BD propre à Umanis autour du handicap.

Un calendrier autour du handicap a été conçu depuis 4 ans par la Mission Handicap d'Umanis et remis à chaque collaborateur. Diverses actions de communication sont réalisées régulièrement par la Mission : lancement de la Mission chez Hélice et Texia, aménagement de postes et divers accompagnements administratifs. L'appel à des ESAT a été intensifié au travers de plateaux repas, de la mise sous plis de courriers,...

- Le nombre de personnes handicapées au cours de l'année 2015 a baissé (soit - 29 %).
- Ce chiffre est à comparer avec une légère augmentation de l'effectif de 2 %.

Effectif Handicapé 2015	
Société	Nombre
Umanis SA	13
Umanis Computer	0
Umanis Investissement	1
UMS	9
Hélice SAS	5
Groupe Hélice	0
Texia	0
Total	28

- Nombre de personnes handicapées à la suite d'un accident du travail intervenu dans l'entreprise, employé au cours de l'année 2015 : Aucun et ceci pour l'ensemble du groupe.

c. Politique de lutte contre les discriminations

Le groupe est signataire de la charte de la Diversité et s'engage à cet effet à combattre toute forme de discrimination.

Par ailleurs, dans le cadre de ses attributions, le Comité d'Entreprise a mis en place une commission contre le harcèlement que tout salarié peut, à tout instant, saisir s'il s'estime victime de harcèlement ou encore de discrimination.

G. Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

a. Les normes fondamentales du travail

L'OIT est une agence tripartite qui rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses 185 Etats membres et qui se donne pour mission « de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail ».

Au fil des ans, l'OIT a promulgué 189 conventions relatives au domaine du travail, parmi lesquelles huit sont devenues les normes fondamentales du travail et établissent un « plancher social » pour le monde du travail :

- Convention (n°29) sur le travail forcé, 1930
- Convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
- Convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
- Convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951
- Convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé, 1957
- Convention (n°111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- Convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973
- Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

b. Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi

La déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de 1998 établit que le fait d'être Etat-membre de l'OIT implique la reconnaissance de la déclaration et le respect de ses principes et droits fondamentaux et ce, « qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes ».

La déclaration recouvre quatre aspects principaux pour l'établissement d'un « plancher social » dans le monde du travail :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- L'abolition effective du travail des enfants,
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'article 22 de la déclaration prévoit que les Etats membres présentent à l'OIT un rapport annuel qui fasse état du détail avec lequel « il aura été fait appel au travail forcé ou obligatoire » (taux de morbidité, taux de mortalité, heures de travail, méthode de paiement des salaires, ...).

Il est possible pour des employés, des Etats membres ou des délégués de l'OIT de porter à la connaissance de l'organisation le non-respect des normes fondamentales par certains Etats-membres. Après enquête, un rapport et une série de recommandations sont rendus publics.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A. Politique générale en matière environnementale

- a. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement.

En tant que société de services, l'activité d'Umanis a un impact limité sur l'environnement. Malgré tout, le groupe a mis en place différentes actions contribuant à la préservation de l'environnement :

- la dépense en énergie : remplacement systématique des ampoules par des ampoules de basse consommation
- le papier : impression recto/verso par défaut et impression de document de travail sur papier recyclé, dématérialisation de nos processus internes et externes
- les cartouches : centralisation des impressions et suppression des imprimantes de bureau dites de proximité, et recyclage du matériel informatique
- la diminution de la production de CO₂ par la mise en place de véhicules de service les moins polluants possible, pour limiter l'utilisation des véhicules personnels et des actions internes encourageant la prise des transports en commun (remboursement des titres de transport notamment).

Umanis est signataire depuis 2012 du Pacte Mondial des Nations Unies.

- b. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des documents informatifs sont intégrés dans le kit de bienvenue et d'intégration des collaborateurs et des affiches sont positionnées à tous les étages pour les sensibiliser au recyclage (cartouches d'encre) et aux économies d'énergie (préférer l'extinction complète à la mise en veille des ordinateurs). En outre, un espace dédié sur le portail intranet permet de retrouver les documents concernant la RSE. Pour finir, des mails de sensibilisation sont aussi adressés aux collaborateurs.

- c. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité d'Umanis étant par nature non polluante, peu de moyens sont consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions à l'exception des éléments décrits plus hauts (recyclage, véhicules de service, service de covoiturage et remplacement progressif des véhicules entreprise par des véhicules hybrides plus respectueux de l'environnement).

B. Pollution et gestion des déchets

a. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité d'Umanis étant par nature très peu polluante, aucune mesure de prévention n'a été initiée à l'exception de la mise en place de véhicules de service pour limiter les émissions de CO2 et le remplacement progressif des véhicules par des véhicules hybrides moins polluants.

b. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les seuls déchets générés par Umanis sont les cartouches d'encre, le matériel informatique ainsi que les téléphones mobiles qui sont systématiquement recyclés.

Enfin, le mobilier usagé est récupéré par des organismes spécialisés.

c. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité d'Umanis en tant que société de services informatiques n'entraîne aucune nuisance sonore sur son environnement.

C. Utilisation durable des ressources

a. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La nature de l'activité d'Umanis n'a pas d'incidence sur la consommation d'eau.

Provenant principalement de l'eau utilisée pour la boisson, le ménage et les sanitaires cette consommation est estimée pour l'année 2015 à 1285 mètres cubes d'eau, soit environ 10 litres d'eau par jour et par collaborateur.

Des robinets avec capteurs automatiques ont été installés sur certains sites afin de réduire le gaspillage d'eau.

Concernant sa consommation d'eau au niveau de ses collaborateurs, Umanis a mis en place sur ses sites des fontaines à eau sans gobelet dans le but de limiter l'utilisation des bouteilles et gobelets en plastique.

b. Consommation de matières premières et d'énergie - et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation.

De par la nature de son activité, Umanis a une faible consommation de matières premières. Concernant le papier, les impressions sont programmées en noir et blanc et recto/verso par défaut sur toutes les imprimantes du groupe, les impressions de documents de travail se font sur du papier recyclé et toutes les procédures internes et externes ont été dématérialisées.

Concernant à présent la consommation d'électricité, il existe très peu d'imprimantes de bureau dites de proximité. En effet, la majorité a laissé place à la centralisation des systèmes d'impression. Ce remplacement de plusieurs appareils par un nombre moindre a eu pour effet de diminuer la consommation électrique.

Par ailleurs, le groupe a changé tout son système de chauffage-climatisation afin d'améliorer l'efficacité thermique de ses locaux et de réaliser des économies d'énergie substantielles notamment par le biais d'une horloge de régulation des climatiseurs. Enfin, comme indiqué précédemment, chaque ampoule est systématiquement remplacée par une ampoule de basse consommation.

Concernant les consommations de matières premières (papier) et d'énergie, nous n'avons pas été en mesure de consolider ces informations pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Ces informations seront consolidées et publiées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

D. Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

L'activité d'Umanis n'entraîne pas de rejets conséquents de gaz à effet de serre.

E. Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

En tant qu'entreprise de services, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur lié à l'exploitation de ressources naturelles, l'activité même du groupe n'a pas d'incidence sur la biodiversité.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENT SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.

a. En matière d'emploi et de développement régional

Umanis est présent dans plusieurs villes de France grâce à ses différentes agences : Levallois-Perret, Tours, Orléans, Lille, Aix-en-Provence, Clermont Ferrand, Niort, Nantes, Lyon, Metz, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

En tant que société de prestations de services intellectuels, Umanis est bien conscient que son capital humain est sa principale richesse et qu'il est primordial de respecter chaque collaborateur et de valoriser le travail et les compétences. C'est pourquoi, de nombreuses initiatives ont vu le jour au fil du temps.

Umanis anticipe les évolutions de demain et est à l'écoute de ces collaborateurs qui souhaitent évoluer et acquérir de nouvelles compétences. Umanis cherche à valoriser les savoirs de ses collaborateurs. Dans cette vision, les objectifs se rejoignent avec un plan de formation centré sur trois domaines : technique, fonctionnel/métier et développement personnel. Suite à la réforme de la formation professionnelle, le groupe continue de dépasser ses obligations légales en investissement sur une politique forte de formation. Cette politique s'intègre dans la démarche de la GPEC ce qui permet également de suivre l'évolution du marché et des besoins des clients. Chaque année, un plan de formation, en cohérence avec la réalité opérationnelle de l'activité, est décidé par la direction. Chaque collaborateur peut donc demander à bénéficier de formations en cohérence avec son parcours et ses ambitions. C'est au travers de son institut de formation que le groupe dispense ces cursus de formation adaptés à tous les profils.

Umanis s'appuie également sur ses partenaires éditeurs pour développer les compétences de ses collaborateurs et travailler sur les dernières générations de leurs produits. A cet effet, un programme de certifications sur toutes les technologies éditeurs a été mis en place. Les collaborateurs sont donc régulièrement formés par les éditeurs eux-mêmes et le groupe participe également aux lancements de leurs nouveaux produits sur les versions bêta. Cela permet aussi d'avoir accès en direct au plus haut niveau d'expertise chez les éditeurs et donc d'être à la pointe de ce qui se fait sur le marché. Umanis a également mis en place un système de promotions (or, émeraude, etc.) qui permet de mieux intégrer les collaborateurs dans l'entreprise (mise à niveau, organisation et process, formation sur les offres, expertises et spécificités) mais aussi d'avoir une meilleure visibilité de leur évolution et de leur employabilité dans le temps.

Au niveau organisationnel, le groupe capitalise sur toutes les missions de référence et les projets qui sont réalisés au travers de toutes ses agences afin que tous les collaborateurs puissent disposer des guides et des méthodologies de développement qui ont déjà été utilisés et qui constituent les best practices.

Enfin, Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en province avec lesquelles le groupe a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés.

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Big Data, Digital, Cloud,...).

b. Sur les populations riveraines ou locales

En tant qu'entreprise de services, l'activité même du groupe n'a pas d'impact sur les populations riveraines ou locales.

B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

a. Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de son activité Umanis communique auprès de différents publics :

- **Investisseurs** : par le biais de communiqués de presse diffusés à l'AMF et publiés sur le site web
- **Clients** : informations sur les offres, sur les événements, etc. via le site web, mailings et réseaux sociaux
- **Candidats** : présence sur les salons de recrutement, parution des annonces sur le site web, communication via les réseaux sociaux
- **Education (écoles)** : Umanis recrute la grande majorité de ses collaborateurs dans les Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce mais également dans les universités proposant des spécialisations dans les domaines de systèmes d'information et du décisionnel. Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en province avec lesquelles le groupe a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés.
Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Data/Data, Digital, User Experience, Cloud,...).

b. Actions de partenariat ou de mécénat

Umanis soutient activement l'opération «un téléphone éco-recyclé acheté = un arbre planté». Cela lui a valu en 2013 de devenir un partenaire Silver de Planète Urgence et Connexing en permettant de planter 50 arbres.

Umanis a signé avec les partenaires sociaux un accord sur l'emploi des Seniors fin 2009 et est signataire :

-
- De la Charte de la Diversité depuis 2008
 - Du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012

C. Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Umanis a initié depuis le début d'année 2013 une politique d'achats responsables qui s'appuie sur : le recrutement d'un Directeur des Achats et le choix de partenaires et de fournisseurs partageant les mêmes axes de progrès en matière environnementale, sociale et éthique des affaires. En 2015 une charte des achats a permis de formaliser les ambitions du groupe ainsi que les réalisations et les attentes vis-à-vis de partenaires et des fournisseurs. Une nouvelle version de cette charte a été rédigée fin 2015 incluant un questionnaire RSE qui sera envoyé à nos principaux partenaires et analysé courant du 2^{ème} semestre 2016.

A titre d'exemple d'achat responsable, Umanis sélectionne les ordinateurs mis à la disposition de ses collaborateurs en fonction de leur consommation d'énergie.

4. ANNEXE

- Charte Achats Responsables d'Umanis.

ANNEXE

Charte Achats Responsables

Umanis
BEYOND DATA



REFERENCE
VERSION
DATE DE LA VERSION
ETAT DU DOCUMENT

CHARTRE ACHATS RESPONSABLE
01
08/04/2016
EN COURS

SOMMAIRE

UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES, POUR QUOI FAIRE ?	
160	
NOS ENGAGEMENTS	160
LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DES ACHATS :	160
LES ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR	160
RESPECT DE LA CHARTE.....	161

B. UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES, POUR QUOI FAIRE ?

Umanis a décidé de formaliser l'ensemble de ses engagements en terme d'éthique. Se conduire avec éthique implique que chacun se conforme aux lois et aux réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. La personnalité et la diversité des hommes et des femmes qui composent Umanis représentent notre richesse. Notre réputation sur le marché est le résultat de l'attitude, de l'engagement et de la compétence de tous les talents du groupe. Les valeurs que nous défendons (esprit d'équipe, humilité, ouverture, satisfaction du travail bien fait et sens du service et de l'initiative) constituent le socle de notre entreprise. Faire preuve d'éthique dans nos activités au quotidien ce n'est pas seulement la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, c'est aussi l'affaire de tous et à tous les niveaux. Chacun de nous doit être le garant du respect de ce code éthique.

C. NOS ENGAGEMENTS

Le Développement Durable est au cœur des préoccupations d'Umanis qui s'engage sur tous les plans : environnemental, sociétal, humain et économique. A travers cette présente charte, Umanis s'engage à promouvoir tous ces principes dans sa zone d'influence et invite ses fournisseurs et partenaires à souscrire à cette démarche et à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial. « Pour réussir parfaitement en matière d'achats responsables et dans la politique de RSE que nous nous sommes fixés, nous devons nous assurer que nos partenaires et fournisseurs ont la même vision et partagent nos mêmes axes de progrès en matière environnemental, social, et éthique des affaires.

Cette charte est le socle qui nous permet de formaliser nos ambitions, nos réalisations et nos attentes vis-à-vis de nos partenaires et de nos fournisseurs. En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, Umanis prend l'engagement de respecter les dix principes universels en termes de droits de l'homme, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. »

D. LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION DES ACHATS :

- Suivre la Politique Achats Durables, et respecter les procédures et la déontologie achats
- Développer des relations collaboratives durables avec les fournisseurs
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par les fournisseurs
- Assurer le traitement équitable des fournisseurs et garantir la neutralité des acheteurs et prescripteurs
- Appliquer la traçabilité et la transparence tout au long du processus achat
- Prévaloir des achats éthiques et durables
- Prendre en compte le cycle de vie produit dans les choix d'achat (processus de fabrication, optimisation des emballages et des volumes de commande, recyclage matériel...)

E. LES ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR

UMANIS appelle les fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche, dans une relation de confiance, en déployant des efforts raisonnables afin de respecter et promouvoir les principes fondamentaux suivants :

- Respecter les droits fondamentaux, les réglementations applicables aux fournisseurs et le respect des règles internationales du droit du travail :
 - la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
 - l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
 - l'abolition effective du travail des enfants;
 - l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

- Accepter une relation basée sur la transparence en matière d'échanges d'informations sur la politique de Développement Durable mise en œuvre
- S'engager à ne jamais communiquer ou publier toutes les informations connues lors de consultations ou lors de la réalisation de prestations
- Exercer son activité dans le respect des principes de bonne gouvernance
- S'assurer à chaque étape que ses propres fournisseurs et sous-traitants répondent aux mêmes critères d'exigence
- Privilégier les initiatives qui favorisent le développement économique de proximité et la diversité des sous-traitants
- S'efforcer, dans la mesure du possible, de recourir aux établissements d'aide par le travail (ESAT) pour les travaux et fournitures confiés à l'extérieur
- Limiter les impacts environnementaux
- Prévenir les risques liés à la corruption

F. RESPECT DE LA CHARTE

UMANIS pourrait procéder à des contrôles afin de s'assurer du respect des règles de la présente charte. Ces contrôles pourront se faire via échange de documents mais également d'audits sur sites réalisés par UMANIS ou par un cabinet spécialisé mandaté par lui.

En cas de non-conformité aux engagements du fournisseur constatée, des actions correctives pourront être exigé par UMANIS. En cas de manquement grave du fournisseur à un ou plusieurs engagements ou en l'absence de correction permettant la levée de la non-conformité, UMANIS pourrait exclure le fournisseur du panel de référencement et résilier les contrats en cours.

SIGNATURE CHARTE ACHATS RESPONSABLE

Je soussigné (nom et prénom) :

Agissant en qualité (fonction dans l'entreprise) :

Représentant la société (dénomination sociale) :

N° d'immatriculation de la société :

Domiciliée (adresse siège sociale) :

Pays :

Reconnais avoir pris connaissance du document « Charte Achats responsable » du Groupe UMANIS applicable aux fournisseurs du Groupe UMANIS et m'engage à en respecter l'intégralité de ses dispositions. Nous encourageons nos fournisseurs directs à suivre ces principes.

Date :

Signature



Questionnaire Fournisseur RSE

RAISON SOCIALE	Domaine d'activité :
INTERLOCUTEUR RSE	FONCTION
MAIL	TEL

Droits de l'Homme et Normes du travail :	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place une politique de développement durable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre démarche de développement durable est-elle certifiée par un organisme externe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Respectez-vous la <u>liberté d'association</u> et la reconnaissance effective du droit de <u>négociation collective</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Interdisez-vous toute forme de <u>travail forcé</u> ou obligatoire conformément aux normes nationales et conventions internationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Interdisez-vous le recours au <u>travail des enfants</u> conformément aux normes nationales et conventions internationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre politique sociale permet-elle de promouvoir et d'assurer la <u>diversité</u> et l' <u>égalité</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Environnements	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place des moyens/actions pour limiter les <u>impacts environnementaux</u> de votre activité (ressources naturelles, rejet atmosphérique et aqueux, gestion des déchets...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Organisez-vous des opérations de <u>sensibilisation</u> / formation de vos salariés sur les bonnes pratiques environnementales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Informez-vous les clients des <u>risques environnementaux</u> liés à vos produits et / ou services ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avez-vous une <u>politique d'achats responsable</u> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Ethique du commerce :	OUI	NON	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Avez-vous mis en place des moyens/actions pour lutter contre la corruption ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

En cas d'intervention dans les locaux du Groupe UMANIS, quelles sont les DISPOSITIONS mises en œuvre ou possibles pour :

Dispositions pour :	Mis en œuvre	Prévu	Justifier toute réponse positive et faire référence aux pièces jointes
Maîtriser et réduire la consommation de papier de vos collaborateurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réduire la consommation électrique liée à votre activité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Limiter l'émission de CO2 dans le cadre des déplacements de vos collaborateurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garantir le respect des règles de tri des déchets en vigueur sur les sites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date :

Signature :

Cachet

Merci de retourner le présent questionnaire complété et les pièces justificatives associées au :
Service Qualité & Environnement : qualite@umanis.com
 Pour tout renseignement, n'hésitez pas à le contacter au **01-40-89-68-00**.
 Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

LES ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

**Rapport des Commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exelmans Audit & Conseil

21, rue de Téhéran

75008 Paris

Deloitte & Associés

136, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Note 1 AUX ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Note 2I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Crédit d'Impôt Recherche » de la note 1.2 « Présentation des états financiers » de l'annexe qui expose la méthodologie et les hypothèses retenues pour la comptabilisation des Crédits d'Impôt Recherche.
- La note 1.27 « Changement de présentation » de l'annexe qui expose le changement de présentation des opérations de cessions de créances commerciales au bilan consolidé.
- La note 2.9 « Lignes BPI » de l'annexe qui expose l'incertitude relative au renouvellement de lignes de crédit.

Note 3II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la 1^{ère} partie du présent rapport, la note 2.9 « Lignes BPI » de l'annexe expose l'incertitude relative au renouvellement de lignes de crédit. Sur la base de nos travaux, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information figurant en annexe sur la situation du groupe au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus.
- La note 1.27 – Changement de présentation de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement intervenu sur la présentation des opérations de cessions des créances commerciales au bilan. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.
- La note « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » du paragraphe 1.2 « Présentation des états financiers » de l'annexe aux états financiers, précise que la Direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi les éléments qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les goodwill, les engagements de retraite, les impôts différés et le chiffre d'affaires à l'avancement :

- Les notes 1.8 « Goodwill », 1.10 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 5 « Goodwills et immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwills.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 1.23 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Note 4 III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Eric GUEDJ

Benoit PIMONT

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exelmans Audit & Conseil

21, rue de Téhéran

75008 Paris

Deloitte & Associés

136, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier

92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Note 5I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Crédit Impôt Recherche » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose la méthodologie et les hypothèses retenues pour la comptabilisation des Crédits d'Impôt Recherche.
- Le paragraphe « Lignes BPI » de la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose l'incertitude relative au renouvellement de lignes de crédit.

Note 6 II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe « Lignes BPI » de la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe fait état de l'incertitude liée au renouvellement de lignes de crédit. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information figurant en annexe sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus.
- Les paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et la note 5.1 « Immobilisations en valeur brute » de l'annexe aux états financiers exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des fonds de commerce et des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 6.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Note 7 III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Note 8

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Eric GUEDJ

Benoit PIMONT